



# Le Journal du Parlement

DOSSIERS ÉTUDES ET PROSPECTIVE

## La Douane française



**DOUANE**

Des hommes, des missions au cœur de l'actualité

La protection du territoire et du citoyen

L'accompagnement et le soutien aux entreprises

# DOUA

## Résultats

*Protéger les citoyens,*



Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics, Christian Eckert, Secrétaire d'État, chargé du Budget, Stéphane Volant, Secrétaire général de la SNCF, Hélène Crocquevillle, Directrice générale des Douanes et Droits indirects et Jean-Sébastien Lamontagne, Directeur de cabinet du Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris.



# NE

## 2015

air les entrepri



*« Une administration évolutive moderne, partenaire des forces vives de l'économie et protectrice du citoyen ».*



HAUT COMITÉ NATIONAL  
DE LA FRANCOPHONIE



## « La Francophonie ?

Une pièce maîtresse au service de 220 millions de locuteurs et de 70 Etats. Une voix à défendre de par le monde... »

(Discours inaugural à la Présidence du Sénat)

***Annick du Roscoät***

Présidente du Haut Comité National  
de la Francophonie

Campagne d'information du Haut Comité National de la Francophonie

59, avenue Victor Hugo - 75116 Paris  
secretariat@comitedefrance.fr



# AU CŒUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Complément indispensable à nos précédents dossiers sur la police et la gendarmerie, la douane se devait d'être le troisième volet de notre triptyque sur les forces de sécurité, particulièrement mises à l'épreuve en ces périodes troublées.

**PAR ALAIN DE TILIÈRE**  
Président du Comité Éditorial



Alain de Tilière.

**B**ien peu savent en effet, la multiplicité de ses missions, qui vont largement au-delà de ce que l'on peut imaginer. Car en l'espace de quelques années, ses actions se sont diversifiées et sont désormais au cœur de la sécurité publique.

De l'Outre-mer, où elles nécessitent des dispositifs spécifiques pour des territoires de plus en plus stratégiques, à l'accompagnement de l'activité économique, par la chasse, notamment, à la contrefaçon, en passant par une coordination qui se doit d'être sans faille dans le cadre de la politique communautaire, comme dans celui de la mondialisation, les douanes françaises, lointaines descendantes de l'administration mise en place par Colbert, s'inscrivent de plus en plus comme la charnière de nos systèmes de sécurité, notamment dans leur lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes et le trafic de drogue.

Véritable acteur du monde de l'économie, la douane est aussi un moteur de la compétitivité, en voulant devenir un partenaire du monde de l'entreprise.

Est-il besoin de rappeler son rôle déterminant dans la traçabilité des produits, leur authentification,

la lutte contre le commerce illégal, les flux financiers clandestins et la protection du consommateur, avec la guerre menée contre les faux dangereux, qui vont du médicament à la pièce de rechange automobile ?

Ce sont donc quelques-uns de ces chapitres que nous avons souhaité aborder autour du *Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur*, de la *promotion du tourisme et des Français de l'étranger*, Mathias Fekl, du *Député européen* Philippe Juvin, de la *Députée des Yvelines*, Françoise Descamps-Crosnier, du *Député de la Côte d'Or*, Laurent Grandguillaume, *Co-président du Conseil de la Simplification pour les Entreprises*, ainsi que de tous les grands acteurs en charge des diverses missions évoquées, sans oublier des représentants de la société civile confrontés à ces différentes problématiques.

L'année 2015 qui s'est achevée, a été marquée par des résultats spectaculaires dans de nombreux domaines et le Président de la République dans le cadre de sa politique de renforcement de la sécurité a même décidé de la création d'un millier de postes. Quel meilleur témoignage pour mettre en lumière le rôle central de cette administration ? ■



## 5 • **Avant-propos**

Par Alain de TILLIÈRE,  
Président du Comité Editorial

## 10 • « Une fois encore, en 2015, les douaniers ont fait preuve d'un sens élevé du service public et de l'intérêt général »

## 12 • 2016, une ère nouvelle pour la douane

### Grands entretiens

## 14 • « En 2015, la France a gagné 4 000 nouvelles entreprises exportatrices »

Entretien avec Matthias FEKL,  
Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger

## 16 • « Une administration protectrice et facilitatrice, partenaire des forces vives de l'économie »

Entretien avec Hélène CROCQUEVIEILLE,  
Directrice générale des Douanes et Droits indirects

### DES HOMMES, DES MISSIONS AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

## 22 • Des personnels fortement impliqués pour faire face aux nouveaux enjeux

Entretien avec Jean-Michel THILLIER,  
Chef de service, adjoint à la Directrice générale des Douanes et Droits indirects

## 23 • L'organisateur de transport international : véritable facilitateur du commerce extérieur

Par Herbert DE SAINT SIMON,  
Président de TLF Overseas

## 24 • La douane de Roissy au cœur des flux internationaux

Entretien avec Philippe LÉGUÉ,  
Directeur Interrégional des Douanes et Droits indirects à Roissy

## 26 • Délégation aux Relations Internationales de la douane (DRI) : une coordination accrue de la politique douanière communautaire

Entretien avec François RICHARD,  
Chef de la Délégation aux Relations Internationales à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

## 27 • Le Code des Douanes de l'Union (CDU)

Par Claude LECOZ,  
Chef du bureau Politique du dédouanement à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

## 29 • La douane en Outre-Mer : mobilisée sous tous les fronts Des dispositifs spécifiques sur des territoires stratégiques

Par Jean-François DUTHEIL,  
Directeur Interrégional des douanes Antilles-Guyane

## 30 • Accompagner l'activité économique du territoire

Entretien avec Georges BOUCARD,  
Directeur de cabinet de la Ville des Abymes,  
Attaché parlementaire du Député Eric Jalton

## 34 • Un texte pour relever le défi de la mondialisation

Entretien avec Philippe JUVIN,  
Député européen



**LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DU CITOYEN**

- 38 • La douane française : aux avant-postes de la lutte contre la contrefaçon**  
Entretien avec Richard YUNG,  
Sénateur, Vice-président de la commission des Affaires européennes,  
Président du Comité national anti-contrefaçon (CNAC)
- 40 • Christian Louboutin : tolérance zéro contre la contrefaçon**  
Entretien avec Xavier RAGOT,  
Directeur juridique, Groupe Christian Louboutin
- 43 • LVMH s'engage contre la contrefaçon**  
Par Laurent MARCADIER,  
Directeur protection des Actifs et des Personnes, Holding LVMH
- 44 • La lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes**  
Par Erwan GUILMIN,  
Directeur de la Direction des opérations douanières (DOD),  
Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)
- 46 • La douane : une administration tournée vers la lutte contre les flux financiers clandestins**  
Entretien avec Jean-Paul BALZAMO,  
Sous-directeur, en charge des Affaires juridiques, du Contentieux, des Contrôles  
et de la Lutte contre la fraude
- 47 • La protection du consommateur : combattre la criminalité organisée**  
Par Gérard PERUILHE,  
Chef du Service Commun des Laboratoires (SCL)
- 48 • Les Entreprises du Médicament (LEEM) : Faux médicaments : un fléau sanitaire qu'il convient de combattre ensemble**
- 51 • Lutter contre la contrefaçon de médicaments**  
Entretien avec Bernard LEROY,  
Directeur de l'Institut International de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments (IRACM)
- 52 • La lutte contre la fraude - La douane mobilisée sur tous les fronts en 2015**  
Par Jean-Michel PILLON,  
Chef du bureau de la Lutte Contre la Fraude à la Direction générale  
des Douanes et Droits indirects
- 55 • La douane s'adapte aux nouvelles fraudes**  
Entretien avec Jean-Paul GARCIA,  
Chef de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)
- 58 • La haute technologie au service de la lutte antifraude**  
Entretien avec Max BALLARIN,  
Directeur de la Direction du Renseignement Douanier (DRD),  
Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)
- 61 • Douane et magistrature : Le rôle central du Service National des Douanes Judiciaires**  
Entretien avec Solange MORACCHINI,  
Magistrate, Sous-directrice, déléguée aux missions judiciaires de la douane,  
Chef du Service National de Douane Judiciaire (SNDJ)
- 66 • Patrimoine culturel, naturel et espèces menacées : les missions de la douane**  
Par Christine DUBOIS,  
Chef du Bureau des prohibitions et de la protection du consommateur à la Direction  
générale des Douanes et Droits indirects
- 67 • La fonction garde-côtes douanière L'exemple de la Direction Régionale Garde-Côtes des Douanes à Nantes**  
Par Pascale BURONFOSSE-BJAÏ,  
Directrice régionale garde-côtes à Nantes







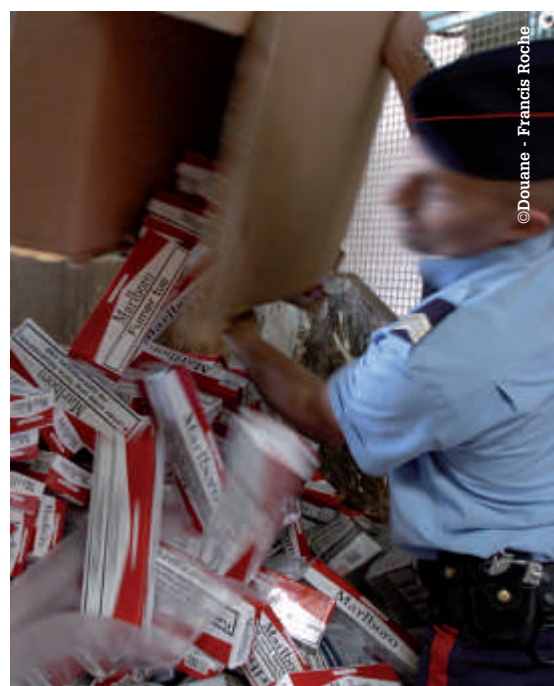
Contrôles douaniers au péage de Saint-Arnoult.



- 69 • La lutte contre la criminalité verte  
De la régulation écologique (fiscalité environnementale)  
à la lutte contre les atteintes à l'environnement (déchets)**  
Entretien avec Thierry PICART,  
Directeur de la Direction des enquêtes douanières (DED)

## L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- 74 • Douane, la simplification administrative au service des entreprises**  
Entretien avec Françoise DESCAMPS-CROSNIER,  
Député des Yvelines
- 76 • Des procédures douanières renouvelées**  
Entretien avec Hélène GUILLEMET,  
Sous-directrice au Commerce international à la Direction générale des Douanes et  
Droits indirects
- 78 • Engager une réflexion approfondie sur les échanges**  
Entretien avec Maître Jean-Paul BOUQUIN,  
Président fondateur et Marc TERTRAIS, Président du Cercle Collin de Sussy
- 79 • Compétitivité des entreprises : du conseil à l'accompagnement**  
Entretien avec Nadine LEBOURDIER,  
Chef de la Mission Grandes Entreprises à la Direction générale des Douanes  
et Droits indirects
- 81 • Tour de France des Experts de la douane**  
Entretien avec Serge PUCCETTI,  
Directeur de la Communication de la douane
- 83 • L'action économique de la douane en région**  
Par Emmanuelle GIDOIN,  
Chef du Pôle d'Action Économique de la Direction régionale des douanes  
et droits indirects de Champagne-Ardenne
- 84 • La douane numérique : une politique d'accréditation  
et des technologies adaptées**  
Entretien avec Jean-Michel MATTEI,  
Sous-directeur au Système d'information et de télécommunications à la Direction  
générale des Douanes et Droits indirects
- 86 • La simplification au service des entreprises**  
Entretien avec Laurent GRANDGUILLAUME,  
Député de la Côte d'Or, Co-Président du Conseil de la simplification pour les entreprises
- 89 • Simplifiez-vous la douane**  
Par Raphaël SPILLMANN,  
Chef de la mission Simplification et Réingénierie des processus à la Direction générale  
des Douanes et Droits indirects
- 91 • Moderniser la fiscalité douanière pour soutenir le  
développement de grandes filières économiques**  
Par Corinne CLÉOSTRATE,  
Sous-directrice aux Droits indirects à la Direction générale des Douanes  
et Droits indirects
- 92 • Une fiscalité adaptée pour le soutien des filières :  
pétrolière et viticole**  
Par Laurent PERRIN,  
Chef du Bureau Fiscalité de l'énergie et de l'environnement à la Direction générale  
des Douanes et Droits indirects
- 93 • Douane et contributions indirectes**  
Par Régis CORNU,  
Chef du Bureau des contributions indirectes à la Direction générale des Douanes et  
Droits indirects
- 95 • La modernisation de la fiscalité**  
Entretien avec Gérard SCHOEN,  
Directeur interrégional des Douanes et Droits indirects à Metz





# « UNE FOIS ENCORE, EN ONT FAIT PREUVE D'UN SENS ÉLEVÉ DU

Le 17 mars 2016, Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics et Christian Eckert, Secrétaire d'État chargé du Budget, ont présenté les résultats de la douane française pour 2015, en présence de la Directrice générale des Douanes et Droits indirects, Hélène Crocquevielle. Cette année 2015 a été marquée par des résultats sans précédent dans de nombreux domaines.

# 2

## **015 : des résultats en hausse**

En matière de lutte contre le crime organisé et contre les trafics, la majorité des résultats obtenus en 2015 sont en augmentation par rapport à l'année dernière. Des résultats importants ont également été obtenus en matière de lutte contre la fraude, en matière de soutien à l'économie nationale et de modernisation au profit des opérateurs économiques. En lançant en 2015 son plan « *Dédouanez en France* », la douane s'est engagée à faciliter les procédures de dédouanement, en réduire les délais, le coût et accompagner les entreprises à l'international. De fait, 90 % de déclarations ont été dédouanées en moins de 5 minutes et plus de 2300 entreprises ont bénéficié des conseils gratuits de la douane pour optimiser leurs procédures douanières. Michel Sapin et Christian Eckert ont salué ces performances qui ont permis à la France de se classer à la 1<sup>ère</sup> place mondiale du classement « *Doing business* » de la Banque mondiale pour le commerce frontalier.

## **Une administration engagée, dotée de multiples compétences, en capacité de se renouveler**

Le 17 mars 2016, Michel Sapin et Christian Eckert ont souhaité présenter l'activité de l'année 2015 de la douane à la gare du Nord, un lieu de transit important avec, chaque jour, 700 000 voyageurs, mais aussi un lieu emblématique de l'action de la douane. En effet, dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF, la douane y exerce au quotidien sa mission de protection des citoyens, de sécurisation des flux et de lutte contre la fraude et la criminalité organisée. Cette gare témoigne de l'engagement des services de la douane qui a été encore plus prégnant en 2015 à la suite des attentats terroristes que la France a connus. La douane est une administration à multiples facettes, dès lors qu'elle accompagne l'activité économique, surveille le territoire et lutte contre les

trafics. Michel Sapin s'est d'ailleurs concentré sur ce dernier point en soulignant que : « *En matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, ce sont au total 88 tonnes de stupéfiants qui ont été saisis en 2015, dont 17 tonnes de cocaïne, qui est un montant bien supérieur à celui de 2014 s'élevant à 6,6 tonnes. Ce coup d'arrêt porté à ces réseaux internationaux n'est pas le fruit du hasard. Il est au contraire le résultat d'une action approfondie de renseignement et d'investigations menée notamment par la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), mais aussi par les services territoriaux et les directions douanières de garde-côtes. Lutter contre les trafics, ce peut être aussi œuvrer à une concurrence loyale entre le commerce licite et le commerce illicite, au bénéfice de nos emplois – et également contribuer au juste paiement des taxes.[...]*

*Autre résultat marquant : la lutte contre la contrefaçon. Les résultats de 2015 se situent parmi les 3 meilleurs résultats de ces 20 dernières années, avec près de 8 millions d'articles contrefaits saisis. Le combat pour la sauvegarde de nos marques, de nos entreprises et de nos emplois doit se poursuivre, et le Gouvernement est pleinement engagé dans cette lutte. [...] La douane lutte aussi contre les trafics illégaux de fonds. De 18 faits de blanchiment constatés en 2014, nous sommes passés à 69 infractions établies, correspondant à l'interception d'un flux financier d'environ 12 millions d'euros. Ces sommes provenant d'activités illicites étaient évidemment destinées à financer des réseaux criminels et pour certains des opérations terroristes. Ces résultats doivent être complétés par ceux relatifs à la saisie des armes à feu, puisque les services douaniers ont procédé à la saisie d'environ 1200 armes, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année 2014 ».*



# 2015, LES DOUANIERS

SERVICE PUBLIC ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »



Christian Eckert, Secrétaire d'État, chargé du Budget, Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics, Stéphane Volant, Secrétaire général de la SNCF, Hélène Crocquevieille, Directrice générale des Douanes et Droits indirects et Jean-Sébastien Lamontagne, Directeur de cabinet du Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris.

Le Ministre des Finances et des Comptes publics a alors évoqué la lutte contre le terrorisme qui mobilise également la douane. Le terrorisme international se finançant de divers trafics de marchandises (contrefaçons, œuvres d'art, etc.), il a demandé à cette administration une mobilisation sans faille. Une attention particulière doit aussi être portée sur le terrorisme « local » qui vit souvent de petits trafics, de commercialisation de contrefaçon, de trafic d'armes ou de tabac...

Michel Sapin précise également que : « *Le terroriste se joue des frontières. Là encore qu'il s'agisse de surveiller le trafic aérien, ou terrestre, la douane est là ; elle a d'ailleurs permis des arrestations en 2015. Et lorsqu'il a fallu, le 13 au soir (novembre 2015), réactiver la surveillance des frontières et identifier les trajets des uns ou des autres, l'apport de la douane*

*a été précieux. Je ne suis évidemment pas exhaustif, mais force est de constater que la douane, avec ses multiples facettes, combine les forces : par l'action combinée des contrôles quotidiens des agents douaniers et par le renforcement du rôle donné au service national de douane judiciaire (SNDJ) et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la douane maintient plus que jamais une pression forte à l'égard des organisations criminelles, voire terroristes* ». Et de conclure : « *La douane est une administration engagée, dotée de multiples compétences et en capacité de se renouveler. Au-delà des résultats que nous partageons ce matin, nous pouvons ensemble en retenir qu'une fois encore, en 2015, les douaniers ont fait preuve de leur sens élevé du service public et de l'intérêt général, et contribué à une action dont nous pouvons tous être fiers* ». ■

(Source : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr); [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr))



## 2016, UNE ÈRE NOUVELLE POUR LA DOUANE

Lors de son discours devant le Parlement réuni en Congrès le 16 novembre 2015, le Président de la République, François Hollande, a annoncé des mesures pour rehausser le niveau de sécurité après les attentats. La douane bénéficiera ainsi de 1000 recrutements supplémentaires en 2016 et 2017 et 45 millions d'euros de budget supplémentaire.

**L**a douane française est une administration en mouvement. À l'Assemblée nationale, le 18 février 2016, Christian Eckert, Secrétaire d'État au budget, a fait une déclaration sur l'évaluation de l'action de la douane dans la lutte contre les fraudes et trafics. Il a ainsi souligné la contribution des douanes à la protection de nos concitoyens, reconnue au plus haut niveau de l'État et évoquée dans le discours présidentiel à Versailles, devant le Parlement réuni en Congrès, le 16 novembre 2015.

Puis, en janvier 2016, pour la première fois, une quarantaine de douaniers représentaient leurs 16500 collègues aux vœux du Président de la République aux forces de sécurité. Christian Eckert a alors réaffirmé l'indivisibilité de la douane française, campée sur ses deux jambes, surveillance et opérations fiscales et commerciales, sa force : «Le Gouvernement n'entend pas revenir sur ces deux missions confiées à la douane. La

complémentarité de ses deux métiers est au cœur de son expertise et de ses enquêtes, c'est ce qui lui donne la capacité de remplir efficacement ses missions fiscales et économiques, mais aussi d'agir à tous les niveaux de la chaîne des fraudes. C'est aussi ce qui peut lui donner sa réactivité. J'ai ainsi vu à la frontière suisse, en janvier (2016), les équipes du bureau commercial appuyer celles de la surveillance pour faire face aux nouvelles exigences des contrôles aux frontières. Ce type d'expérience doit nous inspirer pour faire face aux périodes de crise ». Christian Eckert a ensuite souligné que : «Tout d'abord, nous entrons en 2016 dans une ère nouvelle pour la douane, avec des effectifs renforcés dont la répartition territoriale est actualisée. La douane française est une administration en mouvement. [...] Elle a montré qu'elle savait se transformer et s'adapter à un monde en mutation. Elle a su se doter d'un projet stratégique ambitieux, qui va adapter ses structures et moderniser ses processus. [...] Il vise en effet à adapter la douane à tous les défis comme, par exemple, le nouveau code des douanes de l'Union Européenne. Je pense aussi



à la demande croissante de nos concitoyens et de nos entreprises de formalités simples, rapides, dématérialisées. Je rappelle par ailleurs la mise en œuvre du service national douanier de la fiscalité routière (SNDFR). Il s'agit là encore d'un progrès considérable. Le Projet Stratégique Douanier (PSD) pour 2018-2020, c'est aussi la mise en place des centres opérationnels douaniers terrestres, les CODT, dont une préfiguration a été mise en place à Bordeaux – où je me suis rendu en visite – et qui ont vocation à mailler tout le territoire national. Leur rôle est d'assurer une coordination entre unités et administrations et de diffuser des informations fiables et actualisées en temps réel, ce qui est notamment indispensable en temps de crise. Deux nouveaux centres verront le jour en 2016, l'un à Lille et l'autre à Metz, deux secteurs à forts enjeux frontaliers et trois autres en 2017».

À cet égard, il a aussi confirmé que le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC) sera créé en mai 2016. Il sera localisé à Paris et réunira, à terme, 45 agents. Il sera chargé de la production de l'intégralité des analyses de risque et des études à vocation opérationnelle portant sur l'avant-dédouanement, le dédouanement et la fiscalité. C'est un véritable centre d'expertise qui sera ainsi constitué et qui sera très utile aux cellules locales, de renseignement et de programmation des contrôles).

### **Une augmentation nette des effectifs de près de 600 emplois**

Parallèlement, pour faire face aux nouvelles menaces et aux missions renforcées de la douane, qu'il s'agisse de surveillance ou d'enquête et de démantèlement de filières, les effectifs de la douane française vont recommencer à croître, pour la première fois depuis une vingtaine d'années. Christian Eckert indique ainsi que : «*Le Président de la République l'a annoncé, 1 000 recrutements supplémentaires seront effectués en 2016 et 2017. Il était prévu de recruter 735 agents sur les différents concours ; ce seront 1 735 agents qui seront recrutés en deux ans. Ces recrutements supplémentaires feront plus que compenser la trajectoire initialement prévue pour les effectifs douaniers, et se traduiront par une augmentation nette des effectifs de près de 600 emplois en deux ans. Toutes les directions interrégionales métropolitaines bénéficieront de ces renforts, ainsi que La Réunion et la Guyane. Et plus de la moitié des brigades de contrôle verront leurs effectifs augmenter*».

Plusieurs services à compétence nationale seront également renforcés comme, notamment, la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), le Groupe Opérationnel de Lutte contre le Terrorisme (GOLT), les services spécialisés dans l'informatique douanière et le service national de douane judiciaire (SNDJ).

Quant aux moyens de contrôle indispensables dans la lutte contre la fraude, une enveloppe de 45 millions d'euros supplémentaires en deux ans a été débloquée pour renouveler et développer les moyens opérationnels de la douane. Afin d'avoir le meilleur de la technologie dédiée à la détection des trafics illicites, près de 15 millions d'euros au sein de cette enveloppe permettront de renforcer les capacités actuelles de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) en la matière.

### **Le premier forum « Douane viticulture »**

La douane est bien cette administration aux multiples facettes à la fois engagée dans la protection de notre territoire et dans le soutien de l'activité économique. Un exemple : le Secrétaire d'État chargé du Budget a ouvert le 2 février 2016 à Bercy le premier forum « Douane viticulture », une conférence réunissant la douane et les professionnels de la viticulture avec pour objectif le soutien de la filière viti-vinicole. Depuis plus de 20 ans, la douane est chargée de la gestion de la filière viti-vinicole et intervient sur l'ensemble des étapes du cycle viticole pour assurer sa compétitivité. Les enjeux économiques sont considérables. Le secteur génère environ 600 000 emplois directs ou indirects pour une production annuelle de 47 millions d'hectolitres et fournit plus de 17 % de la richesse agricole nationale.

La France constituait, par ailleurs, en 2014 le premier exportateur mondial de vins en valeur, avec un chiffre d'affaires de près de 8 milliards d'euros. Le secrétaire d'État a rappelé les dispositions prises par la douane pour aider la filière à relever ses défis et soutenir son activité: réforme communautaire des droits de plantation, dématérialisations nouvelles, simplifications réglementaires, offres douanières pour favoriser les exportations et engagements qualité. Pour Christian Eckert : «*Cette filière est un symbole de la France dans le monde, une idée de notre savoir-faire, une image d'une certaine qualité de vie et d'un art de vivre. [...] Le Gouvernement a fait du soutien aux opérateurs de cette filière une de ses priorités afin de favoriser sa compétitivité face à la concurrence internationale*». ■

Forum viticulture à Bercy  
le 2 février 2015.



# « EN 2015, LA NOUVELLES



Matthias Fekl.

## ENTRETIEN AVEC MATTHIAS FEKL

Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger

**« R équilibrer la balance commerciale est une condition essentielle au redressement économique de la France et une priorité pour le Gouvernement » (source : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)). Pouvez-vous évoquer les raisons pour lesquelles le Ministère des Affaires étrangères est aussi devenu celui du Développement international et du Tourisme ?**

C'est en effet cette priorité du Gouvernement qui a conduit Laurent Fabius à faire de la diplomatie économique un axe clé de la stratégie du ministère des affaires étrangères, devenu également celui du développement international et du tourisme. Car dans un contexte international marqué par une concurrence accrue et la montée en puissance des pays émergents, l'influence française doit également passer par son dynamisme économique et la diffusion des savoir-faire de ses entreprises.

Tout le réseau diplomatique est désormais armé et pleinement mobilisé pour soutenir le rayonnement économique de la France. Mon action auprès de Jean-Marc Ayrault ne se résume ainsi pas à encourager l'exportation des entreprises françaises mais vise à promouvoir tous les flux créateurs de richesses : les échanges commerciaux bien sûr mais aussi les investissements créateurs d'emplois et les flux touristiques.

**Dans ce cadre, quelles principales actions ont été initiées par votre Ministère afin de favoriser, amplifier ou permettre les démarches import-export des entreprises françaises, notamment les ETI-PME ? Quels sont les premiers résultats de cette nouvelle diplomatie économique ?**

Pour soutenir le commerce extérieur de la France, j'ai fait du soutien aux PME l'axe clé de mon action. En France, on crée beaucoup d'entreprises souvent innovantes et performantes, mais, en comparaison d'autres pays, Allemagne et Italie notamment, celles-ci ne se tournent pas suffisamment vers l'international. Ainsi, il y a deux fois moins de PME qui exportent en France qu'en Italie, et trois fois moins qu'en Allemagne. Ce n'est pourtant pas une fatalité comme le montrent nos premiers résultats. C'est donc pour aller au plus près des PME, pour les inciter à se développer à l'international, mais, aussi, pour les écouter et échanger avec elles que j'ai décidé d'organiser les Forums des PME à l'international partout en France. Le premier Forum a réuni 420 PME au Quai d'Orsay en mars 2015 ce qui a montré la très forte attente qui existe en ce domaine. Depuis, j'ai entamé un véritable « Tour de France des PME » qui me conduit donc dans chacune des treize nouvelles régions françaises. Il fallait également tourner nos dispositifs de soutien vers les besoins concrets des PME, installer véritablement « la culture des PME » au cœur de l'Etat. C'est le sens du plan d'action de 15 mesures très volontariste que j'ai présentées en mars 2015. Vous l'aurez compris, le Ministère des Affaires étrangères est aussi devenu celui du Développement international et du Tourisme a multiplié les actions au service des PME et les résultats sont là : le nombre d'entreprises exportatrices a fortement progressé en 2015, pour atteindre 125 000, chiffre que la France n'avait pas connu depuis 12 ans ! Sur la seule année 2015, la France a gagné 4 000 nouvelles entreprises exportatrices ! Pour cela, de nombreuses décisions ont été prises qui vont de la rationalisation de l'écosystème du soutien à l'internationalisation avec la création de Business France ; du



# FRANCE A GAGNÉ 4 000

## ENTREPRISES EXPORTATRICES »

Le 5 février 2016, le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger Matthias Fekl a présenté pour la première fois de manière simultanée les chiffres 2015 du commerce extérieur de biens (Douanes) et des services (Banque de France).. En adoptant la présentation officielle en vigueur dans les principaux pays développés (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, etc.), le gouvernement favorise ainsi une meilleure prise en compte de l'insertion de la France dans les échanges internationaux.

développement d'un parcours de l'export rénové et simplifié articulé autour de Business France et des chambres de commerce et d'industrie en France et à l'étranger ; de la création d'un portail internet unique ([france-international.fr](http://france-international.fr)) ; du lancement du guichet unique douanier, dématérialisé à 95 % ; et de la montée en puissance du dispositif VIE pour atteindre 10 000 à la fin 2017...

**« Un Guichet unique national sera mis en place d'ici à 2016 afin de simplifier les procédures douanières » (source : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)). Quels sont les enjeux de la mise en place de ce guichet unique et, plus largement, comment vous mobilisez-vous afin de favoriser une plus grande fluidification, sécurisée, des trafics de marchandises internationaux ?**

Le Guichet Unique, accessible depuis un site Internet sécurisé (appelé ProDouane) permettra aux entreprises de ne plus avoir à se déplacer pour faire viser l'une des autorisations, licences ou certificats exigés par l'une des quinze administrations concernées, au moment du dédouanement de marchandises soumises à réglementation particulière (exemples : produits d'origine animale, produits stratégiques...). L'interconnexion des applications informatiques de la Douane et de ses partenaires autorisera une complète dématérialisation des formalités. L'entreprise aura affaire à un interlocuteur unique, la Douane.

Plus généralement, l'objectif de fluidification des flux, en maintenant un haut niveau de sécurité, est possible grâce aux effets conjugués de la dématérialisation des procédures douanières (autorisations, formalités, paiement...) et du développement d'outils ayant vocation à sécuriser les opérations de commerce international. Parmi ces

outils, on trouve le label OEA (Opérateur Economique Agréé), la délivrance à titre gratuit de Renseignements Contraignants (sorte de rescrits douaniers) en matière d'espèce ou d'origine des marchandises, l'engagement de la Douane à sécuriser les informations réglementaires délivrées aux entreprises (notamment par la mise en place d'une charte des contrôles douaniers).

**Un nouveau cycle de négociations des accords de libre-échange Europe-Etats-Unis s'est déroulé fin février 2016. Quelle est la position de la France vis-à-vis de ce traité transatlantique, notamment en termes de risques sanitaires, sécuritaires et environnementaux ?**

L'Union européenne est la première puissance commerciale mondiale. Il est tout à fait légitime et nécessaire qu'elle pèse dans la définition des règles sanitaires, de sécurité ou environnementales du futur. Le projet de traité transatlantique offre la possibilité de jouer ce rôle pivot avec les Etats-Unis. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire à n'importe quel prix : un nivellement vers le bas des normes n'est pas acceptable, les Etats doivent pouvoir adopter des décisions souveraines sans être menacés de contentieux et la France doit pouvoir faire valoir un certain nombre de demandes, comme l'accès aux marchés publics américains, la reconnaissance de nos indications géographiques ainsi que la levée des barrières non tarifaires qui pénalisent nos exportateurs. J'ai eu l'occasion de le dire : aujourd'hui, le compte n'y est pas dans ces négociations qui ne font, pour le moment, pas droit à nos demandes. Dans ces conditions, je vois mal comment la négociation pourrait aboutir en 2016 sans un signal fort en provenance de Washington. ■



## « UNE ADMINISTRATION PROTECTRICE ET FACILITATRICE, PARTENAIRE DES FORCES VIVES DE L'ÉCONOMIE »

Afin de s'adapter à l'évolution de son environnement et aux nouvelles stratégies des organisations criminelles, la douane se réforme et modernise ses méthodes de travail, ses outils et son organisation.

Elle entend protéger le territoire et les citoyens, mais également faciliter le commerce légal et en moderniser la perception des recettes fiscales.

Hélène Crocqueville.

### ENTRETIEN AVEC HÉLÈNE CROCQUEVILLE

Directrice générale des Douanes et Droits indirects

Centre de dédouanement postal de Chilly Mazarin.



**A**ujourd'hui que représente l'administration que vous dirigez et quelles sont ses missions ?

La douane exerce trois missions principales parmi les plus importants domaines de l'action publique : la protection du territoire, des citoyens et des consommateurs, la défense de la compétitivité économique, de l'attractivité et de l'emploi et le redressement des comptes publics.

Dans un contexte de développement des échanges de marchandises et de circulation accrue des personnes et des capitaux, les frontières, on le voit bien, cristallisent de nombreuses menaces : terrorisme, criminalité organisée transnationale, produits dangereux, risques sanitaires.

Elles sont par ailleurs de plus en plus dissociées des frontières géographiques nationales classiques et correspondent au point d'entrée sur le territoire de l'Union des marchandises ou des personnes :





Patrouilleur des douanes « Kermorvan », basé à Brest.

ports, aéroports, hubs internationaux de fret pour le e-commerce.

Dans le même temps, leur franchissement ne doit pas devenir un obstacle à la fluidité du commerce international loyal, à l'investissement et à la liberté de déplacement des citoyens, composantes essentielles de la prospérité économique et du bien être social dans nos économies ouvertes.

C'est dans cette perspective que la douane se réforme et modernise ses méthodes de travail, ses outils et son organisation, pour préserver la fluidité des échanges tout en garantissant un haut niveau de sécurité.

### **Comment la douane évolue-t-elle pour assurer son rôle traditionnel de lutte contre la fraude et de protection du territoire et des citoyens ?**

Dans un contexte de mobilisation renforcée des services de l'État contre le terrorisme et son financement, la douane se dote d'outils performants afin d'anticiper et de contribuer à déjouer la menace à laquelle notre pays est confronté.

Pour les marchandises, le dispositif ICS (import control system), mis en place après les attentats du 11 septembre 2001, permet d'appréhender les flux sur le plan de la sûreté, avant même qu'elles ne pénètrent le territoire national et européen. Avec ce type de dispositif, sorte de « PNR de la marchandise » la douane peut cibler et sélectionner, au milieu d'un volume considérable d'échanges, les opérations sensibles ou suspectes. Dans le même objectif de sécurité des échanges, elle crée un service national d'analyse de risque et de ciblage (SARC) qui sera en charge de la production d'analyses de risques et études à vocation opérationnelle. Elle développe également le « data-mining » qui permet de traiter de grandes masses de données, de repérer des schémas de fraude atypiques, non identifiables par les outils classiques.

En matière de flux de personnes, la douane est très active dans le pilotage du projet interministériel national API-PNR (advanced passenger information - passenger name record). C'est la déclinaison nationale de la directive PNR européenne, dont le texte vient d'être adopté par le Parlement Européen, il permettra de collecter les données de réservation et d'enregistrement des compagnies aériennes, afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Les services douaniers disposaient déjà depuis de nombreuses années d'accès informels aux systèmes de quelques compagnies aériennes. Avec PNR, il s'agit de mettre en place ce dispositif pour toutes les compagnies et tous les vols mais aussi de profiter de l'expérience douanière en matière de ciblage des informations sensibles sur les passagers. C'est pour ces raisons que le « projet interministériel » a été porté dès le début par la douane et que la plateforme de travail est hébergée dans ses locaux à Roissy.

À cet égard, l'apport de la douane en matière de protection de notre territoire et sa place spécifique dans le dispositif français de lutte contre le terrorisme ont été soulignés par le président de la République, le 16 novembre dernier, lors de la réunion du Parlement en congrès à Versailles. Les renforts d'effectifs et de moyens annoncés, qui s'ajoutent à ceux déjà accordés suite aux attentats de janvier, seront affectés au renforcement de la lutte contre le terrorisme et son financement ainsi qu'au renforcement des contrôles aux frontières. Dans ce domaine, la DGDDI a intensifié son action en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, phénomène également lié au terrorisme, à la grande criminalité, ainsi qu'à l'évasion fiscale, en exploitant les renseignements qu'elle tire de son activité de contrôle de l'obligation déclarative de flux physiques de capitaux.

Dans tous les secteurs, la DGDDI modernise ses méthodes de travail, afin de s'adapter à l'évolution de son environnement et aux nouvelles stratégies des organisations criminelles. Elle met ainsi en place





Journée nationale de destruction de contrefaçons.



des centres opérationnels douaniers terrestres (CODT) en réponse à l'évolution de grande fraude en améliorant la coordination des unités terrestres et en renforçant la sécurité des agents. Elle accroît ses capacités d'appréhension et de connaissance des flux routiers.

### **La douane travaille de plus en plus avec les entreprises, quels types d'appuis leur apporte-t-elle ?**

Dans sa recherche permanente d'équilibre entre contrôle et facilitation, la douane a pour objectifs de soutenir la compétitivité de nos entreprises et de renforcer l'attractivité de notre territoire. Il s'agit de favoriser la création d'emplois et de développer l'investissement productif en France. Cette ambition trouve sa traduction dans le plan « Dédouanez en France », composé de quarante mesures concrètes en faveur des entreprises et présenté le 22 septembre 2015 à Bercy par le Secrétaire d'État au budget, Christian Eckert.

S'agissant du soutien de la compétitivité des entreprises, la douane propose des procédures qui lui permettent d'accompagner les sociétés françaises dans leur croissance sur les marchés internationaux. Elle met également en place des structures adaptées à leurs besoins. Un service grands comptes (SGC) sera ainsi créé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 afin d'assurer le suivi personnalisé des principaux opérateurs français du commerce international. Pour les PME, l'accompagnement est assuré par un réseau régional de quarante cellules douanières de conseils aux entreprises.

Par ailleurs, la douane a l'ambition de consolider ses relations partenariales avec les entreprises, au travers de dispositifs de certification, comme le



statut d'opérateur économique agréé (OEA), qui est un label de confiance attribué aux entreprises fiables. Avec l'entrée en vigueur du code des douanes de l'Union à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, la douane a lancé une grande campagne d'information des entreprises pour les préparer aux nouvelles dispositions et les positionner en situation favorable vis-à-vis de leurs concurrentes.

En matière d'attractivité, la douane a mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2015 le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation au bénéfice des entreprises titulaires d'une procédure de dédouanement unique (PDU).

L'ensemble de ces actions en faveur des entreprises et de nos plateformes logistiques a été récemment reconnu par la banque mondiale qui a attribué la 1<sup>ère</sup> place mondiale à la France dans son classement « Doing business » sur le commerce transfrontalier. Les médias comme Le Monde, Les Echos ou le MOCI ont souligné que ce classement venait récompenser les efforts réalisés, depuis des années, par les services douaniers français. ■



Entretien personnalisé avec un agent de la Cellule Conseils aux Entreprises de la douane.



Hélicoptère EC135 de la douane.

**D**ES HOMMES, DES MISSIONS





AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ



Jean-Michel Thillier.

# DES PERSONNELS FORTEMENT IMPLIQUÉS POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Pour répondre à l'évolution permanente des technologies et des échanges internationaux, la douane ne cesse de s'adapter. Elle s'investit tout particulièrement dans le domaine de la formation, afin de rester toujours plus performante.

## ENTRETIEN AVEC JEAN-MICHEL THILLIER

Chef de service, adjoint à la Directrice générale des Douanes et Droits indirects

# A

### **aujourd'hui, que représente le personnel de la douane et sur quels domaines intervient-il ?**

Les effectifs de la douane s'élèvent, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à 16 473 agents répartis sur l'Hexagone et dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Liée aux flux de marchandises et de voyageurs, la douane est surtout présente aux points d'entrée et de sortie du territoire communautaire et sur les grands axes de circulation.

Notre administration est organisée en deux secteurs d'activité : celui des opérations commerciales et celui de la surveillance. Elle assure des missions de régulation des flux de marchandises, de protection de notre territoire et de lutte contre la fraude et les trafics illicites (stupéfiants, contrebande de tabac, contrefaçons, biens culturels, protection du consommateur et de l'environnement, etc.). La douane est également fortement mobilisée dans le cadre du dispositif français de lutte anti-terroriste.

À ce titre, elle s'est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre de la future unité interministérielle de ciblage des passagers aériens (PNR), qui a été ouverte cet automne à Roissy CDG. Elle assure enfin une mission fiscale avec la perception des droits de douane et la TVA sur les produits importés et celle des impositions sur les alcools, le tabac, les produits pétroliers, les déchets ou les moyens de transport. En 2015, la douane a ainsi collecté plus de 70 Md€ de recettes fiscales.

### **Avec la mondialisation, les métiers de la douane se complexifient. Quelles sont les nouvelles spécialités, comment permettent-elles d'améliorer les performances ?**

La mondialisation a pour conséquence la massification des échanges qui concerne aussi bien

les voyageurs que les marchandises. 90 % des flux internationaux sont acheminés par voie maritime. Quant au volume restant, il transite par les grands points de passage (hubs) comme l'aéroport de Roissy, le fer ou la route. La mondialisation est également marquée par le développement rapide de la dématérialisation des informations. La douane, avant même que les marchandises ou les personnes arrivent sur le territoire, traite les données informatiques relatives à ces flux physiques. Notre administration travaille de plus en plus avec les acteurs de la chaîne logistique : transporteurs, autorités portuaires et aéroportuaires françaises et douanes étrangères. L'amélioration continue de l'organisation des structures en charge de la collecte et du traitement du renseignement permet à la douane de rationaliser ses contrôles, d'être plus efficace et d'obtenir d'excellents résultats dans tous les domaines de la lutte contre la fraude.

### **Plus généralement, comment le personnel de la douane s'inscrit-il dans la démarche de modernisation de l'action publique ?**

Les ambitions de la douane en matière de simplification, de lutte contre les trafics et d'accompagnement des entreprises à l'international sont importantes. Elles reposent sur de nouveaux outils informatiques, techniques (scanners, etc.), de communication (site Internet, lettres d'information Internet, application pour smartphones) de nouvelles méthodes de travail (ciblage, dataming), mais surtout sur des agents compétents et bien formés.

Chaque agent bénéficie ainsi en moyenne de 5,6 jours de formation professionnelle par an, soit le double de la moyenne constatée dans l'ensemble de la fonction publique française. ■



# L'ORGANISATEUR DE TRANSPORT INTERNATIONAL : VÉRITABLE FACILITATEUR DU COMMERCE EXTÉRIEUR

TLF Overseas représente les professionnels du secteur du transport et de la logistique et contribue à la compétitivité du commerce extérieur de la France.

PAR HERBERT DE SAINT SIMON

Président de TLF Overseas



Herbert de Saint Simon.

## L'organisateur de transport international (OTI) : son rôle, sa valeur ajoutée

Véritable chef d'orchestre de la *supply chain* internationale, **partenaire incontournable** des administrations, l'OTI accompagne et conseille ses clients importateurs – exportateurs pour toutes leurs opérations de transport, logistique et douane dans le respect des différentes réglementations et normes environnementales des pays desservis.

**Grâce à son organisation en réseau dans le monde entier**, l'OTI proactif et agile, s'adapte aux variations des marchés mondiaux et reste à l'écoute de l'évolution des demandes de ses clients. Son expertise en ingénierie logistique lui permet d'offrir une palette de prestations et de services clés en main à l'échelle des besoins de ses donneurs d'ordre.

**Dans sa mission de représentant en douane, l'OTI est un rouage essentiel du commerce international grâce à l'étendue de ses connaissances et compétences :**

- Expertise douanière
- Sécurisation des flux physiques (contribution aux opérations de sûreté/sécurité)

- Gestion et sécurisation des flux d'information correspondants via les plateformes électroniques portuaires et aéroportuaires
- Accompagnement de ses partenaires commerciaux dans l'obtention de la certification Opérateur Économique Agréé (OEA)... au service des TPE, PME et Grands Groupes.

**À propos de TLF /TLF Overseas :** L'Union TLF (Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France) fédère, en France, les entreprises du secteur du transport et de la logistique. Sa particularité est de compter dans ses rangs des entreprises actives sur l'ensemble des métiers de la *supply chain*. TLF Overseas, affiliée à l'Union TLF, regroupe les organisateurs de transport international (OTI), les commissionnaires en douane et les syndicats de transitaires des grands ports français.

TLF Overseas a pour missions principales de défendre les intérêts de la profession auprès des législateurs français, européens et internationaux, d'effectuer une veille réglementaire concernant les métiers de l'Overseas (maritime, aérien et douane), de valoriser les métiers de ses adhérents et de les aider à développer la compétitivité indispensable au maintien de l'attractivité du site France, donc au développement du commerce extérieur de la France. ■

**TLF Overseas**  
Immeuble « Le Diapason »  
218, avenue Jean Jaurès  
75019 PARIS  
Tél. : 01 53 68 40 40  
Fax : 01 53 68 40 99  
[www.e-tlf.com](http://www.e-tlf.com)  
[www.tlf-blog.com](http://www.tlf-blog.com)





Philippe Lugué.

# LA DOUANE DE ROISSY AU CŒUR DES FLUX INTERNATIONAUX

La simplification du dédouanement mise en œuvre par les services des douanes contribue à rendre la première plate-forme aéroportuaire de France toujours plus attractive et compétitive.

## ENTRETIEN AVEC PHILIPPE LÉGUÉ

Directeur Interrégional des Douanes et Droits indirects à Roissy

### **L**a Direction interrégionale des douanes de Roissy est au cœur des flux internationaux, que représentent-ils ?

L'interrégion de Roissy s'organise autour de la direction régionale Roissy Voyageurs (729 agents), chargée du contrôle des flux de voyageurs (65,8 millions de passagers en 2015 à Roissy, 8<sup>ème</sup> rang mondial) et la direction régionale Roissy fret (500 agents) qui traite les flux de marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit (deux millions de tonnes en 2014), ce qui positionne Roissy au 2<sup>ème</sup> rang européen après Francfort pour le fret transporté.

S'agissant de la mission fiscale, la douane de Roissy a perçu en 2015, 1,43 milliards d'euros de droits et taxes.

### **Comment renforcez-vous l'attractivité de la plate-forme aéroportuaire de Roissy ?**

Les services douaniers de Roissy contribuent à la compétitivité économique de la plate-forme en articulant leur mission de contrôle avec des facilitations proposées aux opérateurs du fret, afin de garantir la fluidité et la sécurité de leurs flux de marchandises.

Ces opérateurs bénéficient notamment d'un système de dédouanement informatisé Delt@ (Dédouanement En Ligne par Traitement Automatisé) qui permet le traitement de plus de 3 000 déclarations en douane par jour pour le seul fret cargo.

En outre, les services douaniers de Roissy apportent un appui réglementaire aux opérateurs économiques de la plate-forme (transitaires, compagnies aériennes, logisticiens et entreprises) et les accompagnent pour la mise en conformité du processus ECS (Export Control System<sup>1</sup>). Ils les soutiennent également pour l'adhésion à certains projets expérimentaux (e-Freight, laissez-passer phytosanitaire dématérialisé,...). Par ailleurs, la direction des douanes de Roissy participe à l'implantation sur la plate-forme de certaines sociétés ou groupes qui ont choisi Roissy comme hub pour leurs activités.

Parallèlement, afin de fluidifier l'arrivée et le départ des 66 millions de voyageurs annuels, la douane a mis en place un système informatique de gestion de la détaxe voyageurs, le système PABLO. Celui-ci accélère, sécurise et simplifie l'ensemble du dispositif de détaxe pour les voyageurs et les commerçants.







Contrôle du fret aérien à Roissy.

### Fluidifier les échanges, est-ce compatible avec le renforcement de la sécurisation aéro-portuaire ?

Répartis dans près de quarante implantations différentes sur la plate-forme, les douaniers de Roissy assurent une grande variété de fonctions et de métiers (cibleur, vérificateur, technicien des comptes, rédacteur au pôle action économique...).

Pour garantir la fluidité et la permanence des échanges sur la plate-forme de Roissy-CDG, le dédouanement des marchandises s'effectue sur des plages horaires élargies permettant d'assurer une présence effective des douaniers 24h/24 et 7j/7. La douane favorise ainsi les échanges tout en ciblant les flux illicites.

Depuis 2011, le système « import control system » (ICS) impose, en application de la réglementation communautaire, la communication par les transporteurs aériens de 27 informations concernant toutes les expéditions arrivant au premier point d'entrée dans l'UE.



La mise en place d'un dispositif d'analyse de risque sûreté/sécurité avant dédouanement couplée à l'application de profils de risque dans le système de dédouanement informatisé Delt@ permet de renforcer et de garantir à la fois la fluidité des échanges tout en préservant une capacité de contrôle et de sécurisation des envois destinés à nos partenaires ou à la France. ■

Saisie de cocaïne par les services douaniers de Roissy.

(1) Processus grâce auquel les exportateurs français obtiennent automatiquement le visa fiscal à l'exportation dès que les marchandises quittent physiquement le territoire.



François Richard.

# DÉLÉGATION AUX RELATIONS INTERNATIONALES DE LA DOUANE (DRI) : UNE COORDINATION ACCRUE DE LA POLITIQUE DOUANIÈRE COMMUNAUTAIRE

Créée en 2010, la Délégation aux Relations Internationales, contribue par ses politiques de coopération avec les services des autres pays, à la mutualisation et à l'harmonisation des pratiques au plan international.

## ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS RICHARD

Chef de la Délégation aux Relations Internationales  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

Q

### Quelles sont les grandes missions de la Délégation aux Relations Internationales ?

Créée dans un contexte de mondialisation, l'activité de la délégation s'articule autour de trois grands thèmes. Le premier vise à la facilitation, qu'il s'agisse d'aider les entreprises ou de fluidifier la circulation des marchandises licites. Le second concerne la lutte contre les fraudes dans lequel notre réseau d'attachés douaniers et d'experts techniques internationaux est toujours en première ligne. Nous combattons ainsi les trafics et la criminalité de tout ordre, qu'il s'agisse des trafics illicites comme les stupéfiants, les armes, les contrefaçons, la contrebande de cigarettes, de la fraude économique et commerciale ou du terrorisme. Notre troisième thème est celui de la gouvernance. En qualité d'expert de la technique douanière, nous participons ainsi à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions de recrutement et de formation. Nous veillons également à développer le partage et la transmission des bonnes pratiques aux agents des douanes des administrations étrangères partenaires, en particulier sur le continent africain. Nous dispensons ainsi annuellement plusieurs centaines de formation.

### Comment évoluent les coopérations internationales, bilatérales ou multilatérales ?

Elles s'envisagent sous trois axes : institutionnel, technique et opérationnel. Notre réseau favorise les coopérations multiples et continues. Dans la seule zone Antilles-Guyane, quatre directions des douanes françaises sont établies. Nous participons bien évidemment à la Conférence Douanière Inter-caraiïbe et bénéficions d'un outil formidable qu'est le Centre Interministériel de Formation Anti-Drogue

(CiFAD), chargé de conduire des actions de formation et de coopération pour renforcer les capacités des administrations des États concernés.

Les coopérations s'appuient également sur la présence d'attachés douaniers à Washington, Miami, Bogota, Caracas et Sao Paulo.

### Comment s'articulent la circulation des marchandises et la lutte contre les fraudes douanières ?

Notre métier de douanier est de concilier facilitation et contrôle. En étroite relation avec la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), la DRI assure l'interface entre les services douaniers français et nos homologues étrangers. Nous avons ainsi une mission permanente de recueil de renseignements et d'assistance aux services d'enquête en vue de déceler les divers trafics illicites. Nos moyens humains, logistiques, techniques, technologiques et notre expertise nous permettent de prévenir les menaces, de distinguer en amont les flux à risques afin de fluidifier ceux qui ne le sont pas. La coopération internationale facilite l'adaptation aux spécificités des pays et régions.

### Les différentes législations en vigueur dans les autres pays sont-elles compatibles ?

Dans le cadre de l'Organisation Mondiale des douanes, elles ne diffèrent pas véritablement les unes des autres. Seule la mise en œuvre peut s'avérer différente. C'est pourquoi, la coopération internationale est essentielle et les échanges de bonnes pratiques, de retours d'expériences indispensables. ■



# LE CODE DES DOUANES DE L'UNION (CDU)

**PAR CLAUDE LECOZ**

Chef du bureau Politique du dédouanement  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects



Claude Lecoz.

**L**es évolutions réglementaires européennes, avec notamment les nouvelles règles de comitologie découlant du Traité de Lisbonne et un cadre des échanges commerciaux bouleversé, avec en particulier l'adoption de normes en matière de sûreté et de sécurité, ont conduit à la mise en place d'un nouveau Code.

La douane française s'est alors fortement impliquée dans les négociations du CDU et de ses dispositions d'applications – l'acte délégué et l'acte d'exécution – pour obtenir un cadre juridique équilibré, répondant aux besoins des opérateurs français en matière de dédouanement. Le CDU offre en effet de nombreuses opportunités et la douane française souhaite permettre à tous les opérateurs nationaux de tirer au mieux profit de ces nouvelles dispositions.

L'objectif principal du CDU est en effet la mise en place d'une « douane électronique », caractérisée donc, par la dématérialisation de toutes les formalités douanières, par la mise en oeuvre de systèmes d'information standardisés pour la délivrance et la gestion des décisions douanières.

Un cadre légal relatif à la gestion des risques et à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement se met ainsi en place. Une meilleure régulation des échanges peut alors s'opérer : faciliter les échanges en offrant des procédures douanières modernes et sécuriser ces échanges en permettant aux douanes

européennes de mieux contrôler les flux de marchandises à l'importation et à l'exportation.

Le « dédouanement centralisé communautaire » est une des mesures emblématiques de ce CDU. Sa déclinaison nationale est possible, en France, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 alors qu'elle ne sera mise en oeuvre au plan européen qu'en 2019-2020 : un opérateur pourra déposer l'ensemble de ses déclarations d'importation ou d'exportation auprès d'un seul bureau de douane alors même que les marchandises y afférant seront acheminées auprès de bureaux de douane – dits de présentation – situés en divers points du territoire.

L'opérateur économique agréé (OEA) est également un acteur du commerce international mis en exergue par le CDU. C'est un opérateur qui, remplissant un cahier des charges défini au plan européen, pourra bénéficier de facilités pour ses importations et exportations. C'est un partenariat noué entre acteurs public et privé, qui est reconnu sur le plan international : le statut d'OEA est un label de qualité. Il existe d'ailleurs des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Union Européenne et nos grands partenaires commerciaux (États-Unis, Chine, Japon) qui permettent aux signataires de l'accord de traiter favorablement les OEA, quelle que soit la partie qui a délivré ce statut.

Sécurisation et fluidification des échanges sont les maîtres-mots de ce nouveau Code des Douanes de l'Union... ■





# LA DOUANE EN OUTRE-MER : MOBILISÉE SOUS TOUS LES FRONTS DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES SUR DES TERRITOIRES STRATÉGIQUES

Trois missions fondamentales sont assurées par l'administration des douanes d'Antilles-Guyane.

PAR JEAN-FRANÇOIS DUTHEIL

Directeur Interrégional des douanes Antilles-Guyane



Jean-François Dutheil.

**L**a première est, historiquement, d'ordre fiscal. Les départements d'Outre-mer sont dotés d'une fiscalité spécifique que nous percevons ; la plus importante, l'octroi de Mer, est reversée au profit des collectivités locales (près de 1,4 milliards d'euros pour les trois départements Français des Antilles en 2015). Plus de 70 % de notre collecte fiscale abonde les budgets locaux. En 2015, une nouvelle loi a réformé l'octroi de Mer. Tout en préservant l'Outre-mer des conséquences de l'éloignement et de l'insularité, elle vise à favoriser une meilleure efficacité de l'impôt. Nous avons entrepris, tous départements concernés, la conception d'un nouvel outil fiscal et statistique intitulé « DOMINO » (Déclaration d'Octroi de Mer interne informatisée). Celui-ci est dédié à la gestion de l'octroi de mer interne dans les DOM. Il permet la saisie des déclarations trimestrielles par les services, ainsi qu'une restitution statistique sur l'état de la production locale et sur la dépense fiscale. Notre rôle est également important dans l'élaboration d'une fiscalité toujours mieux adaptée.

Notre deuxième mission est d'ordre économique. La douane accompagne les entreprises locales en leur proposant des procédures adaptées, afin qu'insularité ne se conjugue pas avec handicap. Acteur du développement économique, notre rôle de co-régulation des grandes filières spécifiques à l'outre-mer, comme celle du rhum, ou encore des énergies, est déterminant.

Notre troisième mission est, bien évidemment, la protection du citoyen, au travers de la lutte contre les grands trafics illicites. Au regard de notre situation géographique, la lutte contre le trafic de stupéfiants est notre priorité. Les populations ultramarines, souvent en situation de précarité, au centre de zones extrêmement sensibles, sont des proies faciles pour cette criminalité.

En 2015, des stupéfiants, notamment de la cocaïne, représentant plus de 34 millions d'euros ont été directement saisis. Pour ce faire, nous nous imposons une présence optimale, tant géographique que sectorielle, présente comme technique, ne négligeant aucun vecteur : maritime, terrestre, express, aérien, postal ou encore numérique.

Nous adaptons nos pratiques aux évolutions. Ainsi, depuis quelques années, la résine de cannabis importée de l'Hexagone est en émergence : 664 kilos de résine ont été saisis par les services douaniers des Antilles-Guyane en 2015.

En complément d'un travail minutieux de contrôle sur le terrain, d'une intensification de la fonction renseignement opérée par l'échelon local de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières, la douane a développé un dispositif aéro-maritime et aéro-naval Garde-Côtes de très haute performance.

Nous ne sommes que 800 douaniers pour trois départements sur un arc insulaire de 2200 kilomètres, avec une multitude de pays tiers qui nous séparent. Cela impose un dispositif adapté, un déploiement et une mobilité constante. Les équipes douanières sont sur tous les fronts et effectuent un travail de surveillance et de renseignement permanent. Nos excellents résultats sont ceux d'agents détenant de fortes compétences professionnelles, mobilisés et bien formés. Les moyens techniques et technologiques sont à la hauteur de nos missions. Mais l'humain domine. Il faut saluer là un travail d'équipe formidable entre tous les acteurs de la douane, mais aussi celui effectué en parfaite concertation avec les autres services de l'État dans la zone Antilles-Guyane. ■



Georges Boucard.

# ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La ville des Abymes, qui appartient à la Communauté d'agglomération de Cap Excellence, est un des moteurs de l'économie guadeloupéenne. L'octroi de mer, taxe reconduite pour la période 2015-2020, constitue une part importante de son budget.

## ENTRETIEN AVEC GEORGES BOUCARD

Directeur de cabinet de la Ville des Abymes,  
Attaché parlementaire du Député Eric Jalton

**P**ouvez-vous nous présenter la ville des Abymes et son apport à l'économie locale ?  
Comptant 60 057 habitants, elle se situe au centre de l'archipel de la Guadeloupe et comprend plusieurs zones d'activités économiques dont la principale, nommée la Providence, bénéficie du label Haute Qualité Environnementale (HQE) avec une certification ISO 14001 : les entreprises qui s'y installent ont donc l'obligation de respecter les préconisations de développement durable que la ville a adoptées dans le cadre de son Agenda 21 lancé en 2011 et de la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial. Les enjeux environnementaux sont cruciaux, car notre territoire est exposé à des menaces et des risques majeurs liés au réchauffement climatique, comme la montée des eaux. En effet, des parties de notre territoire sont situées au dessous du niveau de la mer, et il est donc important pour nous de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des habitants. Nous sommes attentifs aux conclusions de la

Conférence sur le Climat qui s'est tenue à Paris en décembre dernier car nous nous inscrivons dans cette dynamique et suivons les prescriptions des experts. Nous avons notamment accueilli Jean Jouzel, le vice-président du GIEC, et Raúl Montenegro, prix Nobel alternatif.

La ville des Abymes fait partie, avec Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault, de la Communauté d'agglomération Cap Excellence dont notre Député-maire Eric Jalton est également président. Cette collectivité est au cœur de l'activité économique guadeloupéenne et possède notamment une plateforme aéroportuaire Pôle Caraïbe très fréquentée, ainsi que le port de Pointe-à-Pitre Jarry-Baie-Mahault, qui représente également un atout économique fort pour notre territoire. Nous avons l'ambition dans les cinq ans qui viennent de créer un Pôle d'excellence avec un ou plusieurs clusters, autour de Pôle Caraïbe dans les métiers de la logistique, du transport et de l'agro-transformation « bio » à forte valeur ajoutée provenant de notre biodiversité. « Abymes... the Place to Be... » comme disent nos voisins caribéens anglophones.

### **L'octroi de mer est une recette importante pour la Guadeloupe. En quoi joue-t-il un rôle important en particulier pour les Abymes ?**

L'octroi de mer est une taxe touchant les produits importés dans les départements d'Outre-mer. Son objectif est de protéger et de développer la production locale. L'Union européenne a reconduit ce dispositif pour la période 2015-2020. Il alimente le budget des collectivités locales et notamment celui des communes. La Région est l'organisme collecteur de la taxe qui est calculée par le service







Aérogare Régionale :  
plateforme Pôle Caraïbes.

des douanes et qui ne touche pas certaines catégories, notamment les produits culturels.

Concernant les apports pour le budget de la ville des Abymes, l'octroi de mer intervient dans trois domaines différents : tout d'abord, une dotation principale de 24 millions d'euros qui représente 29 % de notre budget. Pour les autres communes du territoire, cette part oscille entre 30 et 40 %.

Une deuxième part, versée en fin d'année, qui dépend de l'activité économique, est destinée au développement économique et représentait jusqu'en 2014 entre 1,5 million et 1,7 million d'euros. En raison notamment de la crise, cette somme ne représentera en 2015 que 850 000 euros et nos prévisions sont encore plus basses pour 2016. Le Fonds régional de développement économique constitue une aide importante pour nos programmes d'investissements.

La dernière part est une subvention de fonctionnement versée en fin d'exercice par la Région qui correspond à 4 % de l'octroi de mer.

### **Pourquoi peut-on dire qu'il s'agit d'un indicateur pertinent pour mesurer l'activité économique ?**

Plus les échanges commerciaux sont denses, plus la perception de l'octroi de mer est importante : cela nous permet donc de mesurer l'activité économique de nos entreprises. Le ralentissement d'activité en 2014 a par conséquent entraîné une baisse importante de recette pour notre budget.

### **La douane accompagne les entreprises de Guadeloupe à l'exportation. Est-ce un atout pour les sociétés des Abymes ?**

Nos sociétés possèdent un savoir-faire lié à la réglementation européenne à laquelle elles sont soumises : cette qualité est un atout à l'exportation par rapport à d'autres pays des Caraïbes qui n'ont pas la même exigence en matière de normes. Par exemple, pour le matériel scolaire, des entreprises des Abymes fournissent des produits dans les Caraïbes dotés du marquage CE, ce qui permet de constituer une protection pour les écoliers, par exemple en cas de tremblement de terre. Nous sommes un vecteur de la technologie européenne vers ces régions. Il est donc très important que la douane accompagne les entreprises locales



Chambre Régionale des  
Comptes des Antilles  
et de la Guyane.

notamment avec les mécanismes complexes de documentation nécessaire aux exportations. Outre la douane, la Chambre de Commerce et d'Industrie, en partenariat avec la Coface, permet aux entreprises exportatrices de bénéficier de garanties de paiement en matière d'exportation.

### **La ville des Abymes est engagée dans un vaste projet de transformation économique et sociale, le Programme de Rénovation Urbaine. Comment avance ce chantier ? Et qu'en sera-t-il du NPNRU ?**

Le Programme de Rénovation Urbaine des Abymes vise à développer l'attractivité du territoire et s'inscrit dans une réflexion globale de restructuration, concernant notamment l'amélioration des conditions de vie des populations de quelques quartiers prioritaires, comme Grand Camp et Raizet ainsi que le centre-ville. Pour le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), les secteurs concernés sont les quartiers du Vieux Bourg, les copropriétés dégradées du Raizet et d'autres quartiers de l'agglomération de Cap Excellence.

Ces programmes de rénovation urbaine représentent environ un milliard d'euros de travaux. La première phase arrive à son terme en 2015 et le NPNRU sera porté par Cap Excellence. Il est important pour nous d'obtenir autant de financements que lors du premier programme afin d'achever les opérations de réduction de l'habitat indigne. Nous travaillons en collaboration avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les Ministères de la Ville et de l'Écologie. ■

Mairie des Abymes  
Rue Achille René Boisneuf  
97139 Les Abymes  
Tél. : 05 90 93 80 80  
Fax : 05 90 93 80 83











© Union Européenne

Philippe Juvin.

# UN TEXTE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA MONDIALISATION

Le déploiement du nouveau Code des douanes de l'Union (CDU) au 1<sup>er</sup> mai 2016, entre dans la dernière ligne droite. En introduisant plus de simplifications, notamment pour les opérateurs, il devrait renforcer l'attractivité de l'UE, tout en assurant une meilleure régulation des échanges et des contrôles. Il marque une étape importante dans l'approfondissement de l'union douanière.

## ENTRETIEN AVEC PHILIPPE JUVIN

Député européen

# L

### **'UE est-elle le premier ensemble économique de commerce international ?**

Avec son marché unique de vingt-huit pays, l'UE est l'une des principales puissances commerciales mondiales. L'économie européenne, mesurée en termes de production de biens et de services (PIB), dépasse celle des États-Unis et s'élève en 2014 à 13 920,541 milliards d'euros (10 938,922 milliards d'euros au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015). L'UE ne compte que 7 % de la population mondiale mais ses échanges commerciaux avec le reste du monde représentent environ 20 % du volume total des importations et exportations mondiales.

### **Quels sont les axes majeurs du nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU) et en quoi est-il novateur ?**

Le CDU, entré en vigueur fin octobre 2013, marque une étape importante dans l'approfondissement de l'union douanière, composante historique et majeure du grand marché intérieur. Le texte du CDU rénove la législation douanière en donnant les outils nécessaires au renforcement de la compétitivité des entreprises européennes.

Il répond, en outre, à la nécessité de prendre en compte les nouveautés techniques comme l'évolution des systèmes d'information : le CDU introduit le principe de la dématérialisation pour l'échange et le stockage d'informations.

Cette disposition sur la dématérialisation va nécessiter un vaste chantier informatique, concrétisé dans un programme de travail informatique commun (adopté par acte d'exécution en mai 2014). Une

phase transitoire pour la mise à niveau de l'informatique va être organisée jusqu'au 31 décembre 2020 afin que le CDU puisse entrer en application alors que les systèmes informatiques ne seront pas encore finalisés.

Le CDU est également novateur dans plusieurs domaines, en particulier le développement du dédouanement centralisé (DC) qui consacrera la notion d'interlocuteur douanier unique et le rôle désormais central du statut d'opérateur économique agréé (OEA).

À cet égard, l'entrée en application du CDU :

- consolidera le principe de l'échange de données par voie électronique, pour éviter une Europe à deux vitesses qui pourrait émerger si les États membres ne parvenaient pas à introduire un système d'échanges de données électroniques entre les administrations douanières et les opérateurs économiques, système dans lequel le Parlement européen avait notamment estimé que le recours au support papier d'échange d'informations doit rester exceptionnel ;
- permettra d'assurer un traitement encore plus préférentiel pour les Opérateurs économiques agréés (OEA), comme des contrôles moins nombreux, un accès automatique à certaines procédures douanières simplifiées, ou un traitement prioritaire de leurs demandes douanières ;
- favorisera les tests de simplification de la mise en œuvre de la législation douanière.



## **L'harmonisation ne risque-t-elle pas d'entraîner une compétition qui pourrait faire perdre à la France un certain nombre de rentrées fiscales ou de droits de douane ?**

Les travaux autour du CDU ont apporté plusieurs réponses aux divergences actuelles dans l'application de la réglementation en vue de concilier, d'une part, harmonisation, et, d'autre part, respect des spécificités nationales dans l'application des réglementations de l'UE. Le CDU met en place une harmonisation réelle sur plusieurs niveaux : il établit une harmonisation de procédures et domaines faisant l'objet actuellement d'une application différente selon des modalités définies sur le plan national et pouvant varier d'un État membre à l'autre (ex : la représentation en douane ou certains contrôles).

Le CDU reprend par ailleurs dans son champ d'application des domaines qui faisaient auparavant l'objet d'une réglementation nationale, comme le droit d'être entendu.

Enfin, certaines procédures et autorisations font l'objet d'une véritable refonte dans un cadre unifié et précisé comme les décisions douanières, dont la délivrance suivra une procédure unifiée, ou le dépôt temporaire qui, tout en restant un statut, fait l'objet d'un encadrement précis dans le CDU.

Le CDU offrira ainsi plus de simplifications pour les opérateurs exerçant des activités douanières sur le territoire douanier de l'Union. En mettant en place des procédures douanières modernisées et harmonisées au niveau européen, il devrait permettre d'assurer une meilleure régulation des échanges et de renforcer l'attractivité de l'UE, ce qui sera bénéfique pour les États membres dans leur ensemble.

Et la France, qui se prépare d'ores et déjà à accueillir le dispositif associé au nouveau Code des douanes, dispose de nombreux atouts à faire valoir.

## **Les législations nationales sont extrêmement disparates dans le domaine des contrôles, certaines sont plus laxistes, cela pose la question de l'effectivité de la norme européenne ?**

Pour mieux encadrer les pratiques nationales, l'adoption du nouveau CDU et de ses dispositions d'application sous la forme des actes délégués (AD) et actes d'exécution (AE) sont un atout certain pour adapter et développer le cadre douanier commun dans l'UE. En cela, l'effectivité de la norme



Contrôle SMS sur le port de Gennevilliers.

européenne est d'autant mieux assurée qu'elle figure dans un Code communautaire actualisé s'imposant à tous les États membres.

Le cadre juridique global du CDU et de ses dispositions d'application influencera l'évolution de l'organisation future des plateformes européennes du dédouanement, ainsi que l'organisation de la filière de la logistique européenne des marchandises. Seront notamment décisives les évolutions en termes de procédures et de gestion du dédouanement, les relations entre les administrations douanières et les opérateurs, ou encore les arbitrages entre les objectifs de facilitation du commerce et de protection de l'UE et de ses citoyens.

## **Ce code, c'est la bonne réponse pour relever le défi de la mondialisation ?**

Dans un environnement international compétitif, la législation douanière européenne doit s'adapter et permettre une rationalisation des procédures douanières, afin de faciliter à la fois les échanges et les contrôles. Et cette capacité d'adaptation, tant au plan réglementaire que pratique, est en quelque sorte la "marque de fabrique" de la douane.

En ce sens, le CDU, parce qu'il permet aux douanes européennes de s'inscrire dans cette perspective, sera un outil supplémentaire de l'UE pour relever le défi de la mondialisation.

À titre d'exemple, le dédouanement centralisé pose le principe de la dissociation des flux déclaratifs d'importation et d'exportation et des flux physiques de marchandises. Il permettra aux opérateurs de centraliser le dépôt de leurs déclarations d'importation et d'exportation auprès d'un seul bureau de douane, facilitant en conséquence la gestion de leurs opérations commerciales. ■





LA PROTECTION DU





TERRITOIRE ET DU CITOYEN

# LA DOUANE FRANÇAISE : AUX AVANT-POSTES DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON



Richard Yung.

Avec près de 8 millions de produits contrefaisants saisis en 2015, la douane maintient ses résultats à très haut niveau. Si les services douaniers ont vu leurs pouvoirs renforcés, notamment pour lutter contre la contrefaçon numérique, le rapprochement des législations des États membres sur les marques devrait également contribuer à faciliter leur travail.

## ENTRETIEN AVEC RICHARD YUNG

Sénateur, Vice-président de la commission des Affaires européennes,  
Président du Comité national anti-contrefaçon (CNAC)

**Q**

**ue représente la contrefaçon, peut-on évaluer les conséquences de ce fléau sur l'économie?**

La contrefaçon demeure un véritable fléau. Aucun secteur économique n'est aujourd'hui épargné par cette activité délictueuse particulièrement lucrative. Les produits de grande consommation sont désormais touchés, au même titre que les produits de luxe. Même les tickets restaurant et les timbres-poste sont la cible des contrefacteurs.

La contrefaçon fragilise notre économie. Elle menace la croissance, la compétitivité et l'emploi. Les entreprises voient leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices amputés. En France, on estime le manque à gagner à six milliards d'euros de chiffre d'affaires. La contrefaçon ternit la réputation des marques, nuit à l'investissement et décourage la recherche et l'innovation. Chaque année, elle provoque la destruction d'environ 40 000 emplois dans notre pays. Pour les États, elle représente aussi un coût, qui se traduit par des pertes fiscales. Les produits contrefaisants peuvent aussi mettre en danger la santé et la sécurité des consommateurs.

J'ajoute que la contrefaçon porte atteinte à l'environnement et favorise le travail clandestin et l'exploitation des êtres humains.

Il faut également avoir à l'esprit le fait que cette activité alimente la criminalité organisée et le terrorisme. Selon les douanes, « la contrefaçon représenterait un tiers des revenus du crime

organisé, soit environ 250 milliards de dollars, ce qui place ce trafic au deuxième rang des activités criminelles ». Par ailleurs, d'après un récent rapport publié par l'Unifab, « la contrefaçon constitue aujourd'hui un mode de financement privilégié des groupes terroristes ». Pour ne prendre qu'un exemple, les auteurs du massacre de Charlie Hebdo, les frères Kouachi, s'adonnaient au commerce de chaussures de sport de contrefaçon.

Afin d'évaluer plus précisément l'impact de la contrefaçon sur l'économie française, Bercy a mis en train de mettre en place un groupe de travail, en partenariat avec le CNAC<sup>1</sup> et l'Unifab<sup>2</sup>. De son côté, l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle a réalisé plusieurs études relatives à l'incidence économique de la contrefaçon dans un certain nombre de secteurs à travers toute l'UE.

**De quels moyens disposent les services douaniers pour lutter ? Faut-il les renforcer ?**

Les agents des douanes sont à l'avant-poste de la lutte contre la contrefaçon. Ils disposent de nombreux pouvoirs (retenue, saisie, sanctions, etc.), qui ont été renforcés par la loi du 29 octobre 2007 et la loi du 11 mars 2014. Cette dernière a notamment étendu la retenue et la saisie des marchandises contrefaisantes à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

L'action des services douaniers en matière de lutte contre la contrefaçon repose également sur le nouveau règlement douanier européen, qui prévoit



notamment une procédure de destruction simplifiée des marchandises contrefaisantes.

### **Avec l'explosion du commerce en ligne la fraude évolue, comment détecter des produits contrefaisants transportés par voie postale ou fret express ?**

Selon l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle et Europol, Internet est devenu « le canal de distribution par excellence des marchandises de contrefaçon ». Pour lutter contre la contrefaçon numérique, les douanes disposent du service Cyberdouane, dont j'ai pu mesurer l'efficacité et le très grand professionnalisme à l'occasion d'une visite effectuée en 2015.

Afin d'améliorer l'action douanière sur la toile, la loi de 2014 a étendu les compétences des douanes en matière de « coups d'achat » à l'ensemble des marchandises contrefaisantes. Cette procédure consiste à réaliser l'acquisition d'une certaine quantité de produits soupçonnés d'être des faux afin de vérifier si la contrefaçon est ou non avérée.

Partant du constat que le fret postal et le fret express sont les vecteurs les plus fréquemment utilisés pour acheminer des marchandises contrefaisantes achetées via Internet, la loi de 2014 a renforcé le contrôle des locaux des opérateurs postaux et des expressistes, dans le respect des droits et libertés.

De plus, afin d'améliorer la détection des contrefaçons, la loi de 2014 a doté les douanes d'un fichier informatisé rassemblant des données transmises par les prestataires de services postaux et les entreprises de fret express. Ce dispositif a été strictement encadré (respect de la loi dite « informatique et libertés » ; conservation des données dans un délai maximal de deux ans ; exclusion des données personnelles ; etc.).

D'autres mesures devront être prises pour lutter le plus en amont possible contre la contrefaçon numérique. Je souhaite la création d'un nouveau statut d'intermédiaire en ligne, distinct des statuts d'hébergeur et d'éditeur. Je me réjouis que le Gouvernement pousse cette idée au niveau européen.

Par ailleurs, afin de renforcer l'implication des intermédiaires de paiement dans la lutte contre la contrefaçon, j'appelle de mes vœux la création d'un guichet unique qui servirait d'interface entre les titulaires de droits et les opérateurs de paiement en ligne. Une autre solution serait d'élaborer une charte entre les acteurs du paiement en ligne et les représentants des titulaires de droits. Je plaide aussi pour une amélioration des procédures de notification

et de retrait. Enfin, il conviendrait de s'inspirer des opérations de saisies de noms de domaines pratiquées dans d'autres pays, dont les États-Unis.

### **Où en est le rapprochement des législations des États membres sur les marques ? Les pays ont-ils la même rigueur sur ce sujet et comment l'Europe se positionne-t-elle ?**

La refonte de la directive de 2008 rapprochant les législations des États membres sur les marques et la révision du règlement de 1994 sur la marque communautaire ont récemment abouti !! La modernisation du système européen des marques prévoit notamment un renforcement des moyens de lutte contre les marchandises contrefaisantes qui transitent par le territoire de l'UE.

Grâce à la forte implication de la douane française, les États membres et le Parlement européen ont neutralisé la jurisprudence de la CJUE dite « Nokia-Philips », qui avait mis un terme à la possibilité pour les douanes de retenir les marchandises présumées contrefaisantes en provenance et à destination d'un pays tiers qui ne sont pas destinées à être commercialisées sur le marché de l'UE. Le contrôle des marchandises en transit/transbordement est à nouveau possible, ce dont je me réjouis.

Les États membres n'accordent malheureusement pas tous la même importance à la lutte contre la contrefaçon. J'en veux pour preuve le fait qu'une coalition d'États membres souhaitait maintenir le droit issu de la jurisprudence « Nokia-Philips ».

Afin de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle, la Commission européenne a présenté, en 2014, un plan d'actions qui préconise notamment d'améliorer l'implication des acteurs du numérique dans la lutte contre la contrefaçon.

Ce plan va dans le bon sens. Certaines orientations méritent cependant d'être approfondies. Notre objectif est de sensibiliser les institutions européennes aux idées que nous portons et de promouvoir la mise en place d'un réseau informel des comités nationaux de lutte contre la contrefaçon. ■

1. Comité National Anti-Contrefaçon
2. L'Union des Fabricants
3. Office de l'harmonisation dans le marché intérieur

Contrôle des produits high-tech à Roissy.





Xavier Ragot.

# CHRISTIAN LOUBOUTIN : TOLÉRANCE ZÉRO CONTRE LA CONTREFAÇON

Fortement engagée dans la lutte contre la contrefaçon, la marque Christian Louboutin mène une politique volontariste afin de défendre le consommateur et défendre son image.

## ENTRETIEN AVEC XAVIER RAGOT

Directeur juridique, Groupe Christian Louboutin

**V**ous êtes directeur juridique pour la marque Christian Louboutin, qui est exposée à la contrefaçon. Cette problématique est-elle en hausse ces dernières années ?

C'est un phénomène qui s'est développé avec le succès croissant et médiatisé de la marque Christian Louboutin. Il s'agit pour les contrefacteurs d'obtenir un profit rapide. Il y a encore 7 ans, de grandes quantités de produits contrefaisants étaient produits et/ou stockés dans l'attente de commande. Avec la mise en place de notre politique de tolérance zéro, les usines produisant des quantités importantes de contrefaçons de nos souliers ont été remplacées par de petites unités de production. Dès leur fabrication terminée, les contrefaçons sont déplacées dans un ou plusieurs entrepôts puis expédiées à des acheteurs professionnels ou particuliers notamment via internet ou des marchés locaux. La tâche des titulaires de droits est de plus en plus compliquée, mais nous nous adaptons. Les contrefacteurs suivent de près l'actualité de notre marque. Ainsi, des contrefaçons de produits authentiques de la marque lancés récemment ou encore n'existant pas dans notre gamme peuvent apparaître sur ces marchés illicites. Si nos actions dans ce domaine permettent de faire baisser la visibilité et les quantités de contrefaçons réellement disponibles dans des points de vente physiques, le développement du commerce sur internet via des sites marchands, les plateformes d'enchères et les réseaux sociaux, conjugué à la facilité de créer des sites, pages et contenus a fait exploser le « marché du faux » online. Pour ceux qui cherchent à vendre et à acquérir ce type de produits, internet est devenu le canal de distribution le plus important. Une

multitude de pages incluant des contenus contrefaisants sont créées et publiées afin de promouvoir la vente de contrefaçon et permettre aux acquéreurs potentiels de les trouver. C'est un défi majeur à relever pour une marque comme Christian Louboutin. Le site d'information et d'échange on-line (stopfakechristianlouboutin.com) que nous avons créé il y a cinq ans nous a permis de lutter avec les mêmes armes que les contrefacteurs et de développer notre stratégie en utilisant internet. Les pages stopfake sont maintenant intégrées au site internet de la marque. Par là même, nous sensibilisons le public aux actions menées par notre Maison en matière de lutte anti-contrefaçon et plus généralement au problème de la contrefaçon.

**Ce phénomène comporte-t-il des dangers pour les consommateurs ?**

Les consommateurs sont escroqués de multiples façons par les contrefacteurs. De nombreux cas nous ont été rapportés. Ainsi, il est fréquent que le consommateur ne reçoive jamais l'article contrefaisant payé on-line, ou encore voit ses données de carte bancaire détournées ou volées lors de la commande.

D'autres se sont vus impliqués dans des affaires criminelles en tentant de ramener ce type de marchandises ou tout simplement parce que leurs noms se sont retrouvés liés à des entreprises criminelles. Rappelons en effet que bien souvent ces activités sont affiliées à des groupes organisés mêlés à toutes sortes d'activités criminelles telles que le trafic de stupéfiants, de faux médicaments, d'armes ou encore le financement d'activités terroristes.



Acheter ces produits de médiocre qualité recèle également des dangers pour la santé du fait de l'utilisation de nombreux produits chimiques, pièces et accessoires d'origine douteuse, et qui peuvent s'avérer défectueux voire dangereux dans leur composition. Ainsi, il n'est pas rare que les souliers contrefaisants soient dépourvus des pièces essentielles à la solidité de leur structure. De la même façon, les cuirs sont remplacés par des matières plastiques dégageant une forte odeur de produits chimiques, les strass par des breloques sans valeur. Pour les produits cosmétiques, les composants utilisés ne sont pas testés ni contrôlés et peuvent provoquer des allergies graves ou abîmer, parfois de façon permanente, les ongles, les lèvres ou la peau.

### **Quel en est l'impact économique pour votre société ?**

Le programme de lutte anti-contrefaçon est mondial. Il a un coût important pour la société. Plusieurs juristes travaillent en interne sur ces questions. Nous devons également faire appel à de nombreux enquêteurs et conseils dans chaque pays pour mettre en place les actions nécessaires. La présence de contrefaçon sur le marché est aussi un enjeu majeur pour l'image de la marque. Le public de bonne foi, abusé, ou conscient qu'il est en présence de contrefaçons, confronté à des faux produits d'une qualité très médiocre et/ou défectueux revêtus d'une marque conserve parfois une certaine méfiance voire un ressentiment vis-à-vis de cette marque. C'est évidemment très problématique si cela a pour conséquence de détourner des clients des produits de la Maison.

### **Quelles stratégies mettez-vous en place pour lutter contre ce phénomène ?**

Nous avons mis en place une politique de tolérance zéro qui comprend deux volets : l'un éducatif et l'autre répressif.

Dans le cadre du volet sensibilisation et éducation, nous avons créé le site internet [stopfakechristianlouboutin.com](http://stopfakechristianlouboutin.com). Il nous permet d'informer, de dialoguer avec les internautes mais aussi avec certaines autorités. Nous sensibilisons ainsi tous les acteurs à notre programme ainsi qu'à la réalité de la lutte anti-contrefaçon. Tout en aidant les consommateurs abusés, nous récupérons des informations précieuses pour mener nos actions contre les fabricants, intermédiaires, et revendeurs online et offline.

Grâce au moteur de recherches gratuitement mis à disposition des internautes, il est possible de vérifier en temps réel si le site sur lequel on souhaite faire un achat de produits Christian Louboutin est autorisé ou au contraire identifié comme revendant des contrefaçons. Cet outil permet aux internautes qui cherchent des produits authentiques de ne pas se faire abuser par des sites offrant à la vente des contrefaçons.

Dans le cadre du volet répressif, nous avons initié une stratégie globale incluant tous les types d'actions disponibles on-line et sur le terrain. Ainsi, nous travaillons avec les autorités douanières, policières et administratives, des enquêteurs privés et des conseils dans de très nombreux pays afin de retirer du marché un maximum de produits contrefaisants et de voir les contrefacteurs sanctionnés par des amendes et/ou des peines de prison pour les cas les plus graves ou en cas de récidive.

Nous engageons également des actions civiles dans lesquelles nous demandons des interdictions de commercialisation ainsi que des dommages et intérêts afin de priver les contrefacteurs des profits réalisés et de pouvoir financer de nouvelles actions. ■

[www.christianlouboutin.com](http://www.christianlouboutin.com)







  
**DOUANES  
& DROITS  
INDIRECTS**

| TYPE    | CATEG | CATEG | CATEG |
|---------|-------|-------|-------|
| Numero  | 010   | 020   | 030   |
| MSD     | 040   | 050   | 060   |
| MATRIAL | 070   | 080   | 090   |





# LVMH S'ENGAGE CONTRE LA CONTREFAÇON

Le Groupe LVMH travaille en partenariat avec l'administration des douanes afin de lutter contre la contrefaçon.

**PAR LAURENT MARCADIER**

Directeur protection des Actifs et des Personnes, Holding LVMH



Laurent Marcadier.

**D**epuis plusieurs années, la contrefaçon a cessé d'être un problème exclusivement criminel pour devenir un problème politique et économique majeur. La diversification des produits contrefaits (pièces détachées aéronautiques ou automobiles, jouets, médicaments, horlogerie, cosmétiques) et l'implication toujours plus forte de groupes criminels et terroristes transnationaux en font aujourd'hui un enjeu de sécurité et de santé publiques que les démocraties ne peuvent plus ignorer.

Cette problématique a été prise en considération à la fois par les pouvoirs publics et par les acteurs privés. Le durcissement, en 2007 puis 2014, de l'arsenal répressif et son adaptation aux nouvelles formes de contrefaçon attestent de la prise de conscience du législateur. Toutefois, l'ampleur prise par la contrefaçon mondiale et ses liens démontrés avec le financement du terrorisme justifieraient aujourd'hui d'accroître davantage les moyens juridiques et procéduraux mis à la disposition des services répressifs. D'abord en alourdissant de cinq à sept ans d'emprisonnement la peine encourue pour tout auteur d'actes de contrefaçon en bande organisée, mais aussi en intégrant ce délit dans la liste limitative des infractions susceptibles d'être commises en relation avec une entreprise terroriste. D'un point de vue opérationnel, le regroupement et l'échange de savoir-faire entre acteurs privés pour faire face aux nouvelles formes de cette délinquance, montre aussi combien la portée de ces enjeux est intégrée par les entreprises. Plus déterminante encore est notre capacité de connecter le travail des entreprises avec l'expertise de services officiels d'investigation et de répression. La Douane, tant dans sa dimension administrative que judiciaire, est à l'évidence un partenaire incontournable dans la guerre menée contre la contrefaçon par les titulaires de droit. De par son positionnement, elle est depuis toujours le témoin privilégié des grands flux de la contrefaçon mondiale.

Victime de l'action globale et concertée des contrefacteurs, le groupe LVMH s'est toujours inscrit dans cette dimension coopérative en ne cessant d'être un partenaire et un soutien constant de l'Administration des Douanes. Nos Maisons ont été aux premières loges pour observer la mutation considérable réalisée par ces services pour se mettre à la hauteur d'enjeux toujours plus complexes et dramatiques. Elles ont ainsi vu les Douanes faire évoluer rapidement leur organisation et leur mode opératoire, tout en poursuivant leurs missions spécifiques. L'adaptation des Douanes aux nouvelles méthodes de diffusion des marchandises contrefaites tant sur les marchés physiques que sur l'Internet est à souligner. J'en veux pour preuve le défi constitué par le développement exponentiel de la contrefaçon écoulée par fret express qui pose des défis considérables : multiplication des petits envois, difficulté accrue dans l'identification des objets, émergence de nouvelles filières...

Les récentes saisies de pièces siglées destinées à être cousues sur des articles de luxe contrefaits atteste du resserrement des contrôles et la capacité des douanes à intervenir sur des cibles pourtant difficiles à détecter. Cette expertise hors normes, fondée sur une culture du renseignement, doit nous inciter à renforcer encore davantage notre capacité à soutenir le travail des douanes en accroissant le partage d'information et en mutualisant des bonnes pratiques de coopération. Insérer cette priorité dans un agenda international constitue un nouveau défi. Les entreprises frappées par la contrefaçon le sont à l'échelle globale. Le travail des douanes françaises n'est pas limité aux frontières nationales : l'échange d'expérience, d'informations, de techniques, produit des effets précieux sur l'identification et la répression de ces filières criminelles mondiales dédiées à la contrefaçon. La structuration de ces plateformes internationales de coopération sur la base d'un projet porté par l'Organisation mondiale des Douanes est à l'évidence un enjeu majeur auquel les Maisons qui composent le Groupe LVMH sont résolues à apporter leur entier concours. ■

LVMH  
22, avenue Montaigne  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 13 22 22



Erwan Guilmin.

# LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA PROLIFÉRATION DES ARMES

Le 16 janvier 2015, la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Modane Route a contrôlé, sur la plate-forme française du tunnel du Fréjus dans le sens France-Italie, deux individus appartenant à la mouvance islamiste. La consultation des fichiers Schengen a permis de constater que l'un des individus était fiché pour terrorisme dans le fichier Schengen, information confirmée par le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Tournai. Les premières investigations ont montré que les individus étaient possiblement impliqués dans la tentative d'attentat ayant donné lieu la veille à des interpellations à Verviers en Belgique.

## PAR ERWAN GUILMIN

Directeur de la Direction des opérations douanières (DOD),  
Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

**D**otée de pouvoirs importants exercés sous le contrôle de l'autorité judiciaire, appliquant un droit pénal spécial lui permettant de contrôler en tous lieux les activités commerciales et leurs opérateurs, la douane participe activement à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et son financement. Elle peut interpellier des individus recherchés et détecter des éléments matériels relatifs à des entreprises terroristes, en particulier en contrôlant les flux physiques de capitaux entrant ou sortant de France et en déterminant l'origine, licite ou non, des instruments financiers circulant sur le territoire.

Dès octobre 2001, la douane s'est dotée d'une structure spécialisée, le Groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme (GOLT), placé au sein de la Direction des opérations douanières de la DNRED. Il reçoit, enrichit et transmet aux services spécialisés de lutte contre le terrorisme les renseignements recueillis par l'ensemble des services douaniers ayant trait à des activités liées au terrorisme ou à son financement.

La DNRED travaille d'initiative sur les réseaux criminels liés à des activités terroristes. Son appartenance à la communauté du renseignement, aux côtés notamment de la Direction générale de

la sécurité extérieure (DGSE) et de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la conduit à coopérer au quotidien avec l'ensemble des autres services de renseignement pour prévenir les activités terroristes s'exerçant sur le territoire national. À ce titre, elle met en œuvre l'ensemble des techniques de renseignement dont la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement fixe le cadre. Elle sera également dotée de nouveaux pouvoirs dans le cadre de la loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement : l'extension du « coup d'achat » et des infiltrations aux armes, munitions et explosifs, création d'un dispositif de cyber-enquête dans le code des douanes et renforcement des capacités des agents des douanes à établir le délit de blanchiment douanier.

En charge du contrôle des importations et des exportations des armes et biens à double usage, la douane a par ailleurs renforcé son action en matière de lutte contre les trafics d'armes, notamment d'armes de guerre. La lutte contre ce trafic est une mission prioritaire pour la douane, en cohérence avec le plan national du ministère de l'intérieur de lutte contre les armes illégalement détenues. En 2015, la douane a saisi près de 1200 armes à feu,





Découverte de matériel explosif et grenades par la DNRED.

ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport aux résultats 2014. Ces résultats montrent certes l'ampleur des trafics, mais aussi l'apport des services douaniers dans le démantèlement des réseaux de contrebande d'armes.

Une partie de ces résultats est obtenue par la forte implication de la douane dans le contrôle du fret express et postal. La mise à jour de filières faisant parvenir illégalement en France des armes ou parties d'armes conduit les services douaniers à mettre en œuvre des techniques spéciales d'enquêtes, par des douaniers spécialement habilités<sup>1</sup>. Les armes saisies et les réseaux démantelés par l'action conjuguée des services douaniers et judiciaires ont montré pour certains d'entre eux des liens avec le banditisme. D'autres appartenaient à la mouvance survivaliste, voire à des groupuscules d'extrême droite ou radicalisés.

Ainsi, l'ensemble des agents des douanes s'efforcent au quotidien d'apporter leur concours à la sécurité des citoyens, dans la lutte contre le terrorisme comme dans celle contre le trafic d'armes et plus largement contre l'ensemble des activités illicites que la douane est chargée de réprimer.

Depuis les attentats de janvier 2015, la douane a renforcé son action dans la lutte contre le terrorisme. Des renseignements en matière de lutte antiterroriste sont ainsi quotidiennement collectés et traités.

Depuis le 13 novembre 2015, les agents des douanes sont mobilisés pour rétablir les contrôles aux frontières, en complémentarité de la police aux frontières (PAF). Ce rétablissement concerne à la fois les liaisons extra-Schengen et les liaisons intra-européennes, pour lesquelles le principe de la libre circulation est suspendu. Avec ses contrôles quotidiens, la douane participe directement au dispositif de lutte contre le phénomène des combattants radicalisés arrivant de l'étranger. La

douane assure également la sûreté des voyageurs empruntant la liaison fixe Trans-Manche et les contrôles au départ, à l'arrivée et en cours de route sur différents trains, dont le Thalys en provenance de Belgique.

Par ailleurs, la douane s'est particulièrement investie dans les travaux de préparation du futur système Passenger Name Record (PNR), qui facilite l'accès des services habilités aux données des passagers aériens afin de lutter contre le terrorisme ou le crime organisé. Ainsi la douane héberge-t-elle, dans ses locaux, à Roissy, la nouvelle plateforme interministérielle chargée de la mise en œuvre de ce programme.

Enfin, la douane est pleinement mobilisée dans la lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme. Son action s'insère dans le plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme, présenté par Michel Sapin en mars 2015, lequel préfigure les dispositions reprises dans le projet de loi contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Les contrôles que la douane mène au quotidien sur tout le territoire lui permettent d'intercepter des flux financiers susceptibles de provenir d'une activité illicite ou en lien avec le terrorisme. Les constatations les plus graves font l'objet d'investigations menées par la DNRED ou par le service national de douane judiciaire (SNDJ) en vue de démanteler les réseaux criminels. En 2015, le nombre de constatations portant sur des faits de blanchiment a presque quadruplé, passant de 18 en 2014 à 69, pour un montant de près de 12 M€.

Cette mobilisation sur tous les fronts a valu à la douane une pleine reconnaissance de son rôle dans la protection du territoire et des citoyens. Dans le cadre du pacte de sécurité, la douane a vu ses moyens renforcés en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle aux frontières : recrutement de 1 000 agents supplémentaires en 2016 et 2017 et attribution de 45 millions d'euros de crédits pour la protection des agents et le renouvellement des moyens. ■

(1) Article 67 bis I du code des douanes.



Jean-Paul Balzamo.

# LA DOUANE : UNE ADMINISTRATION TOURNÉE VERS LA LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS CLANDESTINS

La DGDDI joue un rôle central et unique en matière de lutte contre les flux financiers illicites. Repositionnée et renforcée, elle constitue désormais un acteur incontournable de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## ENTRETIEN AVEC JEAN-PAUL BALZAMO

Sous-directeur, en charge des Affaires juridiques, du Contentieux, des Contrôles et de la Lutte contre la fraude

### **B**lanchiment d'argent, fraudes financières, contrefaçons, stupéfiants, terrorisme ; quel rôle jouent les affaires juridiques et quels sont leurs moyens ?

Au cœur des activités criminelles, le blanchiment d'argent représente une menace des plus importantes en termes de sécurité intérieure et de stabilité économique. Pour combattre ce fléau à l'origine du financement du terrorisme ou encore de la fraude fiscale, les autorités européennes et françaises ont mis en place des dispositifs de contrôle. Tout transfert physique d'argent liquide entre la France et l'étranger d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € doit ainsi être déclaré auprès de l'administration douanière. L'absence de déclaration constitue un manquement à l'obligation déclarative (MOD) réprimé par le code des douanes national.

De la même façon, le délit de blanchiment douanier permet aux agents des douanes d'intercepter toute opération financière en lien avec des trafics de nature variée : de stupéfiants, de contrefaçons, de contrebande de tabacs ou encore d'espèces protégées.

Par le biais de cette législation sur les transferts physiques de capitaux et sur les infractions financières, les services douaniers appréhendent ainsi directement les sommes qui proviennent de l'exercice d'une activité illicite.

### **Quelle est la stratégie de la DGDDI ?**

Afin de renforcer ce positionnement, la douane s'est dotée d'une stratégie globale, véritable feuille de route, qui définit onze mesures principales visant à développer son action dans la lutte contre les flux financiers illicites. Sur le plan réglementaire, la **création de la présomption de blanchiment douanier** est actée dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le financement du terrorisme. Elle est également reprise dans le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Cette mesure facilitera la mise en évidence des éléments constitutifs de ce délit.

L'extension de l'obligation déclarative au fret et à la voie postale fait également l'objet d'une réflexion en interne et de démarches répétées auprès de la Commission européenne pour une mise en œuvre au niveau communautaire.

En outre, une « instruction financière » élaborée par la direction générale a été diffusée afin d'orienter l'action et les contrôles des services douaniers.

Elle a fait l'objet d'une diffusion commune de la douane et de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du Ministère de la justice afin de permettre une action coordonnée de la douane et des parquets.

### **Une attention particulière est prévue sur le traitement des déclarations de capitaux...**

Si les flux non déclarés révèlent l'existence de trafics, les flux déclarés peuvent également être liés à des trafics frauduleux. Il est donc nécessaire d'intensifier l'action de la douane sur cette thématique.

### **Le renforcement de la lutte contre les flux financiers clandestins nécessite parallèlement un renforcement des moyens dédiés à cette mission. La DGDDI se dote ainsi de chiens détecteurs de billets sur tout le territoire sur la base d'une expérimentation qui débute cette année.**

Ces évolutions culturelles fortes sont accompagnées d'un vaste programme de formations prévues en 2016.

La lutte contre les flux financiers clandestins constitue ainsi le 4<sup>ème</sup> pilier de l'action de lutte contre la fraude de la douane, au même titre que les stupéfiants, les contrefaçons et les tabacs, complétant ainsi les priorités des services par une action en aval des trafics.

En 2015, la douane a saisi ou identifié 55,4 millions d'euros d'avoirs criminels (contre 33,7 millions en 2014, soit +65%), et 69 affaires de blanchiments ont été réalisées (18 en 2014). La douane a relevé 1406 manquements à l'obligation déclarative pour une valeur totale de 60,8 millions d'euros. ■



# LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR : COMBATTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Avec la multiplication des échanges en provenance de pays qui n'appliquent pas les mêmes normes, les risques d'importation de produits dangereux ou non conformes augmentent.



Gérard Peruilhe.

## PAR GÉRARD PERUILHE

Chef du Service Commun des Laboratoires (SCL)

**L**a douane contribue à la protection du consommateur, en veillant au respect des réglementations relatives à la conformité et à la sécurité des produits importés de pays extérieurs à l'Union européenne. Elle procède à des contrôles documentaires et physiques, complétés par des analyses en laboratoires des marchandises importées. La douane s'appuie alors sur l'expertise et l'analyse scientifique du Service Commun des Laboratoires (SCL) dont la spécificité est d'exercer une mission scientifique de protection des consommateurs et des citoyens au service de ses deux directions de rattachement la DGDDI et la DGCCRF.

L'activité en terme d'analyses pour la DGDDI se concrétise principalement sur le classement tarifaire, les produits prohibés et la fiscalité énergétique.

Le taux global de non-conformité sur les marchandises prélevées par la douane (hors produits prohibés) est en augmentation et a atteint 33 % en 2015. Cela s'explique par un meilleur ciblage des prélèvements et une augmentation des analyses réalisées par les laboratoires sur les produits.

Certains produits sont plus sujets à contrôle, notamment :

- les jouets, dont les éléments les plus souvent relevés lors du contrôle sont : la non conformité des marquages visant à informer les consommateurs des risques éventuels liés à l'utilisation du jouet (ex : présence de petites pièces pouvant être ingérées, limite d'âge, problème de stabilité des jouets porteur), l'absence de marquage CE, l'impossibilité pour l'opérateur de présenter un rapport d'essais justifiant l'apposition d'un marquage CE ou encore les non conformités techniques pouvant rendre un jouet dangereux

(rembourrage d'une peluche, parties coupantes ou fragiles, taux de phtalates supérieurs aux normes maximales autorisées, etc.) ;

- les bijoux, dont les non-conformités sont importantes notamment suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007 du règlement "REACH", pour la mise en oeuvre duquel le SCL a contribué. L'annexe XVII de ce règlement instaure des restrictions à la fabrication et à la mise sur le marché, y compris à l'importation, de substances chimiques, afin notamment d'améliorer la connaissance des propriétés de ces substances mises sur le marché dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leur usage. Aussi, dans le secteur des bijoux, des restrictions s'appliquent sur le cadmium, le nickel, et le plomb ;
- les médicaments pour lesquels de nombreuses contrefaçons circulent frauduleusement, les analyses effectuées par les laboratoires apportent une aide précieuse.

Il en va de même pour la contrefaçon des vins et spiritueux.

En 2015, le SCL a procédé à 26 650 rapports, constituant 61 791 analyses pour le compte de la DGDDI.

En outre, pour renforcer son offre de service en réponse aux demandes d'expertise de la DGDDI notamment, le SCL n'hésite pas à poursuivre de nouvelles actions. À ce titre, plusieurs laboratoires ont été dotés de nouveaux équipements scientifiques de pointe, notamment dans le domaine de recherche de produits stupéfiants.

Dès leurs premières utilisations, des nouvelles substances psychoactives ont été découvertes. ■



Université des entreprises du médicament

Mardi 13 décembre 2016

PRÉSIDENTIELLE  
2017  
LA SANTÉ  
CANDIDATE!

Inscrivez-vous :  
[pharmacite@leem.org](mailto:pharmacite@leem.org)

**leem**  
LES ENTREPRISES  
DU MÉDICAMENT

[www.leem.org](http://www.leem.org) • [#pharmacite](https://twitter.com/pharmacite) • [leemfrance](https://twitter.com/leemfrance)



# FAUX MÉDICAMENTS : UN FLÉAU SANTITAIRE QU'IL CONVIENT DE COMBATTRE ENSEMBLE

Au delà des intérêts économiques de industriels, la contrefaçon de médicaments constitue une atteinte grave à la santé publique. Les industriels collaborent avec les autorités publiques pour lutter contre ce fléau. La mise en place, à partir de 2019, d'un outil de traçabilité des médicaments à la boîte sur l'ensemble du territoire de l'union européenne, est une avancée majeure en la matière.

**C**haque année, les saisies effectuées par les douanes en matière de médicaments falsifiés démontrent que le trafic de faux médicament est en constante progression.

Les industriels du médicament saluent à ce titre la pugnacité des douanes dans la lutte contre ce trafic, qui relève d'une activité criminelle organisée.

Le trafic de faux médicaments repose en effet sur une activité particulièrement rentable, qui touche désormais l'ensemble du marché mondial. Les pays industriels, malgré la mise en place d'une réglementation et d'outils de surveillance, n'échappent pas à ce fléau. Internet apparaît ainsi comme le vecteur privilégié de pénétration des médicaments falsifiés sur le territoire de l'union européenne, via l'envoi des produits par des petits colis, difficiles à tracer.

En France, les entreprises du médicament se mobilisent pour sécuriser la chaîne de distribution du médicament et participer à la lutte contre la prolifération des faux médicaments :

- les entreprises du médicament sensibilisent les patients sur les dangers d'acheter sur internet, en dehors des pharmacies en ligne dûment autorisées à vendre des médicaments par internet ;

- elles s'investissent au sein du comité national anti-contrefaçon, regroupant des acteurs du secteur public et du secteur privé ;
- elles sécurisent l'inviolabilité des boîtes de médicaments par l'apposition de dispositifs de sécurité et anti-effraction toujours plus innovants ;
- surtout, elles mettent actuellement en place le dispositif de traçabilité des médicaments à la boîte dans toute l'union européenne, qui sera un outil extrêmement performant dans la détection de faux médicaments dans la chaîne d'approvisionnement légale.

Enfin, elles entretiennent des liens de coopération étroite avec les différentes autorités publiques en charge de la lutte contre les faux médicaments.

Parmi ces dernières, la douane apparaît comme un partenaire majeur. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une déclaration de principe entre la DGDDI, le Leem et plusieurs entreprises du secteur et visant à renforcer la coopération mutuelle entre les parties.

L'ampleur du trafic des faux médicaments et son impact sur la santé des patients nous rappellent qu'une coopération entre les autorités françaises et les entreprises du médicament est primordiale. ■

**LEEM**  
88, rue la Faisanderie  
75782 PARIS Cedex 16  
Tél. : 01 45 03 88 88  
[www.leem.org](http://www.leem.org)



DOUANES  
& DROITS  
INDIRECTS



Saisie de contrefaçons de médicaments et de produits cosmétiques.



# LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS

La production et la commercialisation de faux médicaments sont un fléau pour la santé publique et menacent tous les pays. L'IRACM s'emploie à combattre cette menace depuis sa création en 2010.

## ENTRETIEN AVEC BERNARD LEROY

Directeur de l'Institut International de Recherche  
Anti-Contrefaçon de Médicaments (IRACM)



Bernard Leroy.

### **P**ouvez-vous nous présenter l'IRACM ? Quelles sont ses missions ?

L'IRACM est une association créée en 2010, afin de développer la lutte contre les faux médicaments. Il s'agit en effet d'un phénomène en plein développement depuis quelques années, mais beaucoup

de gouvernements ne s'en préoccupent pas ou possèdent des lois inadaptées. C'est non seulement une affaire de propriété intellectuelle, mais aussi de santé publique. Ce trafic rapporte beaucoup d'argent (20 fois plus que la drogue) et les peines encourues sont peu importantes. Il faut souligner que les pays pauvres sont les principales victimes avec les marchés de rue, mais que les marchés occidentaux sont également touchés par le biais d'internet. Par ailleurs, certains trafiquants commencent à pénétrer le circuit de distribution licite, y compris avec des produits contre le cancer.

L'IRACM se donne quatre objectifs : tout d'abord, une action politique et législative en persuadant les gouvernements d'améliorer leurs lois et de mettre en place des stratégies adaptées. En second lieu, nous contribuons à former les acteurs de première ligne tels que les policiers et les douaniers. De plus, nous réalisons des campagnes de sensibilisation afin de faire connaître le problème et de répondre aux interrogations des gens : nous avons par exemple réalisé une plaquette pour les cabinets de médecins en France qui a été un grand succès. Notre dernière activité porte sur la recherche, afin de développer les connaissances sur le phénomène.

### **Quelles sont vos relations avec la douane française ?**

Elles sont très développées et nous comptons même un ancien douanier au sein de notre équipe.

Nous coopérons régulièrement avec leurs services : en effet, ils ont eu à faire face ces dernières années à d'importantes affaires, notamment au Havre, concernant des médicaments en transit vers d'autres pays et justifient d'une grande expertise en la matière. Or, nous contribuons à former les douaniers du monde entier. Les douanes françaises sont compétentes en la matière et maîtrisent bien tous ces sujets.

Nous sommes confrontés à quatre types d'activités criminelles : tout d'abord les trafics d'Asie vers l'Afrique par containers (produits faiblement dosés ou sans principe actif contre la malaria, le Sida, la tuberculose, antibiotiques) et les trafics par Internet qui touchent à la fois les pays riches et les pays pauvres. Mais aussi le repackaging de médicaments périmés envoyés par exemple en Amérique latine pour reconditionnement avec une nouvelle date de péremption. Enfin, dernier cas de figure : la pénétration des circuits d'importation parallèle.

Au niveau de l'Union européenne, un distributeur autre que celui attribué d'un fabricant a la possibilité de réaliser des importations et le crime organisé commence à en profiter pour essayer d'introduire des faux médicaments dans les circuits pharmaceutiques normaux.

### **Quelles sont vos priorités pour 2016 ?**

Nous souhaitons aider un certain nombre d'États d'Afrique de l'Ouest à adopter des lois adaptées et développer une politique de prévention efficace. Une nouvelle opération conjointe avec l'organisation mondiale des douanes est programmée en 2016. Grâce à nos formations, les douaniers sont plus à même de cibler les containers qui contiennent des faux médicaments. Notre collaboration a permis d'intercepter 756 millions de médicaments illicites et contrefaits en 3 ans. ■

10, avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS  
Tél. +33 (0)1 69 74 58 61  
www.iracm.com  
info@iracm.com





Jean-Michel Pillon.

# LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE - LA DOUANE MOBILISÉE SUR TOUS LES FRONTS EN 2015

La douane est mobilisée contre la criminalité organisée. Elle protège le citoyen, le territoire et le consommateur, contre les trafics de stupéfiants, de contrefaçons, d'armes, la contrebande de tabac, le terrorisme mais aussi le blanchiment de fonds.

**PAR JEAN-MICHEL PILLON**

Chef du bureau de la Lutte Contre la Fraude  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

# A

fin de lutter contre la criminalité organisée, la douane adapte ses méthodes d'actions en permanence. Pour répondre aux évolutions des techniques de fraude, elle développe son activité de renseignement et sa coopération avec les autres services. Elle améliore sa connaissance des flux et professionnalise ses structures d'analyse de risque, avec notamment la mise en œuvre en 2016 du SARC (service national d'analyse de risques et de ciblage). Parallèlement, elle développe le datamining afin de déceler des schémas de fraude non détectés par les autres outils d'analyse de risque.

La douane fait aussi évoluer ses méthodes de travail, en poursuivant la mise en œuvre des centres opérationnels douaniers terrestres (CODT), dotés d'outils de géolocalisation et de liaisons radio modernes visant à renforcer la coordination et la sécurisation des contrôles douaniers.

Par ailleurs, la douane a vu ses moyens juridiques renforcés dans plusieurs domaines. La loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement a permis d'améliorer les moyens de la douane contre le terrorisme et les activités criminelles en matière de recueil et d'exploitation des données pour la prévention du terrorisme et la lutte contre la criminalité et la délinquance organisées mais aussi en matière de captation de données informatiques y compris à l'étranger et de localisation en temps réel d'objets ou de personnes.

**Cette capacité d'évolution de la douane donne des résultats. En 2015, comme les années précédentes, le bilan de la douane montre de fortes progressions en matière de lutte contre la fraude.** La douane a ainsi saisi 17 tonnes de cocaïne, résultat 2 fois supérieur au meilleur résultat jamais réalisé. Ces saisies résultent du travail de renseignement et d'investigation approfondi de la Direction nationale du

renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et, des directions territoriales et garde-côtes, mais aussi de l'effort particulier fait par la douane en matière de coopération avec les autres services français et étrangers.

En matière de lutte contre la contrebande de tabacs, 630 tonnes ont été interceptées (422 t en 2014, soit + 50 %), ce qui constitue un record historique. Par ailleurs, près de 8 millions de contrefaçons ont été saisies (3<sup>ème</sup> résultat historique). Près de 1200 armes à feu ont également été saisies (+ 40 % par rapport à 2014).

En matière de lutte contre le financement des activités criminelles, le blanchiment de fonds illicites et la fraude fiscale, la douane a redressé en 2015 377 millions d'euros de droits et taxes, saisi ou identifié 55,4 millions d'euros d'avoirs criminels (33,7 millions en 2014, soit + 65 %) et constaté 69 cas de blanchiment de fonds (18 en 2014). Enfin, l'action du Service National de Douane Judiciaire (SNDJ), permet de développer les constatations réalisées par les brigades et la DNRED grâce à ses enquêtes judiciaires, qui permettent le démantèlement d'organisations de fraude d'envergure, nationales et internationales, dans des domaines variés tels que les trafics de stupéfiants, contrefaçons, tabacs, ou encore la lutte contre la fraude financière et les escroqueries à la TVA.

**Ces résultats montrent que la douane est mobilisée pour protéger notre territoire. Dans le cadre de ce besoin de protection, réaffirmé avec encore plus d'acuité après les attentats de 2015, la douane bénéficie d'un renforcement de ses ressources humaines et de son budget à hauteur de 1000 recrutements en 2016 et 2017 et 45 millions d'euros de budget supplémentaire. ■**



# THINK LAW ENFORCEMENT\*

Airbus Helicopters offre une large gamme d'hélicoptères dédiés aux missions parapubliques. Au service de la communauté pour les opérations de protection, de secours, de surveillance et d'interception.

\*Hermès Association de la loi. "Important pour vous. Essentiel pour nous." Image courtesy of "Douane Française"

Important to you. Essential to us.™









# LA DOUANE S'ADAPTE AUX NOUVELLES FRAUDES

Tabac, stupéfiants, contrefaçons, espèces protégées, faux médicaments, les douaniers sont en pointe dans la traque des nouvelles fraudes sur Internet. Leur efficacité et le caractère novateur de leurs techniques sont reconnus au plan international.



Jean-Paul Garcia.

## ENTRETIEN AVEC JEAN-PAUL GARCIA

Chef de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

### **L**es nouvelles fraudes et particulièrement celles via internet se développent, comment la douane s'adapte-t-elle ?

La douane s'investit dans la lutte contre les fraudes par internet, en particulier à travers l'action de la cellule Cyberdouane de la Direction du Renseignement Douanier, une des composantes de la DNRED. Dès 1998, elle s'est adaptée aux diverses évolutions afin de lutter contre la fraude tant sur l'internet visible que sur sa face cachée : le darknet.

Au contact du public ou des entreprises, chaque agent des douanes peut à son niveau assurer une veille et transmettre des informations.

Celles-ci permettent aux analystes de la direction du renseignement douanier de collecter l'information, d'évaluer la menace, d'enrichir le renseignement et d'orienter l'action des services dans les secteurs les plus divers de la fraude sur le Net (tabac, stupéfiants, contrefaçons, espèces protégées, faux médicaments...).

Le législateur a souhaité adapter les pouvoirs douaniers aux dernières évolutions de la fraude et les renforcer, en autorisant notamment les agents des douanes, sous le contrôle d'un magistrat, à procéder sous couvert d'anonymat à l'achat de marchandises prohibées (procédures dites du « coup d'achat »)<sup>1</sup>.

De même, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les services douaniers ont le pouvoir de poursuivre les ventes, mais aussi les achats à distance, sur internet notamment, de produits du tabac, désormais interdits en France, quel que soit le pays d'origine (États-membres de l'Union européenne ou non).

Par ailleurs, le secteur des armes susceptibles d'être acquises sur Internet était déjà particulièrement suivi par nos services mais, eu égard à l'actualité récente, ce domaine est devenu l'une de nos priorités dans le cadre de notre action au sein de la communauté du renseignement français.

Reconnue au niveau national et international pour ses compétences, la douane française participe au développement d'unités de lutte contre les trafics sur internet, en France, en Europe et dans le monde.

### **Qu'en est-il de la coopération avec les autres structures de lutte contre la fraude ?**

La douane a su se positionner sur le vecteur de l'internet en complète synergie avec les autres autorités de lutte contre la fraude qu'elles soient financières ou répressives.

Tout comme la douane dénonce régulièrement des infractions qui ne sont pas de son ressort à l'autorité judiciaire, des signalements sont régulièrement transmis à la douane par la plate-forme PHAROS (Plate-forme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements) gérée par le ministère de l'intérieur.

Des partenariats public-privés ont dû également être mis en place pour faciliter les échanges d'information avec certains acteurs incontournables du vecteur internet. Nos équipes, en particulier en liaison avec TRACFIN, travaillent sur les nouveaux moyens de paiement (monnaies virtuelles, cartes prépayées, etc.). Le réseau des attachés douaniers, implantés sur l'ensemble des continents, facilite également les échanges d'informations avec les douanes étrangères par le biais de l'Assistance Administrative Mutuelle Internationale.

Au vu de la dimension transfrontalière de l'internet, la douane participe à des opérations internationales pilotées par Europol et Interpol : In Our Sites (lutte contre le trafic de contrefaçons), Pangea (lutte contre le trafic de médicaments)... Nos équipes de cyberdouaniers sont en pointe dans cette traque des nouvelles fraudes sur Internet et leur efficacité et le caractère novateur de leurs techniques sont reconnus au plan international. ■

1) L'article 67bis-1 permet ainsi aux agents des douanes de démontrer l'existence d'un trafic en procédant à l'achat de cigarettes de contrebande, de contrefaçons ou encore de stupéfiants, auprès des trafiquants, après autorisation du Parquet.





Arraînement d'un voilier par la DRGC Antilles.







Max Ballarin.

# LA HAUTE TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA LUTTE ANTIFRAUDE

Logiciels de pointe, méthodes d'investigation innovantes, la douane s'adapte aux mutations pour mettre en échec les trafiquants.

## ENTRETIEN AVEC MAX BALLARIN

Directeur de la Direction du Renseignement Douanier (DRD),  
Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

### **L** a douane utilise-t-elle la haute technologie pour lutter contre la fraude ?

La mission principale de la douane est de protéger les citoyens. Dans un univers marqué par la rapidité des transferts de marchandises et par la volatilité des fraudeurs, nous devons impérativement nous doter d'outils performants pour mettre en échec les trafiquants.

Le service Cyberdouane exerce par exemple une veille active sur Internet, en utilisant des logiciels de pointe et des méthodes d'investigation innovantes qui lui sont propres. Les cyberdouaniers parviennent ainsi à identifier les trafiquants sur Internet, y compris sur le « darknet », espace pourtant réputé impénétrable par les services répressifs. Lorsque la criminalité abrite ses activités derrière la protection de la haute technologie, il est essentiel de se donner les moyens de la combattre sur ce terrain même. Et c'est ce que nous faisons, avec des résultats très probants.

La haute technologie est également mise au service de l'analyse criminelle et de la manifestation de la preuve des délits douaniers. Nos analystes utilisent des logiciels très évolués pour mettre en évidence les liens de complicité pouvant exister entre des fraudeurs. Et lorsque la douane procède à une perquisition au domicile d'un trafiquant ou au siège d'une entreprise de fraude, nos techniciens sont capables de retrouver et d'enregistrer des données, même si elles ont été effacées plusieurs fois, sur tous types de supports informatiques, ainsi que sur les téléphones portables. Ces éléments constituent souvent des preuves essentielles dans la

manifestation de la vérité, en établissant la préméditation et les responsabilités des uns et des autres.

### **Êtes-vous concernés par la récente loi sur le renseignement ?**

La DNRED fait partie des six centrales de la Communauté française du renseignement. Ses agents ont donc vocation à exploiter les « techniques spéciales » évoquées par les médias, qui sont décrites dans la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015. Mais je précise que ces techniques sont réservées à la surveillance et à l'arrestation des trafiquants les plus dangereux, sous le contrôle permanent d'une commission spécialisée et de magistrats.

### **Comment faites-vous pour exploiter le renseignement de manière sécurisée ?**

Les services douaniers se sont toujours entraînés par-delà les frontières et cette coopération internationale permanente, qui s'exerce en temps réel, de jour comme de nuit, dans le but d'intercepter les trafiquants, nécessite d'utiliser des canaux de communication à la fois sécurisés et performants. Nos agents disposent de messageries cryptées de haut niveau, qui permettent d'échanger des informations avec nos partenaires étrangers et avec les organismes de lutte contre la fraude comme l'OLAF (office de lutte anti-fraude de l'Union européenne) ou EUROPOL.

### **On parle beaucoup du « datamining » en ce moment. Est-ce que la douane est concernée ?**





Cyberdouane, lutter contre les fraudes en ligne.

Chaque jour, des milliers de déclarations d'importation et d'exportation de marchandises sont déposées auprès de l'administration des douanes. Les éléments déclarés sont examinés par les douaniers en vue d'un contrôle physique, après qu'un automate très performant ait sélectionné les déclarations contenant le plus de risques de fraude, en fonction de critères de sélection enregistrés préalablement, au niveau national et au plus près des réalités du terrain.

La douane met également au point des techniques de détection de risques de fraude lors du dédouanement par le biais de procédures de « datamining » (exploration de données de masse). Cela permettra de rapprocher, de croiser et d'analyser automatiquement des millions de données contenues dans les déclarations de dédouanement pour repérer certaines anomalies indétectables par les outils existants.

### **Pour les contrôles douaniers, comment sélectionnez-vous les conteneurs dans les ports ou les colis de fret express dans les aéroports ?**

Pour être collectivement efficaces, les douaniers doivent exploiter de manière professionnelle tous les renseignements mis à leur disposition. Nous disposons d'analystes du renseignement spécialisés dans les différents domaines de la lutte contre la fraude - produits stupéfiants, contrebande de tabacs et cigarettes, contrefaçons, espèces de la faune et de la flore protégées – ainsi que d'experts de la logistique des transports, capables de lire le plan de chargement d'un porte-conteneurs ou de retrouver l'historique de navigation d'un voilier soupçonné de transporter des marchandises de fraude.

Car la haute technologie ne sert à rien s'il n'y a pas des femmes et des hommes parfaitement formés et

motivés pour en tirer le meilleur parti, dans une dynamique collective à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

Pour choisir le conteneur ou le colis de fret express qui sera contrôlé, la douane utilise certaines techniques de ciblage. Elle dispose aussi depuis quelques années d'une avancée technologique majeure, à travers un puissant automate de sélection faisant partie d'un dispositif communautaire appelé ICS (Import Control System). Cet outil remarquable permet à la douane française de disposer d'informations précises sur le contenu des cargaisons en partance pour la France, avant même que celles-ci soient chargées sur le navire ou l'avion qui doit les transporter, et de sélectionner des marchandises à contrôler, en fonction de multiples critères croisés de sûreté anti-terroriste et de sécurité anti-fraude.

La douane ouvrira l'an prochain un centre national d'analyse de risque et de ciblage qui renforcera encore l'efficacité de la sélection des marchandises à contrôler, dans tous les points fixes d'intervention du service des douanes, en particulier dans les ports et aéroports.

### **Diriez-vous que la haute technologie est aujourd'hui indispensable à la lutte antifraude ?**

Même si rien ne remplace le professionnalisme de chacun dans l'action, on peut estimer que le fameux « flair du douanier » est aujourd'hui dépendant d'une capacité d'exploitation de nombreux outils et méthodes de travail, dont beaucoup relèvent de la haute technologie. C'est d'ailleurs ce qui permet d'aborder l'avenir avec confiance, alors qu'il faudra faire face dans les années à venir à des quantités toujours plus importantes de marchandises à contrôler et à des risques renouvelés. ■

# L'HISTOIRE... D'UN succès

**1898** Apparition du premier groupement d'achat de commerçant. **1920** Création du Comptoir Coopératif d'Achats, au sein duquel se développe Unico. **1950** Le groupement Unico est composé de 130 sociétés coopératives et de 10 000 détaillants. C'est l'apparition d'un grand mouvement autour d'un concept : le commerce indépendant associé. **1967** Le libre-service s'impose. Les hypermarchés commencent à se multiplier. Pour les coopératives regroupées au sein d'Unico, c'est le début du processus de concentration. Deux ans plus tard, il reste 74 groupements rassemblés dans une fédération nationale. **1975** Création de Super U. **1983** Création de Système U, traduction de la volonté des Associés d'évoluer vers une structure nationale forte et efficace. **1989** Naissance de l'enseigne Hyper U. **1991** Création de Marché U. Le groupement est découpé en cinq Centrales régionales (puis quatre en 1994), elles-mêmes fédérées dans une Centrale nationale. **2008** Nouvelle enseigne U express. **2011** Nouvelle signature : U le commerce qui profite à tous. **2012** La barre des 10 % de part de marché est franchie. **2014** Accord de coopération à l'achat pour les marques nationales avec Auchan. **2015** La Carte U passe à la monétisation. L'enseigne compte 1 566 Magasins U en France soit 68 Hyper U, 763 Super U, 326 U express, 6 Marché U et 403 Utile.



*U le commerce qui profite à tous*



**Les Nouveaux Commerçants :  
Unis pour vous**



SYSTEME U CENTRALE NATIONALE - RCS Créteil n° 8304 012 855 - Photos non contractuelles - Année 2015

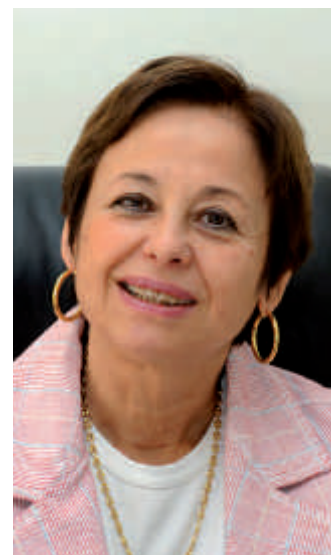
**HYPER U - SUPER U - MARCHÉ U - U express - Utile**





## DOUANE ET MAGISTRATURE : LE RÔLE CENTRAL DU SERVICE NATIONAL DES DOUANES JUDICIAIRES

En lien permanent avec l'ensemble des magistrats des tribunaux de grande instance, des JIRS<sup>1</sup> et du PNF<sup>2</sup>, le service national de douane judiciaire lutte contre les infractions douanières, économiques et fiscales commises par une délinquance internationale organisée.



Solange Moracchini.

### ENTRETIEN AVEC SOLANGE MORACCHINI

Magistrate, Sous-directrice, déléguée aux missions judiciaires de la douane,  
Chef du Service National de Douane Judiciaire (SNDJ)

#### **Q**uel est l'origine du Service National de Douane Judiciaire et son périmètre d'intervention ?

Le Service National de Douane Judiciaire a pour mission de conduire des enquêtes judiciaires sur réquisition du procureur de la République ou du juge d'instruction. Sa création résulte précisément de la double volonté du ministère de la Justice et du ministère de l'Economie et des finances de posséder au sein de la DGDDI un corps d'enquêteurs spécialisés, agents des douanes. Ce

service est issu de la loi du 23 juillet 1999 relative au renforcement de l'efficacité de la procédure pénale et il a été créé par arrêté du 5 décembre 2002. Les réformes législatives ont ensuite étendu la compétence du SNDJ dont on peut dire aujourd'hui que son périmètre d'infractions se caractérise par les infractions douanières, économiques et fiscales commises par une délinquance organisée internationale.

L'article 28-1 du CPP énumère la liste des infractions que le SNDJ peut rechercher et constater. Il s'agit de délits repris au code des douanes, au code général des impôts, au code de la propriété intellectuelle

1) Les juridictions interrégionales spécialisées (JIRS).

2) Le parquet national financier (PNF).





ainsi que certaines infractions du code pénal (escroquerie, blanchiment, infractions sur les armes et les jeux en ligne, infractions à la législation sur les stupéfiants, association de malfaiteurs). À ce socle de base, il convient d'ajouter la protection des intérêts financiers à l'Union européenne et l'ensemble des infractions connexes aux infractions précitées.

**Délit de blanchiment, escroquerie à la TVA sont les infractions que vous rencontrez fréquemment, comment travaillez-vous avec des magistrats du parquet ou des juges d'instruction et quel est l'apport de votre savoir-faire ?**

Le service national de douane judiciaire couvre l'intégralité du territoire national. Ses unités locales sont en lien permanent avec l'ensemble des magistrats des tribunaux de grande instance.

Il est certain que des contacts plus réguliers sont entretenus avec les juridictions spécialisées (JIRS) et le parquet national financier.

L'expertise du SNDJ est recherchée par l'approche technique que possède la douane dans la circulation et le statut des flux de marchandise et de capitaux.

En effet, du fait de leur expérience d'agents des douanes, les agents du SNDJ sont en capacité d'identifier des circuits de fraude, des mécanismes de décaisse, de déceler des circuits financiers clandestins ou fictifs, ainsi que des processus économiques de dumping ou de compensation.

Enfin, grâce à une coopération active avec la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (DNFIP), le SNDJ optimise la pertinence de l'articulation des procédures administratives et judiciaires.

**Les affaires sont transfrontalières, au-delà du réseau douanier traditionnel de quels moyens disposez-vous en matière de coopération internationale ?**

En raison même du caractère transnational des circuits de fraude et des organisations criminelles, le SNDJ met en œuvre dans le cadre de ses investigations l'ensemble des canaux de coopération qui permettent d'échanger des informations avec ses partenaires étrangers.

Outre l'assistance administrative mutuelle internationale, les officiers de douane judiciaire sollicitent également les centres de coopération policière et douanière, Europol et Interpol.

Dans le cadre de la coopération judiciaire internationale, l'action du SNDJ porte aussi bien sur l'identification des réseaux de fraude à très grande échelle que sur la saisie des avoirs criminels à l'étranger. Le service a également participé à plusieurs équipes communes d'enquête (avec la Belgique, les Pays-bas et le Royaume-Uni) en liaison avec Eurojust. ■





## QUELQUES AFFAIRES MARQUANTES DU SNDJ

Les affaires dont le Service National de Douane Judiciaire est saisi reflètent ses principaux champs de compétence et la continuité de l'action douanière, de la constatation d'une infraction ou d'une fraude par les services douaniers au démantèlement des organisations criminelles par la douane judiciaire.

En 2015, 55,4 millions d'euros d'avoires criminels ont été saisis ou identifiés par le SNDJ. Le SNDJ a enquêté sur 75 dossiers d'escroquerie à la TVA. Pour les affaires clôturées en 2015, le montant du préjudice s'élève à près de 368 millions d'euros de TVA.

- **Contrebande** : suite à une information transmise par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), un réseau de contrebande de cigarettes qui alimentait une ville de l'ouest de la France a été démantelé. Les cigarettes de marque étrangère étaient régulièrement livrées par bateau et camion et revendues à un semi-grossiste qui organisait une distribution parallèle auprès des particuliers de la ville. Plusieurs milliers de cartouches de cigarettes ont été saisies.

- **Contrefaçon** : dans le cadre d'une enquête avec la gendarmerie et un groupe d'intervention régional, les opérations d'interpellation d'un réseau d'importation et de fabrication de contrefaçons d'articles textiles ont amené à la découverte d'un important atelier clandestin de fabrication de contrefaçons ainsi qu'à la saisie de machines industrielles (à coudre, à broder, à floquer) et de centaines de pièces et d'étiquettes contrefaisantes. Les articles étaient ensuite distribués sur le territoire national par le biais de correspondants locaux et les profits tirés de cette activité portaient sur plusieurs centaines de milliers d'euros.

- **Trafic d'armes** : la découverte d'armes et de munitions dans un colis en provenance des pays de l'Est a permis d'identifier et d'interpeller des trafiquants d'armes de guerre procédant à l'achat et à la revente d'armes et de munition sur internet. Les armes présentées comme neutralisées pouvaient être remilitarisées et revendues sur le territoire national.

- **Blanchiment** : suite à la découverte par une brigade des douanes de plus de 1,8 million d'euros dans un véhicule, les investigations menées avec la gendarmerie ont conduit à l'interpellation des principaux intervenants d'un réseau de blanchiment opérant entre l'Europe et la Chine. C'est un véritable système

bancaire parallèle qui était mis à jour puisque ce réseau discret transférait deux fois par mois vers l'étranger, par voie routière, d'importantes sommes en espèces (entre 1,5 et 2 millions à chaque voyage) provenant d'activités souterraines en France et en Europe.

- **Infractions financières** : un vaste réseau d'escroquerie à la TVA sur la vente de véhicules, ayant entraîné un préjudice de plusieurs dizaines de millions d'euros au détriment des États français et espagnols, a été démantelé dans le cadre d'une équipe commune d'enquête franco-espagnole. Il a été établi qu'un circuit de fausses factures avait été mis en place par une vingtaine de sociétés afin d'éviter le versement de la TVA due pour l'achat de véhicules haut de gamme. Les opérations réalisées simultanément en France et en Espagne ont abouti à l'interpellation des membres du réseau et à la saisie des avoires criminels et notamment de biens immobiliers.

De même, un détournement massif de TVA portant sur des transactions de droits de pollution et de matériel de téléphonie (pour un préjudice de plus de 200 millions d'euros) a conduit la police israélienne à mener de nombreuses interpellations et perquisitions à Tel-Aviv en présence d'officiers de douane judiciaire. Le retour d'expérience concernant l'exécution de cette demande d'entraide pénale internationale a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération dans le cadre de la lutte contre le crime organisé français en Israël.

- **Stupéfiants** : suite à la découverte par une brigade des douanes de centaines de milliers d'euros lors du contrôle d'un véhicule, c'est une enquête approfondie menée avec la gendarmerie qui a mis en évidence un trafic international de stupéfiants en bande organisée et a conduit à la saisie d'1,2 tonne de résine de cannabis.







DOUANE



Christine Dubois.

# PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET ESPÈCES MENACÉES : LES MISSIONS DE LA DOUANE

Les services douaniers se mobilisent pour la protection des ressources naturelles et des biens culturels.

PAR CHRISTINE DUBOIS

Chef du Bureau des prohibitions et de la protection du consommateur  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

**L**a présence traditionnelle de la douane aux frontières, sa connaissance des flux et ses fonctions de surveillance de la circulation des marchandises lui permettent d'exercer son rôle central dans le contrôle du respect de certaines restrictions ou prohibitions pesant sur des marchandises susceptibles de nuire à la sécurité des personnes. En effet, les contrôles exercés avant la dispersion des marchandises sur le territoire national sont particulièrement efficaces.

Ces contrôles portent sur des domaines très variés : la protection des ressources, du patrimoine (biens culturels et trésors nationaux), celle de l'environnement (espèces menacées de disparition, déchets, produits chimiques, etc.) ou les normes de sécurité.

Dans la pratique, les dispositifs réglementaires de protection se traduisent, à l'importation ou à l'exportation, par l'obligation faite aux personnes ou aux entreprises de présenter, lors du dédouanement ou à première réquisition des services douaniers, une autorisation, un permis, un certificat ou une licence, tous documents délivrés par l'autorité compétente (le plus souvent un autre ministère, tel que celui de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), ou celui de la culture et de la communication (MCC)).

Pour être efficace dans le concours qu'elle apporte à la mise en œuvre de ces réglementations, la douane entretient un large réseau de coopération avec les administrations partenaires (application de la loi, gestion des procédures, échange des informations, prévention des fraudes ou bénéfice d'expertises).

Par exemple, en matière de protection du patrimoine culturel, la coopération entre la douane et le

MCC découle de l'application du règlement communautaire relatif à l'exportation des biens culturels. Lors des contrôles, en cas de doute sur la licéité du mouvement d'un bien culturel, la douane sollicite les conservateurs du patrimoine.

La coopération s'exerce également lors de l'élaboration des textes comme ce fut le cas pour le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui envisage la mise en place d'un dispositif de contrôle des biens culturels à l'importation.

De la même façon, dans le domaine de la protection des espèces menacées, un réseau CITES s'est constitué autour d'agents référents bénéficiant d'une formation spécifique. Par ailleurs, les bases juridiques de l'échange d'informations ont récemment été consolidées.

Afin que le volet de la gestion administrative des autorisations que la douane assure en partenariat avec une quinzaine d'administrations ne soit pas un frein à la modernisation des relations entre l'administration et le public, il a été décidé d'inclure le projet douanier de dématérialisation des démarches des entreprises et des particuliers parmi les principaux projets stratégiques du SGMAP<sup>(1)</sup>. Il s'agit du projet de guichet unique national du dédouanement (GUN), consistant à dématérialiser les documents de contrôle exigés à l'appui de la déclaration en douane. Il en résulte une réelle opportunité de moderniser le cadre, les bases et la pratique de coopération avec nos partenaires dans une approche plus dynamique, dégagée du traitement administratif des demandes d'autorisations. Celles-ci seront automatisées, laissant place à l'expertise et à l'échange sur l'analyse de risque et la prévention des fraudes. ■

(1) SGMAP : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.



# LA FONCTION GARDE-CÔTES DOUANIÈRE

## L'EXEMPLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE GARDE-CÔTES DES DOUANES À NANTES



Pascale Buronfosse-Bjaï.

La douane dispose de la principale force aéro-maritime civile exerçant la surveillance des côtes françaises. Le périmètre de ses missions au service de l'État s'est élargi ces dernières années, ce qui fait de la douane un acteur très polyvalent du dispositif garde-côtes national.

**PAR PASCALE BURONFOSSE-BJAÏ**

Directrice régionale garde-côtes à Nantes

**O**n dénombre dix grands domaines d'intervention pour l'Action de l'État en Mer (AEM) au sein desquels la douane est partout présente. Parmi ceux-ci, la douane exerce le premier rôle en matière de lutte contre les stupéfiants, car les services garde-côtes de la douane sont intégrés et prolongent l'ensemble du dispositif douanier d'investigation et de contrôle. Cela est également vrai pour la lutte contre la contrebande par voie maritime et la police douanière et fiscale des flux maritimes. Parallèlement, la douane participe activement à la lutte contre les pollutions en mer, à la protection des ressources halieutiques. Elle contribue à la sécurité en mer, à la souveraineté et à la protection des intérêts nationaux, à la gestion des espaces protégés et à la sauvegarde des personnes et des biens.

La DRGC de Nantes exerce l'ensemble de ces missions. Elle déploie ses unités maritimes, dont le patrouilleur KERMORVAN, de 42 m et des avions F406 dont un POLMAR (doté d'un système de détection de la pollution maritime) sur 1200 km de frontières maritimes, du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. Les moyens maritimes de la DRGC interviennent dans le cadre d'un dispositif global composé de moyens aériens qui constituent les yeux des moyens nautiques et d'une cellule opérationnelle qui suit, en temps réel, l'état de surface de l'ensemble de la zone. Ce travail mené quotidiennement est indispensable pour l'exercice de la mission de lutte contre la contrebande maritime.

Ainsi, le 11 décembre 2015, le patrouilleur garde-côtes de Boulogne-sur-Mer a intercepté en haute

mer un cargo transportant 2,3 tonnes de cocaïne dissimulées derrière une cloison métallique. C'est à ce jour la plus importante saisie de cocaïne réalisée en métropole.

Cette cellule travaille bien évidemment en étroite collaboration avec les services de la DNRED. La DNRED peut vérifier le résultat de ses investigations par la mise en œuvre de contrôles douaniers maritimes par des unités aéromaritimes. La DRGC peut aussi être à l'origine ou compléter des dossiers en cours de la DNRED à partir des observations des unités aériennes et maritimes. Un des exemples les plus marquants de cette coopération est celui de la saisie, le 7 mai 2012, de 12 tonnes de cigarettes par le KERMORVAN sur la base d'informations de la DNRED.

Dans le cadre de la fonction garde-côtes, la DRGC de Nantes est un acteur à part entière de la sûreté maritime et notamment de la lutte contre le terrorisme avec l'intégration du patrouilleur KERMORVAN aux missions VIGIMER de la Préfecture Maritime.

En matière de lutte contre les pollutions maritimes, la DRGC de Nantes a détecté en 2015, 53 pollutions maritimes entre Dunkerque et Bayonne. Si le nombre de détection de pollutions maritimes volontaires a considérablement diminué sur la façade maritime atlantique au cours des cinq dernières années, cette tendance est le résultat de l'action combinée d'une surveillance régulière par l'avion POLMAR de la DRGC de Nantes et d'une politique pénale du parquet spécialisé de Brest très dissuasive. ■





# COMITÉ DE FRANCE

*Prestige et rayonnement international*

*Fondé sous le haut patronage du Président de la République Vincent Auriol, entouré d'un collège de personnalités, le Comité de France a pour vocation, depuis la IV<sup>ème</sup> République de distinguer et rendre hommage à ceux qui contribuent au prestige de la France, à son rayonnement économique, touristique ou culturel et à la défense de la francophonie.*

*Cette « activité qui n'a pas d'équivalent et sert bien notre pays » comme le rappelait René Cassin, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et Prix Nobel de la Paix, se caractérise, notamment, par la remise de plusieurs Grands Prix.*

## COMITÉ DE FRANCE

secrétariat général :  
59, Avenue Victor Hugo  
75116 Paris  
[www.comitedefrance.fr](http://www.comitedefrance.fr)  
[secretariat@comitedefrance.fr](mailto:secretariat@comitedefrance.fr)

*Le Trophée des Renommées d'Or du Prestige de la France ou des Renommées d'Or du Prestige de l'Europe est destiné aux organismes publics ou privés, sociétés, municipalités qui oeuvrent en ce cadre, notamment au sein de l'Union Européenne.*



# LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ VERTE DE LA RÉGULATION ÉCOLOGIQUE (FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE) À LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT (DÉCHETS)



Thierry Picart.

Forte de la variété de ses missions, la DGDDI, seule ou en collaboration, avec principalement le ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), joue un rôle de premier plan pour la protection de l'environnement.

## ENTRETIEN AVEC THIERRY PICART

Directeur de la Direction des enquêtes douanières (DED)

### **D** e quelle manière la DGDDI exerce-t-elle sa mission fiscale en matière écologique ?

En tant qu'administration fiscale, il revient à la DGDDI d'assurer le recouvrement et le contrôle de la fiscalité qualifiée de « verte », dont l'objectif est de lutter contre des externalités négatives générées par l'activité humaine, telles la consommation des ressources, le réchauffement climatique, la pollution de l'air et la gestion des déchets. Cette fiscalité verte se compose de la fiscalité environnementale et de la fiscalité énergétique.

Près de la moitié des recettes collectées par la DGDDI, soit 37,8 milliards d'euros en 2015, proviennent de la fiscalité énergétique. Cette fiscalité permet de faire payer aux acteurs le coût de la rareté du produit consommé.

Elle est composée de taxes intérieures de consommation, notamment sur les produits pétroliers, le gaz naturel, le charbon, l'électricité, qui sont autant d'incitations à la limitation de la consommation, au recyclage et à l'innovation visant à la réduction de l'utilisation des produits ayant un impact négatif sur l'environnement.

Cette fiscalité énergétique est complétée par une fiscalité environnementale, qui matérialise le principe du pollueur/payeur. Elle repose sur une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont les diverses composantes portent sur les déchets, les carburants, les émissions polluantes, les lessives ou encore les matériaux d'extraction.

Peuvent aussi être fiscalisées certaines activités qui tirent un avantage économique de leur usage d'un milieu naturel. C'est notamment le cas du droit annuel de francisation des navires qui non seulement intègre des critères environnementaux mais dont une grande partie est versée au Conservatoire du littoral afin d'acquérir des terrains et d'en assurer la gestion.

### **Au-delà de la fiscalité, de quelle façon la DGDDI lutte-t-elle contre la criminalité verte ?**

Chargée de la surveillance des flux commerciaux, la DGDDI bénéficie d'un positionnement stratégique lui permettant de contrôler différents types de biens touchant à la problématique de la protection de l'environnement. Dans ce domaine, son action est protéiforme. Elle participe à la protection des espèces naturelles menacées d'extinction et au contrôle des produits de la pêche et à la lutte contre la pêche illicite. Elle surveille également les mouvements internationaux des matières obsolètes, dangereuses ou polluantes, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, des gaz à effet de serre fluorés, des produits chimiques, des produits phytopharmaceutiques ou encore des déchets radioactifs. Elle s'intéresse en outre aux flux transfrontaliers de déchets.

Enfin, dotée de moyens maritimes et aériens, la DGDDI protège le territoire français sur plus de 5 000 kilomètres de frontières littorales en métropole et en Outre-mer et apporte son concours à la lutte contre la pollution marine. ■

## >>> UN MOTEUR DE COMPÉTITIVITÉ RESPONSABLE AU CŒUR DES TERRITOIRES DE LA RÉGION



### DES AÉROPORTS CRÉATEURS DE VALEUR TERRITORIALE

Favoriser, par la formation, l'accès à l'emploi et l'insertion.

Attirer des entreprises internationales près des villes aéroportuaires.

Faciliter la vie de ceux qui travaillent sur nos installations.

En un mot, développer l'économie locale tout en préservant l'environnement, voilà qui fait du Groupe ADP le leader européen de la responsabilité sociale dans notre secteur professionnel.



# Groupe ADP et ses engagements COP 21 et COP 22



Depuis des années, le Groupe ADP s'est impliqué dans une politique volontariste afin de participer à la lutte contre le changement climatique. La réunion, à Paris, fin 2015, de la conférence mondiale COP 21 a fourni l'occasion de démontrer la valeur de notre politique environnementale mais aussi de l'exercice de la responsabilité sociale de notre entreprise.

## Le benchmark et le classement européen

Dès 2011, le Groupe ADP a demandé à l'agence européenne de notation extra-financière, VIGEO, de procéder à une comparaison des performances environnement et RSE entre les aéroports de Paris, Londres, Frankfurt, Amsterdam. Sur tous les items, le Groupe ADP ressort leader de ce panel.

En 2015, le Groupe ADP a été régulièrement classé parmi les entreprises les plus performantes au monde et reconnues comme telle par les principaux indices internationaux.

Ainsi, le Global 100 fait du Groupe ADP la seule entreprise aéroportuaire présente dans son classement des 100 entreprises les plus respectueuses des critères du respect de l'environnement et du Développement Durable.

## Une politique de réduction de CO<sub>2</sub>

Nous nous sommes engagés à réduire d'un quart nos émissions de CO<sub>2</sub> sur la période 2009-2015. En réalité, fin 2015, nous sommes parvenus à une diminution de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> sur les aéroports parisiens. Cette performance est due à une baisse constante des consommations énergétiques ainsi qu'à la mise en place de tous les systèmes les plus vertueux : installations de chaudières à bois et d'énergie géothermique, mise en place d'un système électrique de remplacement des APU (groupes de moteurs diesel destinés à fournir de l'énergie aux avions en stationnement au sol), ainsi nous avons atteint la proportion de 12 % d'énergie renouvelable dès fin 2015. En Europe, la profession aéroportuaire a mis au point un système de labellisation de l'empreinte carbone des aéroports ACA (Airport Carbon Accreditation) et nous avons atteint le niveau 3 sur les 4 que comprend ce système.

Pour l'avenir, les projets ne manquent pas : énergie solaire, centrale bio gaz, et plusieurs centaines de véhicules électriques.

## Une politique de traitement des déchets

Dès 2015, nous avons porté la part de valorisation de nos déchets à 30 %. Nous avons diminué, dans les cinq dernières années, notre consommation de papier de 5 %, malgré la croissance de nos activités et nous utilisons 100 % de papier écologique.

Nous sensibilisons au tri sélectif notre personnel et nous agissons sur nos partenaires, clients et fournisseurs, afin de les entraîner dans cette politique volontariste.

## Et l'eau ?

5 % de réduction de consommation d'eau potable par passager entre 2010 et 2015 : c'était notre objectif ; il est dépassé.

Nous considérons l'eau comme une ressource précieuse, malgré la bonne situation hydrologique de notre région de Paris. Nous avons un système complet, sur chacun de nos principaux aéroports, de traitement des eaux usées mais aussi de traitement des eaux pluviales. Ce dernier système est très utile pendant les périodes d'hiver, afin de gérer au mieux les pollutions dues aux produits de déneigement des pistes et de dégivrage des avions.

## Qualité de l'air

Nous avons réduit les émissions de CO<sub>2</sub> de nos véhicules de transports de 10 % et nous avons instauré un plan de déplacement de nos employés qui privilégie les vidéoconférences et le covoiturage.

Nous avons diminué, en quelques années, de 10 % le temps de roulage au sol des avions de Paris-Charles de Gaulle, malgré la croissance régulière du trafic. Ceci permet de réduire d'autant les émissions locales de NO<sub>x</sub>.

## Une politique d'insonorisation des logements

Grâce à une taxe payée par les compagnies aériennes, le Groupe ADP finance l'insonorisation d'environ 4 000 logements par an situés autour des aéroports pour un volume moyen de 40 millions d'euros, chaque année. Des logements mais aussi des écoles, des centres sociaux, des équipements de santé.

Ce programme est particulièrement apprécié par les élus locaux et les citoyens riverains.

## Un vaste programme de responsabilité sociale

Depuis 10 ans, le Groupe ADP s'engage aux côtés des collectivités locales sur des programmes de responsabilité sociale et économique, à hauteur de plusieurs millions d'euros, chaque année.

Nous participons à aider nos populations riveraines à accéder à l'emploi sur nos aéroports. À travers des actions de formation, de stages, de remise à niveau sur la langue anglaise, nous aidons 2 000 jeunes à trouver un emploi parmi les 110 000 emplois directs et les 300 000 emplois générés par nos activités. C'est l'action de l'ONG «Planet Airport».

Le programme «PAPA CHARLIE» consiste à prêter, pendant six mois, une voiture à ceux qui ont trouvé un emploi, principalement de nuit, mais pas de moyens de transport collectif. Ce service est réservé aux populations riveraines des aéroports et aide 600 personnes par an.

Nous aidons aussi les jeunes entreprises au travers de notre pépinière, installée au centre de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Avec la région Île-de-France et les partenaires locaux du développement économique, nous manageons un programme «HUBSTART PARIS» qui organise la promotion des territoires autour de Paris-Charles de Gaulle, au travers de la notion de place aéroportuaire et de région économique.

Nous avons aussi créé deux résidences pour jeunes travailleurs et permettons l'accès au logement social à bas prix.

Notre fondation d'entreprise aide, chaque année, une centaine d'actions pour la réinsertion sociale de populations riveraines en difficulté. Elle agit prioritairement pour lutter contre l'échec scolaire.

## Groupe ADP/COP 21/COP 22

Le Groupe ADP agit depuis longtemps en entreprise responsable. En ce qui concerne le changement climatique, peu d'activités économiques pourront valoriser des programmes ayant abouti à réduire de moitié leurs émissions de CO<sub>2</sub> en 5 ans.

Le Groupe ADP a répondu présent au rendez-vous mondial de COP 21 et continuera à le faire avec COP 22 à Marrakech.



# L'ACCOMPAGNEMENT ET LE





SOUTIEN AUX ENTREPRISES

# DOUANE, LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES ENTREPRISES



Françoise Descamps-Crosnier.

Du développement des guichets uniques à la réforme des régimes d'autorisation et de déclaration applicables aux entreprises, en passant par la dématérialisation des procédures, l'administration douanière est aux avant-postes de la simplification administrative. Dans le même temps, les réalités de la mondialisation oblige plus que jamais la douane à travailler avec d'autres services dans une logique transversale.

## ENTRETIEN AVEC FRANÇOISE DESCAMPS-CROSNIER

Député des Yvelines

**L**a simplification administrative est avant tout affaire de culture et de changements de comportement, mais c'est aussi une affaire très complexe ! Quelle est l'ampleur du travail et où en est-il ?

Ce chantier a été lancé, dès novembre 2012, comme l'un des leviers du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Le Président de la République lui a donné son relief en mars 2013 en évoquant le « choc de simplification » dont le pays a besoin.

Dès 1991, le Conseil d'État avait dénoncé en des termes très forts – « logorrhée législative et réglementaire » – la course normative engagée par nos institutions. Depuis, nombre de rapports ont dressé un portrait sans appel de notre droit, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif : trop de « flux » conduit à un « stock » normatif excessif dont la qualité ne cesse de baisser.

Le chantier de la simplification doit être accompagné d'une « montée en gamme » de notre production normative. Au-delà des enjeux économiques, il y a un impératif républicain : le droit est notre règle de vie commune. S'il n'est ni su ni compris, comment pouvons-nous espérer que la société qu'il prétend organiser puisse s'épanouir ? Je rappelle que le « règlement intérieur » de la République pèse plus de 10 000 lois, plus de 125 000 décrets, plus de 400 000 normes...

Comment s'y prendre ? Le Gouvernement nous a proposé la méthode de la « petite cuillère » plutôt que celle du « bulldozer ». C'est effectivement un travail de précision qui nous occupe, un travail d'horlogerie fine que Clotilde Valter puis Jean-Vincent Placé ont repris avec énergie.

Pour les particuliers, ce sont près de 100 mesures qui ont été lancées dont 46 % sont effectives comme le dossier unique en ligne pour la demande de logement social. Pour les entreprises, notamment grâce au travail du Conseil de la simplification pour les entreprises, ce sont plus de 272 mesures qui avaient été décidées en juin 2015 dont 39 % sont effectives, comme, par exemple, le marché public simplifié. Pour les collectivités, ce sont plusieurs mesures qui ont été prises : la loi NOTRe en contient un certain nombre à mon initiative. Je pense aussi à la circulaire du Premier ministre du 9 octobre 2014 qui pose – enfin ! – le principe selon lequel aucune norme ne peut être créée sans la suppression d'une ancienne. Depuis la fin 2013, ce sont 3,3 milliards d'euros de gains estimés.

Je veux enfin souligner l'implication des fonctionnaires. Si l'effort est mené dans une optique d'amélioration du service public rendu aux administrés, il suppose une mobilisation d'un spectre étendu d'administrations et leur réorganisation complète. Le principe « silence de l'administration valant accord » en est le meilleur exemple. Il y a une nécessité à bien accompagner les services.





Contrôle des opérations commerciales sur des pièces aéronautiques.

**Vous évoquez un travail d'horlogerie, avez-vous des exemples de travaux conduits, au titre de la loi sur la simplification de la vie des entreprises, concernant leurs rapports avec la douane ?**

La loi du 20 décembre 2014 prévoit plusieurs mesures – dont plusieurs à prendre par ordonnances – intéressant la douane au premier chef, du développement des guichets uniques à la réforme des régimes d'autorisation et de déclaration applicables aux entreprises en passant par la dématérialisation des procédures.

Toutefois, c'est aussi le travail de l'administration douanière qui a aiguillonné la loi sur certains points : je pense au système du *rescrit*<sup>1</sup>, facilité et étendu par la loi, qui est utilisé depuis longtemps par l'administration des douanes avec succès puisqu'elle en délivre environ 9 000 par an.

**Face à des adversaires ayant recours aux outils de notre monde interconnecté, quelles sont les mesures et techniques dont peuvent désormais disposer les services douaniers ?**

L'action des services douaniers est en pleine prise avec les réalités de la mondialisation. Pour autant, son cadre d'action est d'abord national. La difficulté de l'exercice se situe dans cette articulation et dans l'évolution constante des outils, notamment numériques. Ceux qui cherchent à se soustraire au cadre légal ont souvent un train d'avance. Comment la douane peut-elle agir, par exemple, vis-à-vis des plateformes commerciales du *darknet*, sur le modèle de *Silk Road* ? Dans ce type d'espaces virtuels anonymisés, il est possible de se procurer drogues et armes à feu relativement facilement. Je veux saluer la capacité d'adaptation et d'innovation des services douaniers, et notamment des cyberdouaniers, qui sont en pointe sur ce type de sujets : dès le début de l'année 2014, ils arrêtaient leur premier cyberdealeur.

La solution ne se trouve pas dans les seules mains des douanes, puisque ce type de trafic alimente toute une série d'acteurs, notamment en matière terroriste, qui intéressent d'autres administrations. Il faut donc un travail commun de plusieurs services œuvrant de concert dans une logique transversale. Dans l'administration, ce n'est pas toujours chose facile, même si les esprits évoluent.

Du côté du législateur, nous nous efforçons de doter les services du cadre légal et des outils permettant un travail efficace. La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement, par exemple, dote la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières de moyens renforcés pour agir. Ce travail se poursuit avec le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé qui contient plusieurs dispositions pour faciliter le travail douanier.

**L'efficacité du système passe par le partage d'informations : Comment se passe la coopération européenne dans ce domaine ? L'UE peut-elle se doter d'outils efficaces en matière de lutte contre le terrorisme ?**

Dans le domaine de la coopération européenne, bien que de nombreux outils existent déjà comme le système d'information Schengen ou le mandat d'arrêt européen, nous avons encore des marges de progrès. La France réclame depuis longtemps la mise en place du PNR européen dont le Parlement européen est saisi depuis deux ans. Le sujet avance mais lentement ce qui a conduit Jean-Jacques Urvoas, alors président de la commission des Lois à écrire à son homologue du Parlement européen en janvier 2015 pour accélérer sur ce sujet. Depuis, la commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen a adopté un premier texte en faveur du système. En attendant la France avance – avec le soutien financier de la Commission européenne d'ailleurs – avec l'expérimentation d'un PNR national à compter du printemps 2016. ■

1. Le système du *rescrit* fiscal ("tax ruling") permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays



Héléne Guillemet.

# DES PROCÉDURES DOUANIÈRES RÉNOVÉES

Conseils aux entreprises, simplification des procédures, optimisation du dédouanement : la douane à la rencontre des entreprises pour développer leur compétitivité et stimuler l'attractivité de la France.

## ENTRETIEN AVEC HÉLÈNE GUILLEMET

Sous-directrice au Commerce international  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

Q

### uels sont les régimes et procédures douanières qui peuvent rendre les entreprises françaises plus compétitives sur les marchés internationaux ?

La douane exerce une mission de régulation des échanges internationaux, qui vise à la fois à accélérer et à sécuriser les flux.

Dans ce cadre, elle conseille et soutient les entreprises qui développent leur activité en France et à l'international, en leur permettant de simplifier leurs démarches, d'optimiser leurs processus, de réduire leurs coûts et d'accélérer le dédouanement de leurs marchandises.

Pour cela, elle s'engage dans le 100 % dématérialisation, afin de faciliter le flux de marchandises. Ainsi, la mise en place du GUN (Guichet unique national), piloté par la douane et regroupant quinze administrations partenaires, permettra à terme la dématérialisation de l'ensemble des documents d'ordre public nécessaires au dédouanement, tant à l'import qu'à l'export.

La douane simplifie également ses procédures : dédouanements simplifiés, télépaiement ou encore auto-liquidation de la TVA à l'importation, permettent aux entreprises de gagner en compétitivité, en allégeant considérablement leurs charges de trésorerie.

La douane s'engage aussi dans le développement de la production en France via des procédures adaptées : en optimisant le sourcing des entreprises, grâce aux accords de libre échange signés avec les pays partenaires, qui prévoient des réductions de droits et taxes, mais aussi en proposant la mise en œuvre de « régimes économiques », qui permettent

d'importer des marchandises en suspension totale ou partielle de droits et taxes.

Enfin, la douane développe sa démarche de partenariat avec les entreprises : avec la certification Opérateur Économique Agréé (OEA), les entreprises bénéficient d'avantages significatifs : allègement de la charge de contrôle, choix du lieu de contrôle, facilitations renforcées...

La douane s'engage donc aux côtés des entreprises en développant une offre de conseils personnalisés via des structures dédiées.

### Dans quelles conditions les entreprises peuvent-elles importer à droit zéro avec les suspensions et les contingents tarifaires ?

Suspensions et contingents tarifaires autonomes visent à encourager l'activité économique des industries européennes en améliorant leur capacité concurrentielle et en favorisant la création d'emplois et l'investissement. Les entreprises situées dans l'Union européenne peuvent obtenir la création de suspensions ou de contingents tarifaires les exonérant de tout ou partie des droits de douane à l'importation pour les matières premières, produits semi-finis ou composants, de toute origine, entrant dans la fabrication de produits finis. Ces produits doivent être indisponibles à l'intérieur de l'UE (suspensions) ou disponibles, mais en quantité insuffisante (contingents) pour couvrir les besoins de l'entreprise.

Actuellement, plus de 2 120 suspensions sont en vigueur et 94 contingents tarifaires autonomes, avec de nouvelles suspensions et de nouveaux contingents tous les ans.



## Comment la Douane française accompagne-t-elle les entreprises dans ces démarches ?

L'accompagnement des entreprises est avant tout personnalisé et adapté aux spécificités des entreprises. Il passe par des structures dédiées au conseil aux entreprises, mais également par une politique de communication régulière et directe avec les entreprises sur toutes les évolutions pouvant les impacter.

La douane propose une offre de conseils élargie avec des services spécialement chargés de répondre aux attentes des professionnels en région. Les 42 Cellules conseils aux entreprises sont ainsi implantées au sein de chaque direction régionale des douanes, afin de répondre au besoin d'accompagnement de proximité des PME et des ETI.

Pour les grands comptes, un service dédié sera créé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 : la Mission Grandes Entreprises de la direction générale des douanes qui deviendra prochainement le Service Grands Comptes.

Outre ces structures dédiées et les informations disponibles et actualisées quotidiennement sur le site internet de la douane ([www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)), l'application mobile [douanefrance.mobi.fr](http://douanefrance.mobi.fr) ou encore le compte tweeter de la douane, l'administration des douanes va à la rencontre des entreprises pour les informer et répondre à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, le Tour de France des experts de la douane, lancé depuis septembre 2013 en région propose des tables rondes, ateliers de travail et entretiens personnalisés permettant d'aborder les dispositifs proposés par la douane.

De la même façon, le 22 septembre 2015, une journée de présentation des enjeux du nouveau Code des douanes de l'Union a été organisée pour répondre au besoin d'information des 550 entreprises présentes et présenter les mesures d'accompagnement des entreprises à l'international.

Cette journée a été redéployée en région, lors de 14 étapes sur l'ensemble du territoire en Métropole et dans les DOM (Marseille, Lyon, Lille, Martinique, Strasbourg...).

## Peut-on évaluer la contribution pour les entreprises des gains de compétitivités réalisés grâce à l'accompagnement de vos services ?

Selon les estimations des bénéficiaires, la centralisation des opérations du dédouanement permettrait à une société d'économiser jusqu'à 500 000 euros et 3 % de chiffre d'affaires, selon la taille de la société. Les suspensions tarifaires peuvent quant à elles permettre des économies de plusieurs millions d'euros.

## Quels sont vos objectifs dans les années à venir ?

L'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises mais également l'attractivité des plateformes logistiques françaises en favorisant, non seulement la relocalisation en France des flux et des opérations de dédouanement, mais aussi l'arrivée de nouveaux opérateurs. Tout ceci dans un objectif de croissance et de création d'emploi.

La douane met ainsi en œuvre le plan d'accompagnement des entreprises, intitulé «Dédouanez en France», présenté également le 22 septembre 2015 à Bercy par le secrétaire d'État chargé du budget, Christian Eckert.

Composé d'objectifs chiffrés, d'offres douanières diversifiées et d'engagements qualité, ce plan a pour but d'exploiter les opportunités de la nouvelle réglementation douanière européenne afin de favoriser la compétitivité des entreprises en France. Tout en maintenant les échanges à un haut niveau de sécurité, ce plan mobilise toutes les composantes de l'administration des douanes pour simplifier et optimiser les formalités, réduire les coûts ainsi que le temps de dédouanement et accompagner les entreprises à l'international.

Parmi les mesures les plus importantes : le 100 % de dématérialisation des formalités douanières, le 95 % de marchandises dédouanées en moins de cinq minutes, la simplification avec la mise en place de l'interlocuteur unique pour les entreprises, interlocuteur adapté à leurs spécificités, la réduction des contrôles douaniers pour les opérateurs fiables labellisés ou encore le déploiement d'un grand plan de formation des opérateurs économiques visant à former plus de 18 000 professionnels à l'ingénierie douanière. ■

Hélène Crocquevieille,  
Directrice générale  
des Douanes et  
Droits indirects.





Marc Tertrais et Maître Jean-Paul Bouquin

# ENGAGER UNE RÉFLEXION APPROFONDIE SUR LES ÉCHANGES

Établir un dialogue ouvert entre les entreprises et les douanes, c'est l'objectif majeur de l'association Collin de Sussy qui souhaite sensibiliser les parlementaires à ces enjeux.

## ENTRETIEN AVEC MAÎTRE JEAN-PAUL BOUQUIN

Président fondateur et

**MARC TERTRAIS**

Président du Cercle Collin de Sussy

### Quels sont les objectifs de l'association ?

Créée il y a vingt-cinq ans par d'anciens cadres de la Direction Générale des Douanes, le Cercle Collin de Sussy, du nom du premier Directeur Général des Douanes sous Napoléon Bonaparte, poursuit deux objectifs majeurs : réfléchir aux problématiques douanières liées au commerce international et conserver pour les entreprises des relations constructives avec les administrations douanières nationales et internationales. Le cercle Collin de Sussy, dont le Président d'honneur est le Directeur Général des Douanes en exercice, s'est ouvert au fil des ans au monde de l'entreprise, de l'Université et du conseil. Il souhaite aujourd'hui impliquer les politiques et en particulier sensibiliser les parlementaires aux enjeux du commerce international.

### Comment contribuez-vous à la réflexion sur ce sujet ?

Issus de tous les secteurs d'activité, les membres du cercle Collin de Sussy sont experts dans leur domaine. Ils contribuent par leurs travaux en Commissions et Ateliers (affaires juridiques, fiscalité, contrefaçon, opérateur économique agréé...) à faire remonter à l'administration douanière le ressenti et les attentes des entreprises. Cercle de réflexion indépendant, Collin de Sussy organise des colloques sur divers sujets d'actualité. Ils sont l'occasion de diffuser des idées novatrices et mesurées, utiles aux entreprises et à leurs conseils et de favoriser le dialogue avec l'administration.

### Être un opérateur majeur du commerce international implique-t-il de développer nécessairement en interne une fonction douane ?

Si les grands groupes ont les ressources et peuvent mettre en place des services douane internalisés, pour les PME cela est plus compliqué et c'est une vraie question dans le cadre du statut d'opérateur

agréé (OEA) qui devient un instrument privilégié de mise en place du code des douanes de l'union.

Avec l'OEA, les entreprises ont un accès plus aisé aux simplifications douanières et, de ce fait, développer en interne cette fonction peut se révéler une décision stratégique très structurante.

Cependant, les autorités ont du mal à accorder cette facilitation aux PME PMI, mais les choses évoluent et la douane s'organise pour leur proposer une démarche spécifique. L'administration française est extrêmement vigilante et la certification qu'elle accorde est excellente. Pourtant, la même rigueur n'est pas appliquée dans tous les pays de l'Union, ce qui crée des distorsions de concurrence.

Les sociétés peuvent alors être tentées de dédouaner leurs marchandises ailleurs.

Ainsi, l'égalité de traitement entre les opérateurs est au cœur des débats, car les autorités douanières ne peuvent participer avec succès à la reconquête douanière du commerce international, sans associer étroitement leurs pratiques à cette exigence. Cependant, le droit douanier, pour son volet « répressif », est partie intégrante de la souveraineté de chaque État. En réponse à ce challenge, la volonté partagée, en lien avec la certification OEA, d'identifier, de reconnaître et de labelliser les opérateurs fiables, ne doit-elle pas aussi permettre de lisser les méthodes de contrôle et les pratiques contentieuses ?

À titre d'exemple, en Allemagne on sanctionne les abus, en France on punit l'erreur qu'on assimile à une faute. Cette logique fait prévaloir le contrôle sur la coopération.

Les états d'esprit doivent évoluer et, à cet effet, il apparaît essentiel de former des élus aux problématiques du commerce extérieur.

L'Association Collin de Sussy, par son expertise et son indépendance, souhaite continuer à contribuer à la bonne collaboration entre les différents acteurs concernés. ■



# COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES : DU CONSEIL À L'ACCOMPAGNEMENT



Nadine Lebourdier.

Pour répondre aux problématiques particulières des grands groupes du commerce international, la Mission Grandes Entreprises va devenir le Service Grands Comptes, qui offrira un point d'entrée unique pour leurs opérations de dédouanement.

## ENTRETIEN AVEC NADINE LEBOURDIER

Chef de la Mission Grandes Entreprises à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

Q

### Quel a été l'apport de la Mission Grandes Entreprises (MGE) dans le paysage douanier national ?

Afin de mieux répondre aux besoins des grands groupes qui réalisent une large part du commerce extérieur national, la douane a mis en place une Mission Grandes Entreprises, dès 2007. Celle-ci a pour mission d'apporter des conseils aux 100 groupes de son portefeuille afin de simplifier et d'adapter leurs procédures de dédouanement et de contribuer à leur compétitivité sur les marchés extérieurs.

Cette démarche visait à améliorer leur connaissance de la matière douanière, dans la mesure où celle-ci est un véritable levier d'optimisation de la logistique et financière.

Devant le succès rencontré auprès des opérateurs, la douane a décidé, dans le cadre de son projet stratégique à horizon 2018-2020, de créer le Service Grands Comptes (SGC), qui se substitue à la Mission Grandes Entreprises, en 2016, afin d'offrir aux opérateurs une palette de services plus étendue.

### Quelles sont les grands principes de fonctionnement du Service Grands Comptes (SGC) ?

Le SGC regroupe un service central dédié au conseil et à l'accompagnement, quatre centres d'expertise et quatre pôles comptables de rattachement.

Le service central va au-delà de la fonction conseil en accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre de ceux-ci. Ce service a vocation à être le seul interlocuteur pour toute la partie administrative préalable au dédouanement

En ce qui concerne le dédouanement, chaque opérateur du portefeuille est géré par un centre d'expertise unique spécialisé dans un secteur économique. Il y a quatre centres d'expertise, situés à Toulouse, Rouen, Lyon et Nantes.

### Quelle plus-value apporte ce nouveau service et existe-t-il des organisations similaires dans d'autres pays ?

Structure atypique dans l'organisation douanière nationale, elle est aussi unique au niveau européen. Seuls les centres d'expertise et d'excellence américains se rapprochent du concept du Service Grands Comptes.

Les plus-values sont nombreuses. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la mise en place d'un interlocuteur unique qui favorise la relation de confiance réciproque ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises grâce à une approche moderne du dédouanement ;
- une meilleure qualité de service grâce à une organisation innovante et lisible, y compris pour des opérateurs ou des décideurs lointains (en Chine, par exemple) ;
- une meilleure intégration aux schémas de développement économique régionaux, en valorisant les secteurs majeurs de l'économie nationale comme l'automobile, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, la chimie ou encore le luxe ... au final douze grands secteurs économiques ou industriels ;
- ou encore l'optimisation des facilitations et des simplifications portées par le nouveau Code des douanes de l'Union qui entrera en application le 1<sup>er</sup> mai 2016. ■





# TOUR DE FRANCE DES EXPERTS DE LA DOUANE

« Dédouanez en France, c'est simple, c'est rapide et la douane française vous accompagne »... C'est en tout cas le nouveau plan de 40 mesures destinées à accompagner les entreprises qui interviennent sur les marchés extérieurs. Aperçu d'une mesure phare...

## ENTRETIEN AVEC SERGE PUCETTI

Directeur de la Communication de la douane



Serge Pucetti.

Q

### u'est ce que le Tour de France des experts ?

Lancé en septembre 2013, le Tour de France des experts est une démarche dont l'objectif est de faire connaître aux entreprises les procédures douanières leur permettant de réduire leurs coûts, de gagner du temps et de simplifier leurs formalités. Le Tour de France des experts a reçu le prix national de l'association France Qualité Performance en 2014. Les différentes étapes, organisées à Paris et en région, s'articulent autour de tables rondes, d'ateliers de travail et d'entretiens personnalisés. Les prochaines étapes porteront sur les nouvelles opportunités créées par l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2016, du nouveau Code des douanes de l'Union, mais aussi par la mise en place du plan « dédouanez en France » qui définit 40 mesures destinées à soutenir les entreprises qui interviennent sur les marchés extérieurs et qui dédouanent ou veulent dédouaner en France. Au travers du Tour de France des experts, il s'agit de leur dire : « dédouanez en France, c'est simple, c'est rapide et la douane française vous accompagne ». 14 étapes ont ainsi été prévues à Marseille, Lyon, Lille, Toulouse, Rouen, ...<sup>(1)</sup>.

### Pourquoi l'administration douanière s'est-elle lancée dans cette démarche novatrice ?

Le Tour de France des experts douaniers répond à une forte attente des entreprises. Démarche pro-active, elle vise à adapter l'offre douanière aux besoins des opérateurs économiques, en développant le dialogue et la confiance mutuelle. La douane est l'administration de régulation des échanges : si elle assure la sécurisation des flux, au travers de ses contrôles, elle a aussi l'ambition de faciliter le commerce licite. Afin de développer les échanges et la compétitivité des entreprises, tout comme l'attractivité du territoire, la douane va à la rencontre des acteurs économiques. Car, à la clé, nous parlons de croissance et donc d'emplois. La douane française, arrive désormais à la première place des principaux

classements internationaux en matière de flux transfrontaliers<sup>(2)</sup>. Elle veut aller encore plus loin pour progresser. Dans le contexte européen largement concurrentiel, le développement d'une offre de service performante et personnalisée permet à la douane de participer au développement des activités logistiques et d'attirer l'activité en France.

### Comment s'inscrit le Tour de France des experts dans la démarche Qualité globale menée par la douane ?

Le Tour de France des experts s'inscrit pleinement dans la démarche de qualité menée par la douane. Résolue à affirmer son rôle d'administration de service, la douane a adopté plusieurs démarches Qualité, axées sur la spécificité de ses missions : le Renseignement Tarifaire Contraignant (RTC), fondé sur 10 engagements et certifié par l'AFNOR, qui permet à une entreprise de sécuriser ses opérations de commerce international, ou encore le pacte de confiance 3S : « service, simplicité et sécurité », composé de 10 engagements pris par les services douaniers auprès des professionnels du dédouanement, des secteurs viticoles et des secteurs concernés par la réglementation des alcools. Plus globalement, la douane a également initié la simplification de ses procédures, de même que le 100 % dématérialisé, en lien direct avec les objectifs de la modernisation de l'action publique. Les démarches qualité de la douane permettent de fédérer les initiatives et innovations engagées au bénéfice de l'ensemble des usagers. Le développement de la démarche qualité constitue un engagement fort de la douane, repris à la mesure 40 du Plan « dédouanez en France », dédié à l'accompagnement des entreprises. ■

(1) Calendrier des événements : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12678-le-tour-de-france-des-experts-de-la-douane>

(2) Classement Doing business 2016 de la Banque mondiale.



**RENAULT**  
La vie, avec passion

# NOUVELLE RÉVISION RENAULT PACK ASSISTANCE 1 AN INCLUS\*

Plus d'excuse pour  
annuler le dentiste.



Credit: photo: daisyimages

Renault Service.  
Qui mieux que Renault peut entretenir votre Renault ?

\* Forfait réservé aux particuliers, sur les véhicules Renault de moins de 6 ans (hors véhicules de PTAC > 3,5 t). Le forfait comprend 87 points de contrôle (liste complète sur Renault.fr, rubrique Après-Vente, puis Révision), le remplacement des éléments conformément au programme d'entretien (huile, filtres, ...) avec des pièces d'origine Renault, l'utilisation d'huile normée, et la garantie un an pièces et main-d'œuvre sur toutes les prestations. Vérifiez l'éligibilité de votre véhicule auprès du réseau Renault participant (liste des points de vente disponible sur Renault.fr, rubrique Promotions/Entretien et accessoires). Le forfait comprend également le prêt d'un véhicule de remplacement le jour de cette révision, à titre gratuit, sous réserve de véhicule disponible, sans compensation financière ni dédommagement en cas de non disponibilité. Réservation du véhicule lors de la prise de rendez-vous, frais annexes à la charge du client. Conditions générales complètes du prêt en point de vente. L'achat d'un forfait Révision Renault (hors Révision Eco) comprend également une assistance en cas de panne, crevaison, perte de clé, accident et inversion de carburant. Conditions générales complètes de l'offre disponibles sur Renault.fr (rubrique Après-Vente, puis Révision). Forfait réservé aux clients déjà inscrits sur My Renault. Si le client n'est pas encore inscrit, il peut laisser son email lors de la prise de rendez-vous pour la révision, puis s'inscrire ensuite. En l'absence d'adresse email, il ne peut bénéficier de cette révision et des services associés (prêt de véhicule de remplacement et un an d'assistance).

Renault recommande

[renault.fr](http://renault.fr)



# L'ACTION ÉCONOMIQUE DE LA DOUANE EN RÉGION

Le Pôle Action Économique (PAE) de Champagne-Ardenne vient soutenir la compétitivité des entreprises à l'international.



Emmanuelle Gidoin.

## PAR EMMANUELLE GIDOIN

Chef du Pôle d'Action Économique de la Direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne

**E**n externe, le Pôle Action Économique répond quotidiennement aux questions réglementaires des entreprises, par mail ou par téléphone. Parallèlement, la Cellule Conseil aux Entreprises (CCE) du pôle est chargée de conseiller les entreprises sur les procédures de dédouanement, les certifications ou les régimes douaniers les plus adaptés à leur trafic et à leurs projets personnalisés d'import-export.

Le tissu économique champenois est surtout constitué de TPE, PME et ETI, ayant besoin de se développer à l'export. Or, ces entreprises hésitent à diversifier leurs débouchés hors de l'Union européenne et la complexité des démarches administratives pour leurs opérations à l'international n'y est pas entièrement étrangère.

Aussi, nous avons à leur égard une politique pro-active : nous allons à leur rencontre pour expliquer que nos services, entièrement gratuits, visent à sécuriser, faciliter, fluidifier leurs opérations commerciales, autrement dit à exporter plus vite et à moindre coût. L'objectif est qu'ils comprennent que la douane est une fonction essentielle de l'entreprise et qu'elle est porteuse d'avantages concurrentiels, à condition de l'anticiper. *A contrario*, un dédouanement non maîtrisé entraînera souvent des pertes de temps et d'argent !

Loin de l'image restrictive d'une douane répressive, nous montrons que nous sommes un acteur économique fort, pleinement inséré dans le tissu économique régional et que nous sommes des partenaires pour les entreprises. Nous communiquons sur notre métier, organisons des rencontres avec la presse, les décideurs et les chefs d'entreprises. Notre action est soutenue par tout le réseau des partenaires de l'export : Conseil Régional, Chambres

de Commerce et d'Industrie, DIRECCTE, COFACE, Business France, Banque Publique d'Investissement ou pôles de compétitivité. Nous sommes pleinement intégrés au Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), fédérant tous les acteurs de l'export dans notre région.

En fait, la douane a une démarche novatrice : si les contrôles demeurent importants, la mise en place de partenariats avec les entreprises fiables leur permet de bénéficier d'un accompagnement « sur mesure » et de toute une gamme de simplifications/facilitations, pour être plus compétitives sur les marchés.

À cet égard, le partenariat le plus abouti est le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA), créé en 2008 pour développer la sécurité dans les échanges après les attentats du 11 septembre 2001. La certification OEA, délivrée par la douane, est une véritable démarche qualité-sécurité reconnue par un nombre croissant de pays, grâce à des accords de reconnaissance mutuelle. Elle confère un avantage incontestable aux entreprises qui bénéficient de facilitations douanières accrues.

En Champagne-Ardenne, une soixantaine d'entreprises l'ont déjà obtenue et une vingtaine sont engagées dans la démarche de certification. Et bien sûr, cette certification, comme l'accompagnement de la douane, sont gratuits.

La proximité douanière est essentielle pour nos entreprises, avec qui une relation de confiance s'est instaurée, grâce aux agents motivés et efficaces du PAE, relayée par l'implication des agents des bureaux de douane. Et cet esprit, on le retrouve dans tous les PAE de la douane. ■



Jean-Michel Mattei.

# LA DOUANE

## UNE POLITIQUE D'ACCREDITATION

Afin de favoriser une relation partenariale avec les entreprises présentes dans le commerce international, la douane est engagée depuis deux ans dans un vaste chantier de rénovation de ses infrastructures.

### ENTRETIEN AVEC JEAN-MICHEL MATTEI

Sous-directeur au Système d'information et de télécommunications  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

**C**omment se met en place la politique d'accréditation et quel est le rôle de la DSI ?  
Les procédures douanières, aujourd'hui largement dématérialisées, tant dans le domaine du dédouanement que dans celui de la fiscalité des droits indirects, exigent de connaître non seulement l'identité des personnes physiques réalisant les déclarations, mais également le nom des entreprises ou des établissements dont elles dépendent. Cette information est essentielle pour gérer les cas de représentation, de mandatement de crédit, et les habilitations en découlant. L'existence d'un rattachement opérateur-utilisateur est une condition nécessaire au fonctionnement de certaines téléprocédures.

Les entreprises recourant à plusieurs téléprocédures, disposant d'une multitude d'utilisateurs, ou ayant une forte rotation de leurs effectifs, ont intérêt à gérer eux-mêmes les habilitations sur leurs téléservices, à travers des outils mis en place par la douane et permettant à l'opérateur de "rattacher" ses collaborateurs, afin de certifier le lien opérateur-utilisateur.

Cette accréditation pour utiliser le SI est une procédure de confiance basée en amont sur un contrôle approfondi de l'opérateur. Elle s'apparente au processus d'enregistrement des autorités de certification du monde numérique.

**Par quels moyens assurer à la fois un niveau de sécurité élevé avec un objectif d'accélération des procédures de dédouanement ?**

La modernisation permanente du dédouanement est liée à trois facteurs :

- l'évolution réglementaire décidée au niveau communautaire (par exemple l'arrivée au 1<sup>er</sup> mai 2016 d'un point de dédouanement unique communautaire pour les entreprises qui le souhaitent) ;
- l'obsolescence des technologies informatiques qui nécessite de revoir régulièrement l'urbanisation des systèmes applicatifs (par exemple l'application de transit sera totalement refondue au cours des années 2016/2017 en communiquant avec les autres briques du système d'information versus un fonctionnement en silo aujourd'hui) ;

Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (DNSCE) à Toulouse.





# NUMÉRIQUE :

## ET DES TECHNOLOGIES ADAPTÉES



- l'arrivée de nouveaux services comme le guichet unique national (GUN) interfaçant le SI douane à travers des interfaces normalisées avec des administrations partenaires afin d'offrir un service global aux entreprises (gain en sécurité et en rapidité) comme la délivrance du certificat CITES relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction ou bien les documents de licence d'exportation des matériels de guerre.

### Comment la DSI évolue-t-elle dans un monde de plus en plus complexe ?

Au-delà des ambitions portées par le projet stratégique, la douane s'est engagée depuis deux ans dans un vaste chantier de rénovation de ses infrastructures parmi lesquelles on peut citer :

- la création d'un réseau de visioconférence ;
- la mise en place de la téléphonie sur IP ;
- rénovation du centre informatique douanier (800 m<sup>2</sup> de datacenter) pour les besoins de la DGDDI mais aussi pour développer la mutualisation/rationalisation des surfaces et des équipements avec d'autres administrations ;

- la mise en œuvre d'un système d'information aéromaritime ;
- le passage à une messagerie collaborative.

### Quels sont les nouveaux services pour les usagers ?

Plutôt qu'un big bang, la douane apporte régulièrement aux opérateurs de nouveaux services comme par exemple :

- le télépaiement par CB ;
- l'autoliquidation de la TVA ;
- la rénovation du site douane.gouv.fr ;
- la généralisation du dispositif Pablo à la détaxe ;
- la mise en place d'une nouvelle téléprocédure relative à la fiscalité écologique (TGAP).

Toutes ces améliorations passées et à venir se préparent et constituent autant d'échéances importantes tels le regroupement des applications de dédouanement (fin 2015), la dématérialisation des contributions indirectes (début 2016), la mise en place d'une application de dédouanement du fret express à l'exportation (fin 2016). ■

Bases informatiques au Centre Informatique Douanier (CID) à Osny.



© Jacques Revon

Laurent Grandguillaume.

# LA SIMPLIFICATION AU SERVICE DES ENTREPRISES

Acteur de terrain au plus proche des réalités économiques, la douane est directement concernée par l'assouplissement réglementaire.

La simplification qui facilite la vie des entreprises, ne doit pas contribuer à l'augmentation de certaines fraudes. La vigilance est de mise.

## ENTRETIEN AVEC LAURENT GRANDGUILLAUME

Député de la Côte d'Or,  
Co-Président du Conseil de la simplification pour les entreprises

**E**n matière douanière, quels sont les « nœuds de complexité » auxquels sont confrontées les entreprises, où en est-on de la simplification des exigences documentaires douanières ?

Pour rappel, la réglementation en la matière est européenne : le Code des douanes communautaires est celui applicable en matière de réglementation.

Les principaux nœuds de complexité identifiés concernent les procédures douanières à l'import et à l'export, la réduction des pièces justificatives, le besoin d'un service « grands comptes », la nécessité de simplifier le double dispositif de perception de la

TVA à l'importation (mesure simplifiée et en vigueur depuis janvier 2015).

Pour répondre aux objectifs de simplification des procédures de dédouanement, de développement économique et de facilitation de l'accès aux régimes douaniers, les démarches suivantes ont été engagées :

- simplification et dématérialisation des procédures douanières, à l'import et à l'export (Guichet Unique National de dédouanement - GUN) et télé-service unique (SOPRANO) ;
- défense des intérêts nationaux sur les négociations du nouveau Code des douanes de l'Union ;
- développement des relations avec les entreprises à travers les différentes certifications (Opérateur Economique Agréé, Exportateur Agréé) : ces régimes permettent de limiter la production documentaire.

**Le ministère de l'Économie et des Finances a ouvert le dossier de la simplification des 150 taxes et impôts divers sur les entreprises, en quoi la douane est-elle concernée ?**

Cela nécessitera un énorme effort de simplification sur les contributions indirectes. La douane est directement concernée car c'est un acteur de terrain au plus proche des réalités économiques. Son expertise et son expérience sont essentielles pour réussir cet objectif.

Bureau de dédouanement postal de Chilly Mazarin.



© Douane française Bruno Collin



## Comment, grâce à la simplification douanière, la France peut-elle exploiter sa position géographique pour développer une activité de plateforme européenne de logistique?

Le régime douanier dit « Régime 42 », régime suspensif de TVA avec transfert dans un autre État membre après l'importation pose problème. Certains ports du nord de l'Europe jouent la compétition : ainsi, Felixstowe (Port au Sud de l'Angleterre) n'effectue que très peu de contrôles documentaires, bien que prévus par le Code des douanes communautaire.

## La lutte contre des fraudes, de plus en plus complexe, est-elle compatible avec la simplification des démarches ?

Difficilement. Certains efforts de simplification peuvent parfois conduire à l'apparition de certaines fraudes notamment en matière de TVA. Ainsi, l'auto-liquidation en matière de TVA à l'import entraîne une absence de contrôle qui semble favoriser les fraudes de type « Carrousel ».

Le rapport 2015 de la douane française a été décliné en quatre volets, présentant les enjeux clés qui déterminent les missions, actuelles et à venir, de l'administration sous l'impulsion du gouvernement :

### > Soutien à l'activité économique française

C'est une priorité de la DGDDI ! Facilitation à l'accès aux régimes économiques douaniers, défense des intérêts nationaux, publics et privés, dans les négociations sur le nouveau Code des Douanes de l'Union, développement des relations avec les entreprises à travers les différentes certifications (Opérateur Économique Agréé, Exportateur Agréé), simplification et dématérialisation des procédures de dédouanement (GUN, SOPRANO),... : la douane s'attache à **alléger les contraintes administratives et réduire les frais induits** des entreprises qui travaillent à l'international.

### > Renforcement des outils de protection

*Consommateurs, entreprises, patrimoine culturel, végétal et animal...* la douane s'emploie à mieux cibler les contrôles pour accroître son efficacité et resserrer les mailles du filet sur les principaux trafics. Si 2015 a été une année record pour la saisie de cocaïnes (17 tonnes), les résultats sont tout aussi concluants dans les domaines de la **lutte contre la contrefaçon** (7,7 millions d'articles de contrefaçon saisis en 2015) ou celui des **importations de jouets non conformes** (5,5 millions de jouets contrôlés, dont près d'un million non conformes et près de 53 000 dangereux, soit environ 1 %).

### > Efficacité et modernisation de la fiscalité

En 2015, la douane française a recouvré plus de 70 milliards d'euros de droits et taxes, en



Destruction de contrefaçons.

augmentation de 1,2 % par rapport à 2014. Une manne financière précieuse pour l'État qui l'incite à poursuivre le chantier de la simplification et de la modernisation des procédures fiscales pour accroître l'efficacité du contrôle et du recouvrement des recettes douanières : **plus de 377,4 millions d'euros ont ainsi été redressés en 2015**, soit une augmentation de 5,7 % ! Par ailleurs, 55,4 millions d'euros d'avares criminels ont été saisis ou identifiés par le service national de douane judiciaire dans le cadre d'enquêtes sur des fraudes et des évasions fiscales en 2015.

### > Adaptation des moyens matériels et humains

2015 aura également été l'année de la modernisation pour l'administration douanière, avec le développement d'outils informatiques puissants, et l'évolution du matériel et des technologies de surveillance tels que les camions scanner.

La création de nouvelles cellules (dont la cellule nationale de pilotage en matière de simplification), une formation plus suivie et plus participative du personnel, ou encore la signature de conventions de partenariats avec des universités, ont permis à l'administration d'évoluer avec son temps, afin de pouvoir **répondre avec plus d'efficacité aux demandes des entreprises françaises.** ■







# SIMPLIFIEZ-VOUS LA DOUANE

Simplifications administratives, réingénierie des processus : la douane insuffle une dynamique.



Raphaël Spillmann.

PAR RAPHAËL SPILLMANN

Chef de la mission Simplification et Réingénierie des processus  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

L'action de la douane s'inscrit aujourd'hui dans un environnement en constante évolution, qui nécessite une adaptation permanente.

Qu'il s'agisse du soutien à l'activité économique nationale, de la protection des citoyens et du territoire ou encore de l'exercice des missions fiscales confiées, la condition d'une administration douanière efficace et efficiente passe par une modernisation de son action et une simplification de ses processus internes.

La mission chargée des simplifications administratives et de la réingénierie des processus a pour objectif de coordonner et d'impulser cette dynamique de simplification.

Très impliquée dans les différents chantiers de modernisation des politiques publiques, la douane participe activement aux grands projets initiés par les missions parlementaires et les instances gouvernementales sur le thème de la simplification.

- Le Conseil de la simplification a intégré de nombreuses mesures douanières : amendement du double dispositif de perception de la TVA à l'import, dématérialisation des obligations déclaratives dans le domaine des contributions indirectes (CIEL) et des demandes de remboursement en matière de TICPE (SIDE CAR Web).
- La douane prend une part active au dossier stratégique du développement de l'État numérique, à travers notamment les programmes « 100 % Démat », « Dites-le-nous une fois » ou encore la mission Etalab.
- Elle participe également au programme d'investissement d'avenir (PIA), qui soutient et accélère la réalisation de projets particulièrement innovants, destinés à transformer les modalités de l'action publique et à faciliter la vie des entreprises et des usagers.

En parallèle de cette implication dans la démarche de modernisation de l'action publique (MAP), la douane a également engagé un processus de simplification en « interne », très complémentaire de ce premier volet.

Chaque agent des douanes peut aujourd'hui formuler, via une plate-forme intranet dédiée, des propositions de simplification ancrées dans la réalité du terrain, et très souvent en lien avec les préoccupations de l'utilisateur.

Très active, cette démarche participative et d'écoute permet de s'appuyer sur les compétences et les énergies de chacun et ainsi, de moderniser les processus douaniers de manière efficiente.

De nombreuses simplifications, pragmatiques, ont été rapidement mises en œuvre sur cette base (en termes de ressources humaines, de dédouanement ou encore de lutte contre la fraude). Elles bénéficient aux agents des douanes, mais ont également un impact certain sur la qualité du service apporté à l'utilisateur.

D'autres projets nécessitent quant à eux une inscription dans un processus normatif précis (passage en loi de finances pour certaines mesures de simplification fiscale par exemple).

En outre, la douane poursuit des démarches qualité, en totale adéquation avec la simplification et la réingénierie de ses processus. Il s'agit par exemple du développement depuis 2010 du pacte de confiance dénommé « 3S » pour « Service, Simplicité, Sécurité », initié pour le dédouanement et à présent étendu au secteur de la viticulture, ou encore de la simplification du traitement des réclamations faites par les usagers.

Pleinement inscrit dans la démarche de modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement, le projet stratégique à l'horizon 2018-2020 privilégie la simplification, la qualité et la dématérialisation des formalités. ■



# World Class Project

Our ambition is to be recognised and to remain durably a major international pipeline and facilities contractor by bringing added value to our clients and investing in our people and the communities we work with.

WITH SAFETY  
WITH QUALITY  
WITH RESPECT TO THE ENVIRONMENT  
AND SOCIAL RESPONSIBILITY



# MODERNISER LA FISCALITÉ DOUANIÈRE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE GRANDES FILIÈRES ÉCONOMIQUES



Corinne Cléostrate.

Les missions de la sous-direction des droits indirects couvrent tout le champ de la fiscalité douanière correspondant aux secteurs économiques majeurs de notre pays : les transports, l'énergie, l'environnement, la filière viticole, le secteur des produits alcooliques et non alcooliques, les tabacs, etc.

## PAR CORINNE CLÉOSTRATE

Sous-directrice aux Droits indirects à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

**L**es missions fiscales exercées par la douane ont permis, en 2015, de collecter plus de 70 milliards de recettes, dont la moitié alimente le budget général de l'État, l'autre moitié étant destinée au budget de l'Union européenne, des collectivités locales et d'organismes sociaux.

La Sous-direction des droits indirects intervient sur l'ensemble du processus fiscal, en partenariat avec les autres directions de Bercy et d'autres ministères, depuis la rédaction des projets de textes jusqu'à leur mise en œuvre et leur suivi.

L'élaboration des textes s'effectue toujours à partir d'une analyse de leurs impacts fiscaux et économiques en liaison avec le secteur professionnel concerné, mais aussi, de leurs incidences sur la charge des entreprises ainsi que des modalités de gestion par les services douaniers.

Enfin, la douane recherche en permanence des pistes de simplification pour une meilleure lisibilité des dispositions fiscales et, par la même, une plus grande sécurité juridique pour les entreprises.

L'instauration du grand marché intérieur en 1993 a amené la douane à reconfigurer l'exercice de ses missions et de ses dispositifs de contrôle. Administration chargée de la régulation des échanges commerciaux et de la protection des espaces communautaire et national, la douane adapte constamment ses modes d'action et de contrôle. Sur le plan fiscal, elle assure la gestion des secteurs économiques ou de l'énergie importants.

Les objectifs poursuivis dans les missions fiscales consistent à réduire les coûts de gestion des différentes taxes, à alléger la charge de gestion des

services douaniers au profit de l'accompagnement économique des entreprises et de la sécurisation de la recette fiscale, et à simplifier les formalités déclaratives des entreprises.

La modernisation de la fiscalité douanière constitue l'un des axes d'évolution majeurs du projet stratégique de la douane, à horizon 2018-2020.

Cette modernisation poursuit un triple objectif :

- une spécialisation accrue des services douaniers dans des domaines fiscaux techniques et évolutifs ;
- une rationalisation de la gestion administrative pour plus d'efficacité ;
- une amélioration de la qualité du service rendu aux usagers par un allègement de leurs formalités administratives dans le cadre d'une stratégie plus globale d'accompagnement de la compétitivité économique des entreprises.

Concrètement, ces objectifs se traduisent d'abord par :

- une centralisation de la gestion de certaines fiscalités dans une logique de « guichet unique ». La constitution de pôles « énergie » ou d'un bureau spécialisé dans la gestion de la taxe générale sur les activités polluantes en constitue des illustrations ;
- une simplification des processus de gestion et des modalités de déclaration et de paiement des taxes par un recours accru à la dématérialisation des procédures.

Ces évolutions se traduiront, à terme, par une meilleure identification des services fiscaux de la douane, une gestion plus performante et des formalités simplifiées pour tous les opérateurs. ■



Laurent Perrin.

# UNE FISCALITÉ ADAPTÉE POUR LE SOUTIEN DES FILIÈRES : PÉTROLIÈRE ET VITICOLE

PAR LAURENT PERRIN

Chef du Bureau Fiscalité de l'énergie et de l'environnement  
à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

**L**a douane est une administration fiscale à part entière, qui gère, contrôle et recouvre les taxes énergétiques et environnementales. Cette fiscalité constitue un enjeu majeur pour l'État.

L'une des recettes les plus importantes est celle de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), répercutée sur le prix à la pompe des carburants. Mais, la fiscalité énergétique et environnementale, en lien direct avec les produits énergétiques et les procédés industriels, demeure, fondamentalement, une fiscalité professionnelle qui nécessite une parfaite connaissance à la fois des règles fiscales et des filières de production.

La constitution de « pôles énergie » au sein des directions régionales des douanes et droits indirects répond donc pleinement à l'attente des professionnels de disposer d'experts sur leurs problématiques complexes et variées. Pour chaque taxe (TICPE, TVA ou taxe générale sur les activités polluantes ou TGAP), la douane est présente, grâce à son réseau d'experts, de la réception des déclarations jusqu'au paiement et même au-delà, à travers sa mission de contrôle.

Ainsi, la fiscalité n'a pas de vocation répressive. Elle vise à procurer des recettes à l'État, à redistribuer les ressources entre les citoyens et, de plus en plus, à orienter certains comportements comme c'est le cas du prélèvement supplémentaire à la TGAP sur les carburants fossiles, dont le taux varie en fonction du niveau d'incorporation de biocarburants.

Par ailleurs, la fiscalité énergétique et environnementale est une fiscalité concrète, orientée sur des filières professionnelles. Depuis les années 1920, nos services sont présents en permanence au sein des raffineries et exercent une surveillance des dépôts pétroliers. Ces relations entre la douane et les professionnels sont fondées sur la confiance, ce qui

permet à la douane de mieux maîtriser les risques de fraude, et aux professionnels de bénéficier de conseils personnalisés. En effet, le rôle des services douaniers est de garantir une application loyale de la réglementation fiscale, en permettant aussi aux redevables de bénéficier des réductions fiscales auxquelles ils ont droit et dont ils n'ont pas nécessairement connaissance. C'est une relation « gagnant-gagnant ».

Les circuits d'approvisionnement en produits énergétiques sont mondialisés dans un contexte de concurrence accrue. Les enjeux de compétitivité sont donc au cœur de notre fiscalité, à tous les niveaux de la réglementation.

La directive européenne de 2003 relative aux accises sur les produits énergétiques et l'électricité a volontairement exonéré des secteurs exposés à une très forte concurrence internationale, tels que la navigation aérienne et maritime.

À l'échelle nationale, chaque mesure fiscale doit, préalablement à son entrée en vigueur, faire l'objet d'une étude d'impact précise, sous peine de mettre en péril une filière de production nationale. Dans sa mission de coordination des mesures fiscales de la DGDDI, la douane se montre particulièrement vigilante quant à la qualité légistique des mesures proposées et à l'évaluation de leurs impacts économiques.

En outre, nous avons engagé un important chantier de dématérialisation des déclarations de l'ensemble de nos taxes. Chaque fois que nous le pouvons, nous modifions nos instructions fiscales, afin de simplifier le modèle des déclarations fiscales et de diminuer le nombre de documents justificatifs requis.

Cette démarche de simplification participe de la compétitivité des entreprises françaises. ■



# DOUANE ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES

La douane a en charge la fiscalité des contributions indirectes (CI) qui concernent différents produits : alcools, boissons alcooliques, produits viti-vinicoles, boissons non alcooliques, tabacs, farines et céréales.



Régis Cornu

## PAR RÉGIS CORNU

Chef du Bureau des contributions indirectes à la Direction générale des Douanes et Droits indirects

**L**es enjeux en matière de contributions indirectes sont considérables.

Pour les tabacs, les ressources fiscales représentent 11 milliards d'euros pour les seules accises. Les enjeux concernent aussi la santé publique, l'avenir de la profession des 26 000 buralistes qui sont des préposés de l'administration et la lutte contre la criminalité organisée qui a investi ce secteur.

Pour la viticulture, ce secteur représente près de 290 000 emplois, une production annuelle d'environ 50 millions d'hectolitres, générant 17 % de la richesse agricole nationale. Les exportations de vins et spiritueux (près de 11 milliards d'euros) représentent un excédent commercial de près de 9,5 milliards d'euros faisant de la filière le 3<sup>ème</sup> secteur exportateur de la balance commerciale.

Pour la gestion de ces secteurs, la douane a engagé une large démarche de modernisation. Elle participe aux différents travaux interministériels de simplification et à l'élaboration de divers textes, en relation avec les autres services concernés, comme celui de la santé. La douane participe également aux travaux communautaires. Les missions de la douane consistent donc à exercer l'encadrement économique et le pilotage de ces filières depuis l'élaboration de la réglementation, jusqu'à la commercialisation ou l'exportation, en passant par la régulation des secteurs, leur contrôle et leur soutien.

Le travail de modernisation entrepris par la douane vise à :

- alléger des tâches de gestion pour fluidifier les procédures et permettre de se concentrer davantage aux tâches de suivi des activités et de contrôles ;
- faciliter le travail des acteurs des filières en simplifiant les formalités ;
- développer le soutien des filières en élevant le niveau d'expertise des services douaniers. Cette expertise passe par une spécialisation accrue dans le cadre de structures dédiées et de formations adaptées.

Dans le domaine viti-vinicole, la douane met de nouveaux outils à disposition des acteurs du secteur afin de mieux répondre à leurs attentes et de les accompagner dans leurs formalités administratives. La DGDDI a entrepris de réécrire plusieurs applications informatiques comme le casier viticole informatisé, en développant des téléprocédures visant à dématérialiser l'intégralité des déclarations viticoles. Cette nouvelle application de gestion de la filière vitivinicole française facilitera les démarches des viticulteurs et améliorera l'efficacité des activités de gestion et de contrôle.

Sur l'ensemble des contributions indirectes, la douane a lancé le projet Contributions Indirectes En Ligne (CIEL), dont l'objet est de dématérialiser toute la gestion de ce secteur et de professionnaliser encore davantage la mission d'encadrement des filières économiques. Il s'agit d'un projet majeur de modernisation qui est mis en place progressivement depuis 2016. ■

# A taste of the future. AJINOMOTO





# LA MODERNISATION DE LA FISCALITÉ

Mieux connaître les entreprises, faciliter les formalités et mieux cibler les contrôles sont deux enjeux forts pour la douane.



Gérard Schoen.

## ENTRETIEN AVEC GÉRARD SCHOEN

Directeur interrégional des Douanes et Droits indirects à Metz

**V**otre direction interrégionale est dotée d'une triple mission. La première est fiscale. Comment intervenez-vous en matière de contrôle international ?

La Direction interrégionale des douanes de Metz, qui couvre le territoire de la région ALCAL (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) a inscrit au nombre de ses priorités la lutte contre la fraude fiscale liée aux échanges transfrontaliers (fraudes aux droits à l'importation, à la TVA, à la fiscalité énergétique, contrebande de cigarettes ...).

En effet, le rôle de la douane est d'accompagner les entreprises et de favoriser leur compétitivité à l'exportation, mais également de lutter contre la fraude fiscale, dans le but à la fois de garantir le bon recouvrement des droits et taxes, mais aussi d'assurer une stricte égalité de traitement entre les entreprises, et donc de garantir une concurrence juste et loyale. Une véritable gouvernance interrégionale a été mise en place, afin d'instaurer un pilotage centralisé des contrôles à l'importation et à l'exportation et des enquêtes. Ce dispositif a favorisé le décloisonnement des services, la diffusion des bonnes pratiques, et par conséquent, la mutualisation des analyses de risques et de la programmation des contrôles et des enquêtes.

Parmi les thèmes retenus figurent : la prise en compte des liens entre la fraude fiscale et le travail illégal, la lutte contre la fraude au régime 42 qui permet des importations en exonération de TVA de biens destinés à une livraison intracommunautaire, le contrôle de la régularité des importations en franchise de droits et taxes de biens destinés à être réexportés, et bien entendu l'analyse des mécanismes de carrousel et des autres fraudes à la TVA.

L'efficacité des services a pu être renforcée par l'organisation d'actions de formation adaptées, parfois en collaboration avec d'autres administrations telle que la direction générale des finances publiques.

**Quelles sont les effets de la création à Metz d'un service spécialisé dans la fiscalité des transports routiers ?**

Le Secrétaire d'État chargé du budget, Christian Eckert, a décidé de créer à Metz en 2015 un service national douanier de la fiscalité routière qui permet de regrouper en un lieu dédié deux activités fiscales gérées jusqu'à présent par 92 bureaux de douane et 32 recettes régionales :

- la gestion de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR), dite taxe à l'essieu, destinée au financement des routes et s'appliquant aux poids lourds de plus de 12 tonnes ;
- le remboursement partiel de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) dont bénéficient les entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs.

Cette centralisation :

- simplifie la vie des entreprises qui désormais disposeront d'un interlocuteur unique à Metz, au lieu de 124 services localement compétents ;
- améliore la qualité de service aux transporteurs en raison de la spécialisation des agents ;
- favorise la simplification des procédures et l'allègement des formalités ;
- permet de lutter plus efficacement contre les transporteurs qui circulent sans déclaration et faussent le jeu de la concurrence.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la centralisation est effective pour l'interrégion de Metz. Elle sera progressivement étendue et généralisée à l'ensemble du territoire en 2017. ■



# Le Journal du Parlement

*Les grandes heures  
de la République et  
de la construction  
européenne...*

*Les entretiens exclusifs  
et les signatures de ceux  
qui font l'Histoire  
au quotidien...*

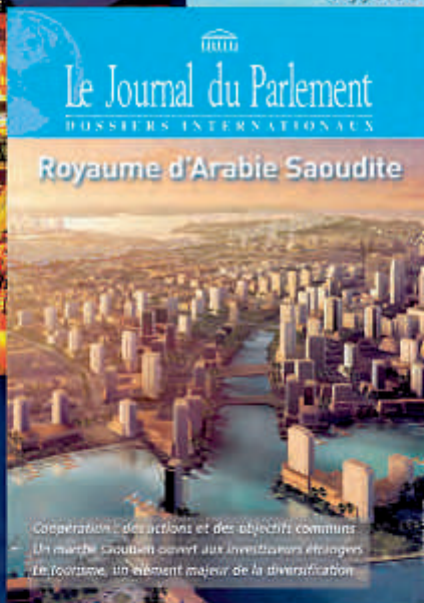
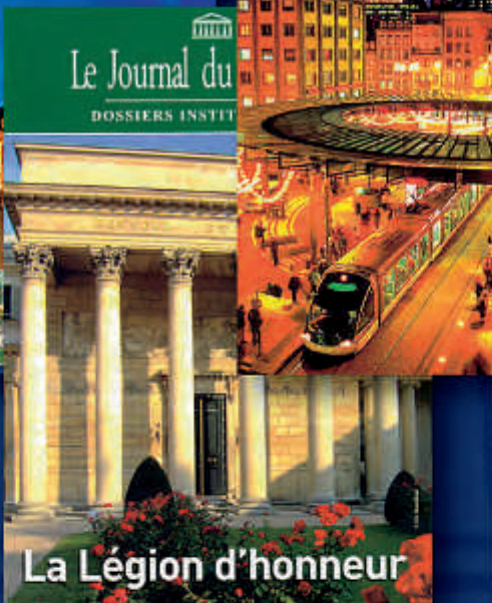


*Chefs d'Etat, ministres,  
ambassadeurs,  
parlementaires, en France  
comme à l'international,  
témoignent depuis la  
IVème République  
dans le Journal du Parlement...*

*Retrouvez les dans le Journal du Parlement  
et ses différentes collections de Dossiers sur*

**[www.lejournalduparlement.fr](http://www.lejournalduparlement.fr)**





*Fondé en 1869, réinstitué sous la IV<sup>ème</sup> République, c'est le Journal où écrivent et s'expriment les plus grands noms de la classe politique française et internationale. Média du premier cercle du pouvoir, il se décline également en collections de dossiers et poursuit depuis des décennies son rôle de témoin et de relais auprès des institutions nationales et européennes.*

Nom : ..... Prénom : .....  
 Profession : .....  
 Adresse : .....

Pour recevoir les 6 prochains numéros du Journal du Parlement, retournez nous votre carte de visite accompagnée d'un chèque de 20 € à l'adresse suivante :  
 Le Journal du Parlement - 27, rue Pétion de Villeneuve - 75011 Paris





## OFFICE DE PRESSE PARLEMENTAIRE - LE JOURNAL DU PARLEMENT

### Le Journal du Parlement :

**Siège :** 59, Avenue Victor Hugo - 75116 PARIS

**Rédaction :** 27, rue Pétion de Villeneuve - 75011 Paris  
Téléphone : 01 43 79 07 37 – Télécopie : 01 43 79 76 88  
Site internet : [www.lejournalduparlement.fr](http://www.lejournalduparlement.fr)

Commission paritaire : 0909T78321

- **Directeur de la publication :** Alain de TILIÈRE  
*Président du Comité Editorial de l'Office de Presse  
Parlementaire*
- **Président du conseil de rédaction :**  
Claude-Henry LECONTE †  
*Président d'honneur des Journalistes Européens*

- **Directeur de la rédaction :** Olivier de TILIÈRE  
*Délégué Général de l'Office de Presse Parlementaire*

- **Rédacteur en chef :** Madi TESTARD

- **Directrice artistique :** Colette de TILIÈRE

- **Directrice des relations extérieures :**  
Patricia de FIGUEIRÉDO

- **Directrice déléguée :** Pauline WIRTH du VERGER

## DOSSIERS DU JOURNAL DU PARLEMENT

Dossiers Intercommunalités - Dossiers Territoires et Développement - Dossiers Internationaux -  
Dossiers Études et Prospective - Dossiers Institutionnels - Dossiers Économiques

### Régie Publicitaire :

Office de Publications Administratives et Sociales  
SA au capital de 1 645 632 € - RCS Paris B 333 953 123

### Président Directeur Général :

Jean-Pierre KALFON

BP 306 - 75525 PARIS Cedex 11

Téléphone : 01 49 77 49 49 - Télécopie : 01 49 77 49 46

- **Conception et direction des dossiers :**  
Hervé LE HENAFF

- **Directeur du dossier :** Marc BUONOMANO

- **Coordination :** Margaret LANG

- **PAO :** HCOM - F. YOUNES

- **Imprimeur :** PRINTCORP

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés. Toute reproduction est strictement interdite, sauf accord express du Directeur de la publication.



# WHO'S WHO

## UN RESEAU UNIQUE EN UN CLIC

UNE SÉLECTION  
DES MEILLEURS TALENTS

DES RECHERCHES  
MULTI-CRITÈRES

(SECTEUR, RÉGION, ÉCOLE,  
FONCTION, MOT-CLÉ...)

22 000 BIOGRAPHIES  
COMPLÈTES ET CERTIFIÉES

(CARRIÈRES, COORDONNÉES,  
CENTRES D'INTÉRÊT...)



DANS TOUS LES SECTEURS  
D'ACTIVITÉS

(CHERCHEURS, JOURNALISTES,  
ARTISTES, DIRIGEANTS, ARTISANS...)

UN OUTIL PROFESSIONNEL  
INÉGALÉ



ABONNEMENT INTERNET  
DISPONIBLE SUR [WWW.WHOSWHO.FR](http://WWW.WHOSWHO.FR)  
TÉL. : 01 41 27 28 30







# World Class Project

Our ambition is to be recognised and to remain durably a major international pipeline and facilities contractor by bringing added value to our clients and investing in our people and the communities we work with.

WITH SAFETY  
WITH QUALITY  
WITH RESPECT TO THE ENVIRONMENT  
AND SOCIAL RESPONSIBILITY